

2020

L'AIR EN OCCITANIE

**Bilan de la qualité de l'air
et des émissions
de polluants atmosphériques
en Occitanie**

(VOTRE OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE L'AIR)

Atmo
OCCITANIE

voire parten'air



ÉDITO

Nous garderons assurément le souvenir d'une année 2020 exceptionnelle. Déstabilisante dans nos vies et nos habitudes quotidiennes, ses conséquences seront durables sur les plans social, économique, psychologique... tout simplement humain. Elle nous lance des défis inédits : dans un contexte et des organisations méconnues, nous devons avancer, nous réinventer, nous dépasser.

Atmo Occitanie a réagi dès le début de cette crise, dans un esprit de responsabilité, de solidarité et d'efficacité. Je salue ici la force collective dont Atmo Occitanie a fait preuve, que ce soit de la part des administrateurs, des adhérents et de nos collaborateurs. Nous avons poursuivi l'exercice de nos missions réglementaires de surveillance et d'information. Nous avons continué à construire les perspectives d'évolution de la surveillance vers des missions nouvelles. Nous avons aussi maintenu nos efforts pour défendre et faire progresser un modèle de financement multi-partenarial gage d'indépendance et de transparence.

Vous le découvrirez dans ce bilan, la qualité de l'air en 2020 est nettement impactée par la crise sanitaire. Comme lors d'une expérimentation à grande échelle d'un scénario jamais imaginé, nous avons évalué et mesuré l'impact de la disparition quasi-totale de la plupart des activités humaines et de nos déplacements durant la première phase de confinement. Cette année nous rappelle à quel point nos modes de vie quotidiens sont impactants pour la qualité de l'air et plus largement pour l'environnement. Nous aurons à tirer des enseignements de cette période inédite, et d'ores et déjà, à faire preuve d'une certaine humilité en considérant la place de l'homme dans l'écosystème de la vie.

Thierry Suaud,
Président d'Atmo Occitanie

L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les données d'émissions de polluants atmosphériques, les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées pour 2020. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

04

LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2020

- 06 La surveillance de la qualité de l'air : des méthodes, une expertise au service des territoires et de leurs acteurs
- 08 Les actions de communication en 2020
- 10 Crise sanitaire : quel impact sur la qualité de l'air en Occitanie ? Premières estimations
- 12 L'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie
- 13 Le dioxyde d'azote
- 14 Les particules PM10 et PM2.5
- 15 L'ozone
- 16 L'inventaire des sources d'émissions de polluants
- 18 Les faits marquants en région
- 20 L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air
- 21 Les mesures sur le territoire, une composante du dispositif régional de surveillance
- 22 Résultats par station et par polluant
- 26 Retombées de poussières

28

LA QUALITÉ DE L'AIR PAR DÉPARTEMENT EN 2020

- 30 (09) Ariège
- 32 (11) Aude
- 34 (12) Aveyron
- 36 (30) Gard
- 40 (31) Haute-Garonne
- 44 (32) Gers
- 46 (34) Hérault
- 50 (46) Lot
- 52 (48) Lozère
- 54 (65) Hautes-Pyrénées
- 56 (66) Pyrénées-Orientales
- 60 (81) Tarn
- 62 (82) Tarn-et-Garonne

64

L'ASSOCIATION EN 2020

- 66 Atmo Occitanie, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air
- 67 Face à la crise sanitaire, Atmo Occitanie a assuré la continuité de ses missions
- 68 Perspectives 2021
- 70 Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie

Rabat

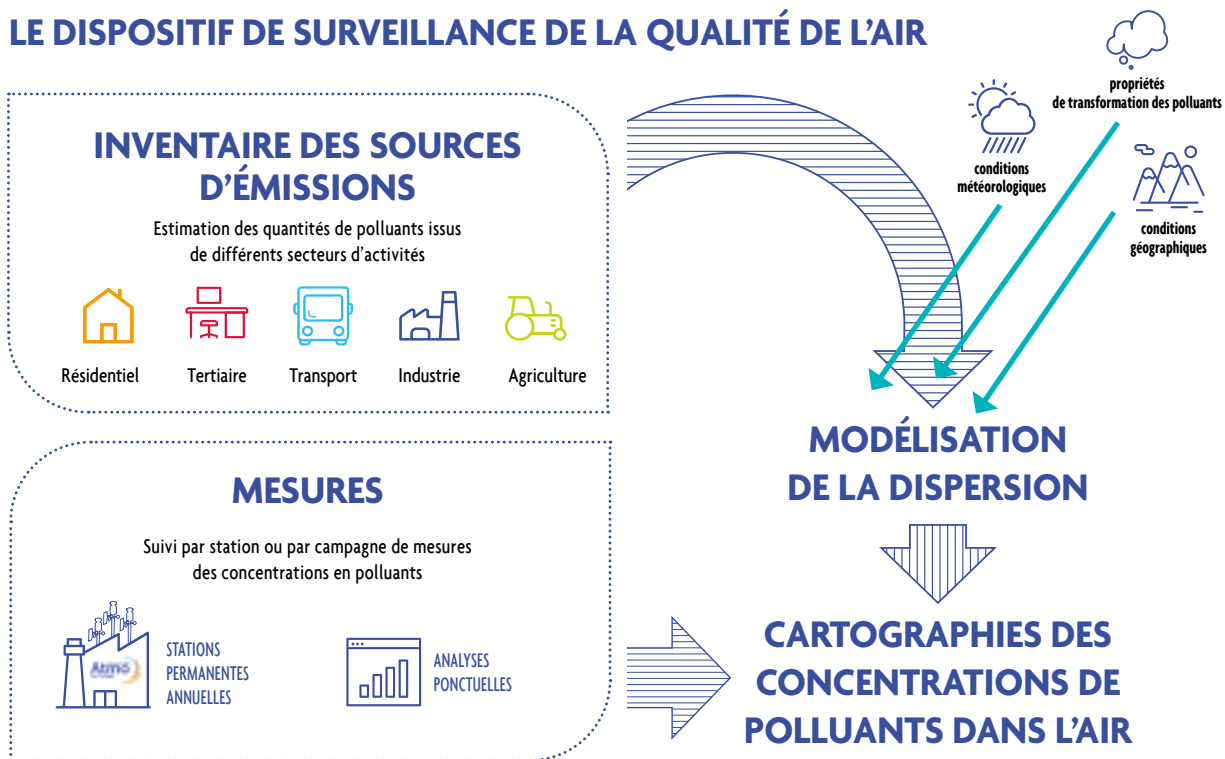
Les valeurs réglementaires 2020



**LA QUALITÉ
DE L'AIR**
EN OCCITANIE
EN 2020

LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR : DES MÉTHODES, UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS

LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR



UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TERRITOIRES

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES



Contribuer aux plans et programmes territoriaux



Aider à la décision et la compréhension des enjeux air/climat /énergie/santé



Participer aux comités de suivi et pilotage des instances locales



Réaliser des projections de réduction des polluants



Évaluer et suivre l'impact des activités humaines sur la qualité de l'air



Surveiller les gènes olfactives



Améliorer les connaissances sur des sujets émergents



Calculer l'exposition de la population à la pollution de l'air

INFORMER, FORMER ET SENSIBILISER



Prévoir l'indice de la qualité de l'air (IQA) pour chaque commune



Sensibiliser le public et les scolaires



Communiquer lors des pics de pollution



Informers les médias par des points presses et interviews



Déployer des jeux de données en open data et données en temps réel



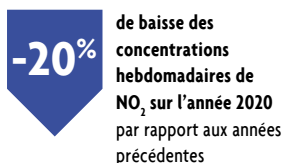
Assurer le reporting national et européen



Publier des rapports d'études et bilans sur internet

LES CHIFFRES CLÉS DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2020

ESTIMATION DE L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR



EXPOSITION DE LA POPULATION AU DIOXYDE D'AZOTE

L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air: la mobilité, les activités économiques... Les estimations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

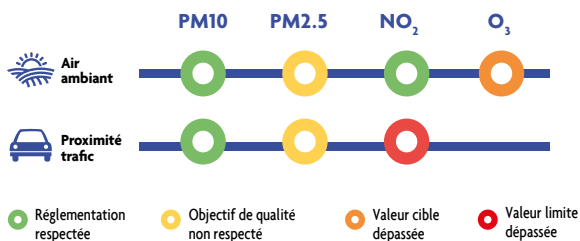


● Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine

*valeur estimée à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ **valeur estimée à 35 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

L'EXPOSITION CHRONIQUE À LA POLLUTION DE L'AIR

SUIVI DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES



DIFFUSION DE LA CONNAISSANCE

300 000
requêtes annuelles
en open data

180
documents publiés
sur le site internet

12 500
documents téléchargés
sur le site internet

10 000
abonnés aux newsletters d'Atmo
Occitanie

L'EXPOSITION PONCTUELLE À LA POLLUTION DE L'AIR

RÉPARTITION DES ÉPISODES DE POLLUTION



INDICE QUALITÉ DE L'AIR



197 jours où la qualité de l'air a été très bonne à bonne en 2020

PRINCIPAUX LEVIERS D' ACTIONS



L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX

201
adhérents

150
partenariats sous convention en
2020





LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2020

LE RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION PRESSE

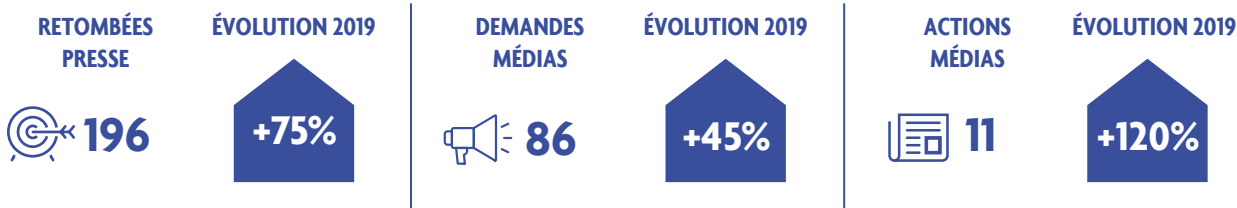
La crise sanitaire a eu un impact direct sur les actions de communication menées par Atmo Occitanie. Si certaines ont été limitées par le contexte de crise, comme les manifestations extérieures et actions de sensibilisation dans les écoles, d'autres ont été confortées. C'est notamment le cas des relations presse.

Davantage d'actions de presse et davantage de demandes d'interviews, déploiement des conférences de presse en visio-conférence... : la crise sanitaire a été l'occasion de développer et de réinventer les modalités de notre communication en direction des médias.

Durant une large période couvrant le premier confinement et son issue, Atmo Occitanie a régulièrement diffusé des communiqués suivant l'évolution de l'impact de cette crise inédite en termes de qualité de l'air. Au total 7 communiqués spécifiques et une conférence de presse ont été réalisés sur ce sujet.

Des conférences de presse ont également permis de valoriser des sujets qui ont retenu l'attention des médias : la publication des résultats du suivi des pesticides dans l'air, et la présentation du nouvel indice qualité de l'air en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Là encore, la situation sanitaire imposait une adaptation de ces événements en visio-conférence, ce qui a particulièrement favorisé la mobilisation des médias locaux et même nationaux.

ACTIONS PRESSE



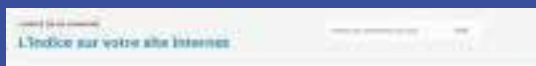
AFFICHEZ LA QUALITÉ DE L'AIR !



VOUS SOUHAITEZ AFFICHER LA QUALITÉ DE L'AIR SUR VOTRE SITE INTERNET ?

Obtenez le code permettant l'affichage et la mise à jour quotidienne et automatique de l'indice qualité de l'air !

1. Rendez sur www.atmo-occitanie.org
2. En bas de page, saisissez le code postal de votre commune



3. Remplissez le formulaire
4. Et voilà ! Vous obtenez le code html à intégrer sur votre site !

ATMO OCCITANIE MET SES DONNÉES ET SES PUBLICATIONS À DISPOSITION DU PUBLIC

Chaque convention de partenariat précise que l'intégralité des rapports et bilans produits par Atmo Occitanie est rendue public. Cet engagement de transparence est mis en œuvre à travers les publications effectuées sur le site internet, l'open-data, les réseaux sociaux, les newsletters...

Cette année, le suivi de l'impact du confinement et la mise en ligne d'une nouvelle rubrique de visualisation de données sur le site internet ont contribué à augmenter la fréquentation du site de façon significative. Le nombre d'abonnés au compte Twitter d'Atmo_Oc a lui aussi évolué de plus de 10%.

LA MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION SUR LE SITE INTERNET EN 2020

En 2020, au total 180 publications dont 150 rapports d'études et bilans ont été publiés sur le site internet.

180

publications

161 000

pages vues

12 500

documents téléchargés sur le site internet

EN SAVOIR +

<https://www.atmo-occitanie.org/ressources>


LES DONNÉES MISES À DISPOSITION SUR L'OPEN-DATA

30

flux de données mesures horaires sur 30 jours

300 000

requêtes annuelles

200 000

lignes

EN SAVOIR +

<https://data-atmo-occitanie.opendata.arcgis.com>


LES DONNÉES ANNUELLES VISUALISABLES PAR TERRITOIRE

Nous avons mis en ligne en 2020 un espace de visualisation des données annuelles de la qualité de l'air. Accessibles à différentes échelles de territoire, ce sont des portraits chiffrés de la qualité de l'air avec plusieurs années d'historique et de nombreuses informations à disposition.

En 2020, les pages de cet espace représentent au total 11 772 consultations pour cette rubrique publiée en septembre.

EN SAVOIR +

<https://www.atmo-occitanie.org/datavis>


INFORMATIONS PUBLIÉES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET PAR NEWSLETTER

@atmo_Oc

1 000

abonnés sur Twitter

38

publications sur Twitter

10 000

abonnés aux newsletters

PERSPECTIVES 2021



LES ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES S'ADAPTENT À LA CRISE SANITAIRE!

En mars 2020, les ateliers dans les écoles ont été interrompus lors du premier confinement et n'ont pas repris dans l'année compte tenu des contraintes sanitaires et du principe des ateliers qui impliquait de nombreuses manipulations de matériel par les élèves pour mener des expériences ludiques.

Dès septembre 2020, Atmo Occitanie et l'Agence Régionale de Santé Occitanie ont lancé l'adaptation des ateliers de sensibilisation. Sur les mêmes thèmes, ces ateliers changent de forme pour s'adapter, en un format entièrement dématérialisé, aux contraintes sanitaires. Réadaptation de la pédagogie, création d'animations au format vidéo, quiz et visio-conférences constitueront la nouvelle version des ateliers de sensibilisation qui reprendront dès mars 2021.

MAIS AUSSI EN 2021...

- Mettre en place des webinaires thématiques à l'attention des adhérents d'Atmo Occitanie
- Proposer une formation sur la qualité de l'air à destination des nouveaux élus sur les territoires d'Occitanie
- Renouveler les supports d'exposition pédagogique sur la qualité de l'air
- Finaliser le déploiement du site internet : espace pédagogique et compte utilisateur
- Maintenir la valorisation médiatique des actualités de la qualité de l'air en Occitanie



CRISE SANITAIRE : QUEL IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE ? PREMIÈRES ESTIMATIONS

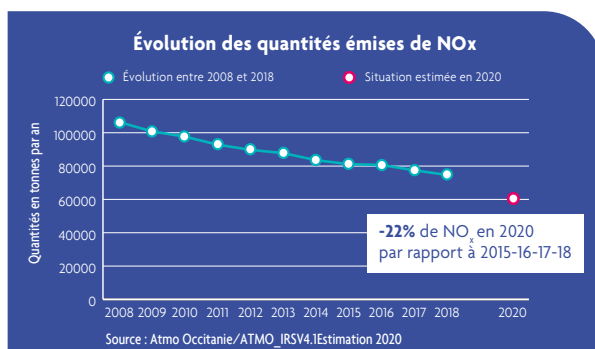
PRÉCAUTIONS DE LECTURE

L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les données d'émissions de polluants atmosphériques, les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées pour 2020. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

OXYDES D'AZOTE : UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE EN 2020

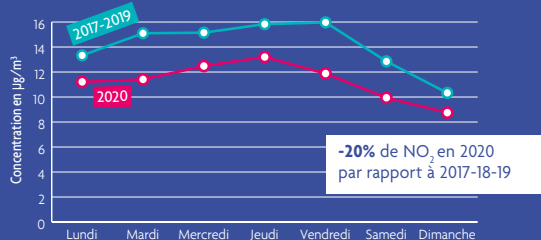
En 2020, les émissions d'oxydes d'azote (NOx) ont baissé de 22%, principalement en raison de la diminution du trafic routier, premier contributeur aux émissions de ce polluant en Occitanie.

Sur l'ensemble de la région, en air ambiant (éloigné des sources directes de pollution) comme à proximité du trafic routier, les concentrations de dioxyde d'azote (NO₂) en 2020 sont inférieures d'environ 20% aux niveaux observés les années antérieures.



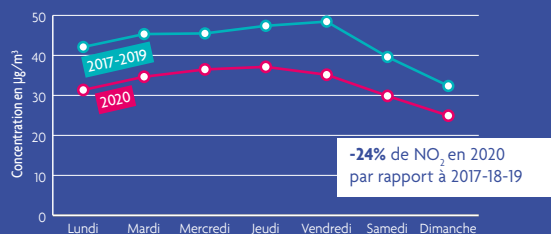
EN AIR AMBIANT

Concentrations de NO₂ sur une semaine type en 2020



EN PROXIMITÉ DU TRAFIC ROUTIER

Concentrations de NO₂ sur une semaine type en 2020



ÉVOLUTION DES POPULATIONS EXPOSÉES À LA POLLUTION CHRONIQUE DIOXYDE D'AZOTE NO₂



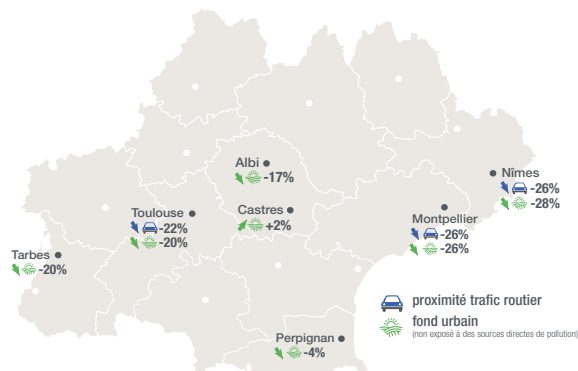
● Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine

UN IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LE NO₂ QUI VARIE SELON LES TERRITOIRES

Sur la métropole toulousaine, les écarts sur la moyenne annuelle sont moins élevés que sur la métropole montpelliéraine et l'agglomération nimoise, en raison d'une reprise d'activité plus rapide au cours du second semestre de l'année 2020.

Sur l'agglomération de Castres-Mazamet, aucun impact significatif n'est mis en évidence (+2%) en fond urbain mais les concentrations en dioxyde d'azote sur ce territoire sont historiquement relativement limitées.

Écart relatif des concentrations mesurées en dioxyde d'azote situation 2020 par rapport aux années précédentes (2017-18-19)

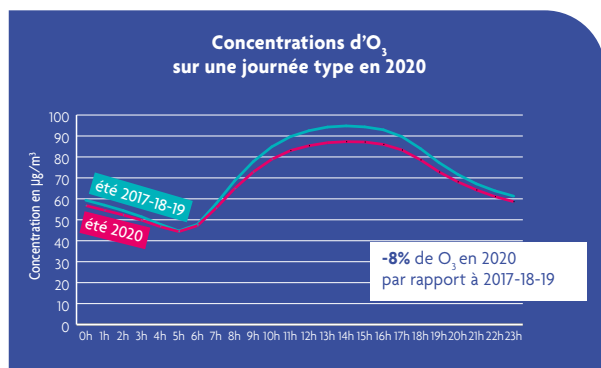


*Données qui intègrent les incertitudes du modèle **valeur estimée à 40 µg/m³ ***valeur estimée à 35 µg/m³

OZONE ÉTÉ 2020 : UNE JOURNÉE MOYENNE AUX CONCENTRATIONS MOINS ÉLEVÉES

Il apparaît qu'en période chaude (d'avril à septembre), les concentrations maximales d'ozone au cours d'une journée moyenne sont jusqu'à 8% en dessous de celles mesurées sur les 3 dernières années. L'écart est encore plus visible au mois de juillet 2020, avec un écart de 15%.

Cette situation s'explique principalement par la baisse des concentrations dans l'air des polluants précurseurs : oxydes d'azote et composés organiques volatils. Les conditions météorologiques (température et insolation) en 2020 ont été globalement similaires à 2019.



POUR ALLER PLUS LOIN

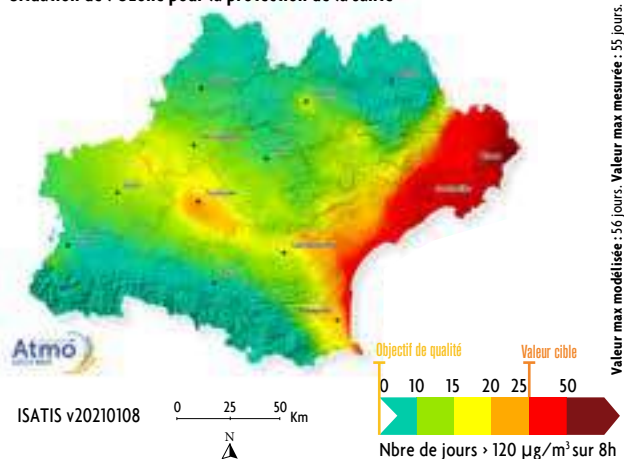
L'ozone n'est pas un polluant directement émis dans l'air par les activités humaines, mais est issu de la transformation, sous l'effet du rayonnement solaire, d'autres polluants, notamment les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV).

DIMINUTION DU NOMBRE DE JOURS EN DÉPASSEMENT PAR AN POUR L'OZONE

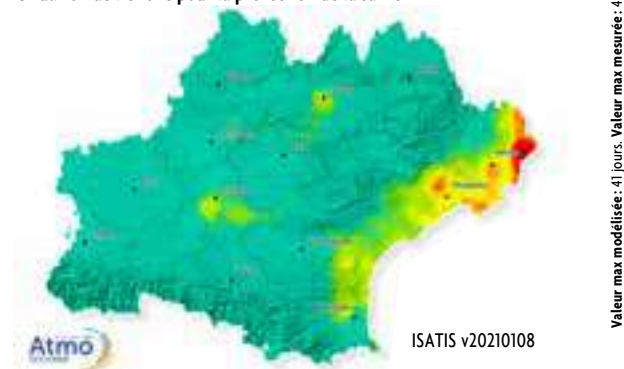
Cette baisse moyenne de 8% des concentrations en ozone à l'échelle régionale se traduit par une nette amélioration de l'indicateur pour la protection de la santé humaine, qui s'exprime en nombre de jours durant lesquels l'exposition moyenne sur 8 heures au cours d'une journée est supérieure à 120 µg/m³.

La situation s'est ainsi améliorée en 2020, et une majeure partie du territoire n'a pas connu plus de 10 jours de dépassements des 120 µg/m³ sur 8 heures.

Situation en 2017-18-19 (moyenne 2017-19) Situation de l'Ozone pour la protection de la santé



Estimation 2020 Situation de l'Ozone pour la protection de la santé



PARTICULES PM10 ET PM2.5 : PAS D'IMPACT VISIBLE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES NIVEAUX MESURÉS EN 2020

Aucun impact significatif de la crise sanitaire sur les concentrations de particules en suspension n'a été mis en évidence. Cela s'explique par la multitude des sources d'émissions de ce polluant et la forte influence des conditions météorologiques sur la composition des particules en suspension.

Une légère tendance à la baisse des niveaux s'observe sur ces dernières années et les concentrations de PM10 les plus élevées sont désormais très légèrement inférieures à la valeur guide OMS (20 µg/m³ en moyenne annuelle) sur presque tout le territoire. Le nombre de personnes exposées à un dépassement de cette valeur guide a fortement diminué en 3 ans (3 100 personnes estimées en 2020 contre 214 250 personnes en 2017) en raison de cet effet de seuil, sans lien avec la crise sanitaire.



L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2020

La situation de la qualité de l'air en 2020 vis-à-vis de la réglementation est stable ces dernières années en Occitanie, comme l'indiquent les différents outils déployés sur la région (stations de mesures, campagnes d'évaluation ponctuelles et modélisations), avec notamment un respect des seuils sur l'ensemble de l'Occitanie pour le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de soufre (SO₂), le benzène, les métaux et le benzo [a]pyrène (B [a]P). Les polluants présentant les principaux enjeux sont :

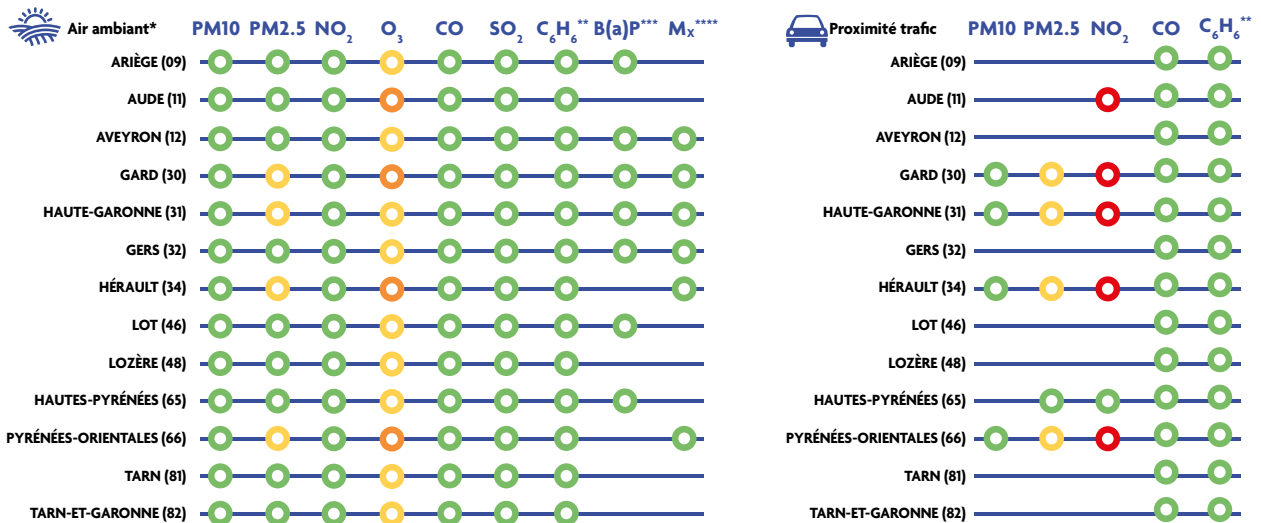
- **le dioxyde d'azote (NO₂)** : la valeur limite pour la protection de la santé humaine n'est pas respectée à proximité de voies à forte circulation dans les agglomérations les plus peuplées, ainsi que dans des environnements urbains encaissés.

- **l'ozone (O₃)** : les objectifs de qualité ne sont pas respectés sur l'ensemble de la région, ainsi que les valeurs cibles sur le pourtour méditerranéen (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales).

- **les particules** : la situation s'est améliorée ces dernières années, et les différentes modélisations urbaines montrent que seul l'objectif de qualité fixé pour les particules PM2.5 n'est pas respecté en milieu urbain des villes les plus peuplées.

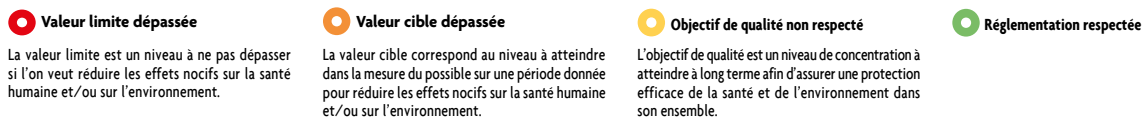
Le nombre de personnes exposées à cette pollution a cependant diminué en 2020, en lien avec la baisse des émissions polluantes due à la crise sanitaire.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE



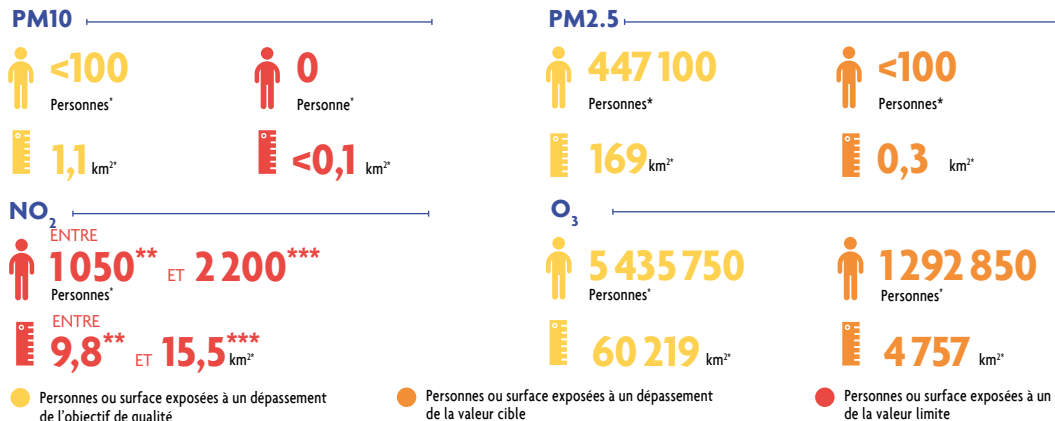
*non exposé à des sources directes de pollution, **benzène, ***benzo [a]pyrène, ****métaux

ÉCHELLE DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES



POPULATION ET TERRITOIRE EXPOSÉS À LA POLLUTION CHRONIQUE

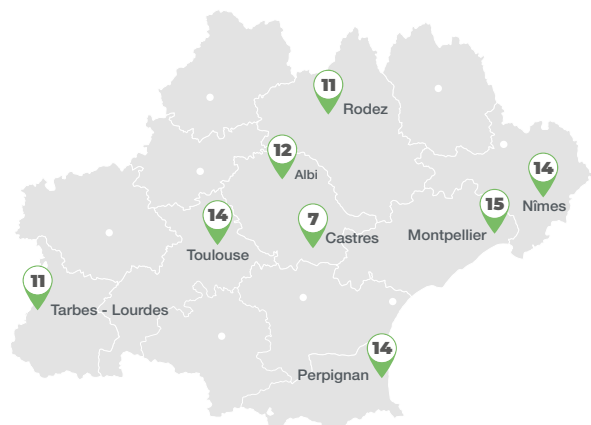
Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



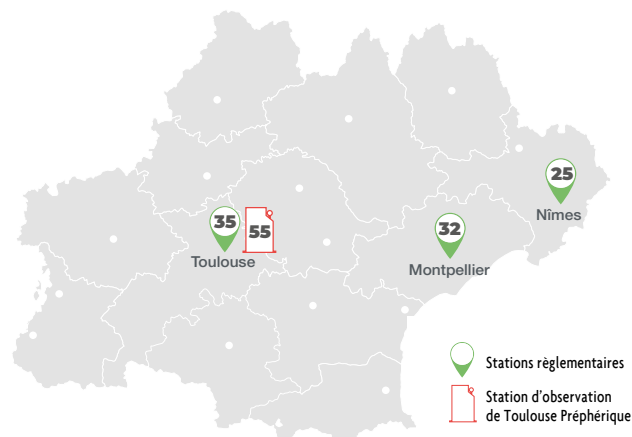
*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022. **valeur estimée à 40 µg/m³ ***valeur estimée à 35 µg/m³



LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂)



Concentrations moyennes annuelles (en µg/m³) en 2020
 ■ Réglementation respectée ■ Valeur limite dépassée (>40 µg/m³)



Concentrations maximales annuelles (en µg/m³) en 2020
 ■ Réglementation respectée ■ Valeur limite dépassée (>40 µg/m³)

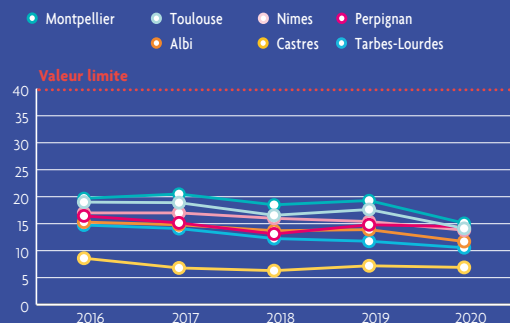
Les concentrations diminuent rapidement avec la distance aux voies principales. La pollution de fond est ainsi atteinte en quelques centaines de mètres et est généralement dépendante de la densité urbaine : d'environ 15 µg/m³ pour les deux métropoles jusqu'à moins de 10 µg/m³ pour des centres urbains de taille plus modeste. Loin de toute activité humaine, la concentration est de l'ordre de 1 µg/m³.

Les concentrations les plus élevées de NO₂ sont mises en évidence le long d'axes supportant une forte circulation, le secteur des transports routier étant la principale source d'émission sur la région. Des niveaux ne respectant pas valeur limite annuelle (40 µg/m³) pour la protection de la santé humaine peuvent être toujours constatés dans les principales villes de la région.

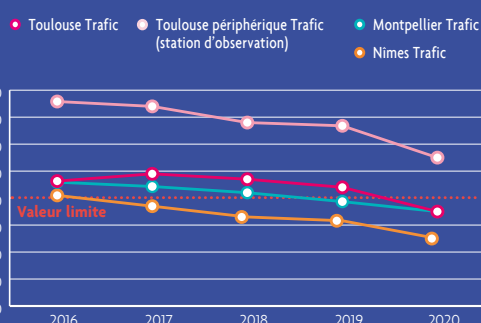
ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION AU DIOXYDE D'AZOTE NO₂

La tendance à la baisse de ces dernières années s'est accélérée en 2020, en raison de la crise sanitaire, tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier. La valeur limite annuelle pour la protection de la santé est respectée sur l'ensemble du territoire, hormis le long d'axes routiers sur plusieurs agglomérations de la région : Montpellier, Toulouse, Nîmes, Perpignan et Narbonne. Les différents outils d'évaluation (mesures fixes, mesures ponctuelles, modélisations) montrent cependant que les zones en dépassement se sont fortement réduites en 2020, en lien avec la baisse globale des concentrations.

En air ambiant*
 Concentration en µg/m³



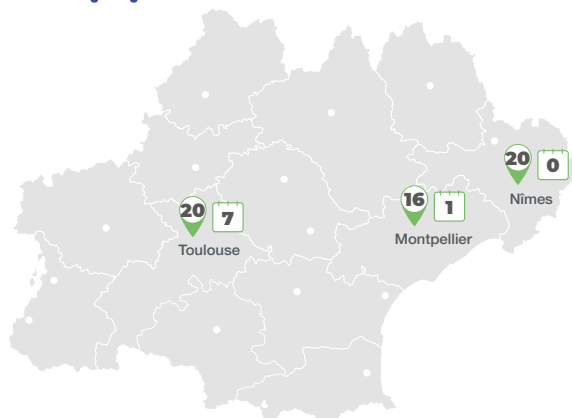
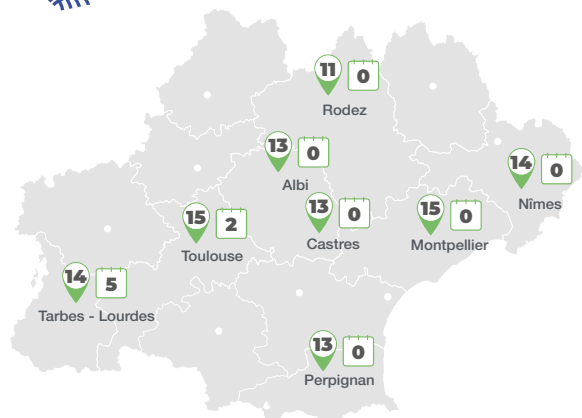
En proximité du trafic routier
 Concentration en µg/m³



*non exposé à des sources directes de pollution.



LES PARTICULES PM10 INFÉRIEURES À 10 MICROMÈTRES



● Concentrations moyennes annuelles (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) en 2020
■ Réglementation respectée ■ Objectif de qualité non respecté ($>30 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ■ Valeur limite dépassée ($>40 \mu\text{g}/\text{m}^3$)

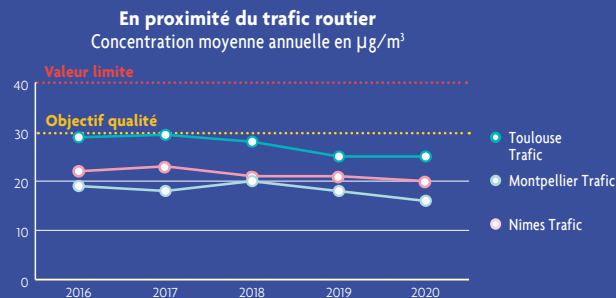
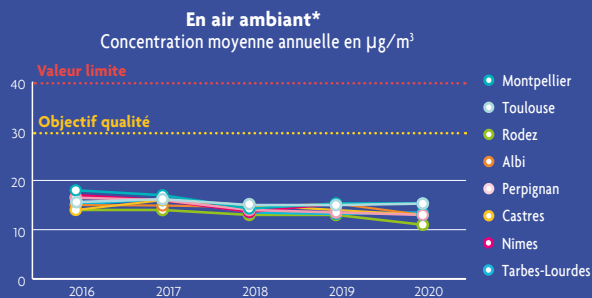
 Nombres de jours de dépassement des $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2020
■ Réglementation respectée ■ Valeur limite dépassée (>35 jours)

En milieu urbain, les concentrations moyennes annuelles de PM10 sont globalement homogènes, entre 13 et 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, et nettement inférieures aux seuils réglementaires (objectif de qualité et valeur limite fixés respectivement à 30 et 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Quelques dépassements du seuil journalier sont observés au sud-ouest de la région (Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne). À proximité immédiate des axes de circulation, les concentrations de PM10, plus élevées qu'en situation de fond, respectent également les seuils réglementaires.

ÉVOLUTION DE L'EXPOSITION AUX PARTICULES PM10

2020 confirme la légère tendance à la baisse de ces 5 dernières années, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier.



LES PARTICULES PM2.5 INFÉRIEURES À 2.5 MICROMÈTRES

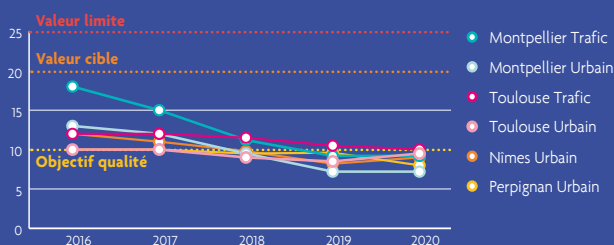
Les concentrations de PM2.5 sont en diminution ces dernières années, tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier.

Cette tendance, plus prononcée que pour les PM10, permet à l'objectif de qualité d'être désormais respecté sur la quasi-totalité du territoire régional.

*non exposé à des sources directes de pollution.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE PM2.5

Concentration moyenne annuelle en $\mu\text{g}/\text{m}^3$





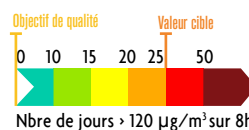
L'OZONE

Estimation 2020

Situation de l'Ozone pour la protection de la santé



L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... La cartographie en 2020 intègre des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.



Valeur max modélisée : 41 jours.
Valeur max mesurée : 40 jours.

ISATIS v20210108

Dép.	Station	Nombre de jours de dépassement des 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures	
		2020	Moyenne 2018-2020
11	Montségret Rural ^{1,2}	7	
12	Rodez Urbain	15	16
30	La Calmette Périurbain	9	21
30	Nîmes Sud Urbain	20	29
30	Saze Rural	40	58
31	Belesta en Lauragais Rural	8	17
31	Saint Gaudens-Miramont Industriel	2	5
31	Muret Urbain ¹	6	
31	Montgiscard Rural	6	15
31	Toulouse-Berthelot Urbain	7	17
31	Toulouse-Jacquier Urbain	9	21
31	Toulouse-Mazades Urbain	3	15
32	Gaudonville Rural	3	13
32	Peyrusse Vieille Rural	1	7
34	Agathois-Piscénois Périurbain	10	25
34	Biterrois-Narbonnais Périurbain	14	14
34	Montpellier Sud Périurbain	13	26
34	Montpellier Prés d'Arènes Urbain	16	15
34	Montpellier Nord Périurbain	22	36
65	Lourdes Urbain	4	6
65	Tarbes-Dupuy Urbain	4	7
66	Banyuls Rural ^{1,2}	9	
66	Perpignan Centre Urbain	2	14
66	Saint Estève Périurbain	12	21
81	Castres Urbain	8	13

En Occitanie, les conditions météorologiques (fort ensoleillement, température élevée) favorisent la formation d'ozone à partir de polluants précurseurs émis notamment par les activités humaines.

Alors que la pollution à l'ozone était en augmentation ces deux dernières années, l'année 2020 est marquée par **une baisse globale** des concentrations, malgré des conditions météorologiques estivales similaires. Ce constat s'explique par la diminution des concentrations de polluants précurseurs, en lien avec la crise sanitaire, tels que les oxydes d'azote (voir p.10-11).

L'est de la région reste le plus impacté par de fortes concentrations d'ozone, en raison d'un taux d'ensoleillement parmi les plus élevés de la région, ainsi que d'importantes émissions de précurseurs d'ozone (notamment trafic routier et secteur industriel) sur les départements du Gard et de l'Hérault, mais aussi au niveau des Bouches-du-Rhône et de l'Étang de Berre en particulier.

Bien que la situation se soit nettement améliorée en 2020 par rapport aux deux années précédentes, **des non-respects des seuils réglementaires** (protection de la santé humaine et protection de la végétation) **sont constatés** :

- Les objectifs de qualité ne sont pas respectés sur l'ensemble de la région ;
- Les valeurs cibles, calculées en moyenne sur plusieurs années, ne sont pas respectées sur la majorité des départements du Gard et de l'Hérault, ainsi qu'à l'Est de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

■ Valeur cible (>25 jours en moyenne sur 3 ans) non respectée
■ Objectif de qualité non respecté

¹Campagne de mesure ²Taux de données inférieur à 85% sur l'année



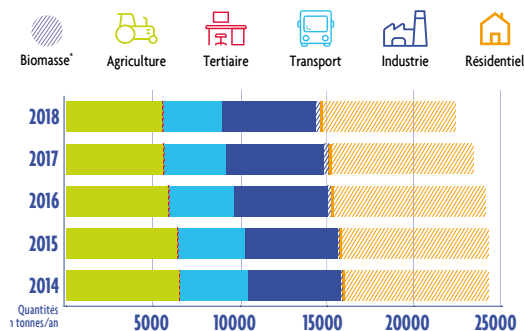
L'INVENTAIRE DES SOURCES D'ÉMISSIONS DE POLLUANTS

Chaque année, l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques et de GES issues des secteurs du transport, du résidentiel, du tertiaire, de l'agriculture et de l'industrie est quantifiée. Ainsi, cette année, seules les données de 2014 à 2018 sont ici présentées.

Pour information, les quantités d'émissions estimées pour les années 2019 et 2020 seront évaluées lorsque l'ensemble des données d'activités seront disponibles, à savoir respectivement fin 2021 et fin 2022.



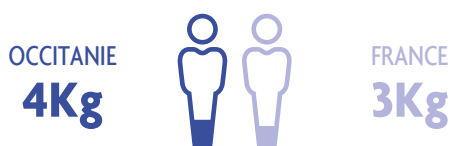
PARTICULES PM10 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS



TENDANCE EN 2018**



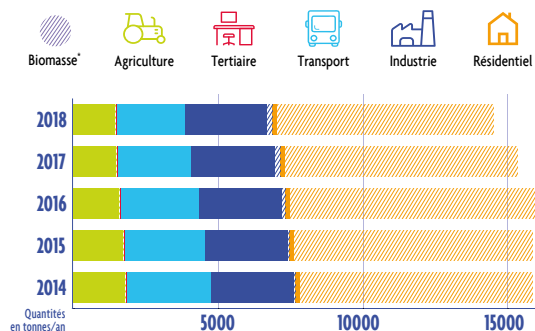
ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



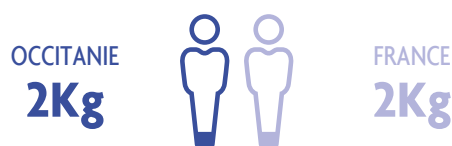
PARTICULES PM2.5 ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS



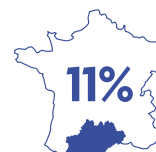
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



L'année 2020 est marquée par une forte volonté de valoriser les indicateurs Air pour accompagner les territoires dans leurs suivis de plans et programmes visant à réduire les polluants émis dans l'air.

À l'échelle régionale, des indicateurs Air dédiés ont été produits pour la stratégie Région à Energie Positive (REPOS), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le Schéma Régional Biomasse. Ces indicateurs permettent notamment de suivre l'évolution des quantités de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre émises à l'échelle régionale et de les confronter aux objectifs définis au niveau national à horizon 2030 dans le Plan de Réduction des Emissions de polluants Atmosphériques (PREPA) et à 2050 dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Une standardisation d'un jeu d'indicateurs Air communs à tous les suivis de plans et programmes Climat-Air-Energie régionaux et locaux sera développée dans l'objectif de permettre une lecture synthétique compréhensible et pour donner des bases communes de compréhension par les territoires.

Concernant la mise à jour de l'inventaire, le traitement des données selon une méthodologie commune et cohérente a pu être réalisé en 2020, permettant ainsi la valorisation de plus de dix années d'inventaire des émissions polluantes en Occitanie, de l'échelle communale à l'échelle régionale.

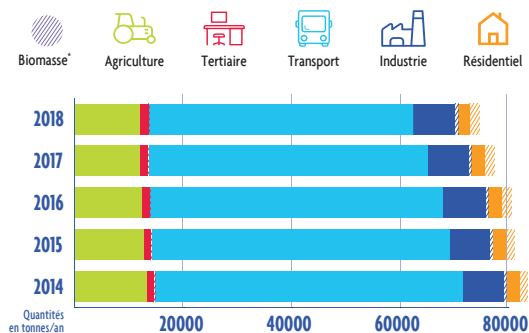
Ces données seront valorisées à travers une publication dédiée, à l'automne 2021.

EN SAVOIR +

<https://www.atmo-occitanie.org/occitanie-indicateurs-air-de-suivi-des-plans-et-programmes-regionaux-2019>

OXYDES D'AZOTE NO_x

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS



TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT

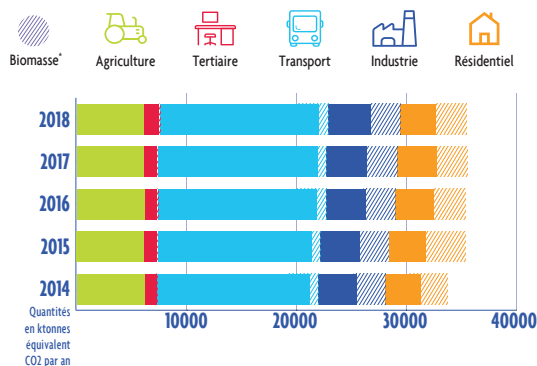


PART DE LA RÉGION EN FRANCE



GAZ À EFFET DE SERRE GES

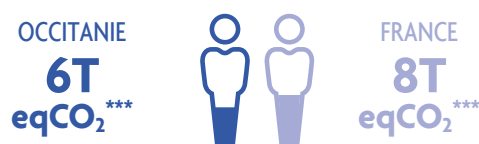
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS



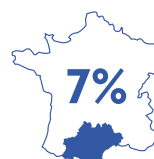
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DE LA RÉGION EN FRANCE



***T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

LES FAITS MARQUANTS EN RÉGION



ADAPTATION DES OUTILS POUR UN NOUVEL INDICE QUALITÉ DE L'AIR

Afin de répondre à l'évolution réglementaire nationale de l'indice ATMO, Atmo Occitanie a adapté ses outils pour assurer la transition et la mise à disposition de cet indicateur synthétique de la qualité de l'air.

Un indice plus protecteur de notre santé

L'indice ATMO a évolué afin de traduire davantage l'impact sanitaire de la pollution de l'air. Il prend en compte un nouveau polluant dans son calcul, les particules PM2.5 et est en cohérence avec les seuils de l'indice européen et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Une mise à jour du dispositif pour prévoir l'indice quotidien

Dès le début d'année l'ensemble de l'équipe a été mobilisé pour adapter les outils qui nécessitaient une mise à jour. Cela a concerné les outils informatiques utilisés pour effectuer la prévision quotidienne, l'open-data, le site internet et l'envoi des newsletters.

Des actions et supports de communication ont également été préparés et diffusés dès le mois de décembre afin d'expliquer cette évolution et ses conséquences.



LETTRE DE L'AIR N° 15 - UN NOUVEL INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

<https://bit.ly/3uT7dW9>



ÉVALUER ET SUIVRE LA QUALITÉ DE L'AIR EN LIEN AVEC LES ACTIVITÉS PORTUAIRES

En fin d'année 2020, Port de Sète - Sud de France et Atmo Occitanie se sont engagés à travers un partenariat sur le long terme pour la qualité de l'air.

Structurée pour trois années, cette collaboration vise à améliorer la connaissance sur l'influence des activités portuaires sur la qualité de l'air dans la zone portuaire et dans son environnement afin d'évaluer les effets des solutions de réductions des émissions réalisées ou programmées par le port de Sète-Frontignan, qui fait partie des grandes infrastructures de transport (voyageurs et marchandises) de l'Occitanie.

Le dispositif de surveillance programmé s'intègre au sein de la surveillance existante sur le territoire de Sète Agglopolé Méditerranée, et plus largement sur la région Occitanie. Il comportera :

- le suivi des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effets de serre,
- le suivi des concentrations de polluants dans l'air dans l'environnement portuaire,
- l'évaluation de l'impact du développement et des projets d'investissement de transition énergétique planifiés par Port Sud de France dans les années à venir.





ÉVOLUTION DU DISPOSITIF RÉGIONAL DE MESURES

Comme chaque année, le dispositif régional de mesures a évolué en 2020 afin de répondre aux exigences réglementaires et améliorer l'évaluation de qualité de l'air sur la région :

- Sur la région de Toulouse, le dispositif fixe de mesures a été complété avec l'ajout d'un point de mesure PM2.5 et benzène à proximité du trafic routier.
- À Perpignan, une station longue durée a été installée à proximité du trafic routier permettant l'évaluation des NOx, PM10 et PM2.5. Cette station a vocation à être pérennisée afin que le dispositif d'évaluation sur cette zone soit conforme aux exigences réglementaires.
- Dans le cadre de la mise en conformité du dispositif régional réglementaire de mesures, 2 stations urbaines ont été mises en service à Montauban et Rodez afin d'évaluer les niveaux de NOx, ozone, PM10 et PM2.5 dans l'air ambiant.
- En complément, afin de mieux comprendre le comportement de l'ozone sur la région et d'améliorer les modèles de prévision, des campagnes de mesures estivales ont été réalisées à Banyuls (66) et Montsérét (11).

Pour 2021, sont notamment prévues des mesures :

- Pendant un an dans les Parcs Naturels Régionaux des Pyrénées Catalanes et Ariégeoises afin d'améliorer les connaissances sur l'évaluation des particules en suspension dans des environnements ruraux.
- À proximité du trafic routier à Béziers et en fond urbain à Narbonne dans le cadre de la mise en conformité du dispositif régional de mesures.



PESTICIDES DANS L'AIR : DES CONNAISSANCES À CONSOLIDER

En 2020, Atmo Occitanie a publié les résultats de la surveillance réalisée en 2018 et 2019 sur 9 sites de mesures en région en partenariat avec des acteurs locaux et dans le cadre de la première campagne exploratoire nationale pilotée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES).

L'objectif était de réaliser un état des lieux de la présence de pesticides et enrichir les connaissances pour mieux appréhender l'impact sanitaire à terme.

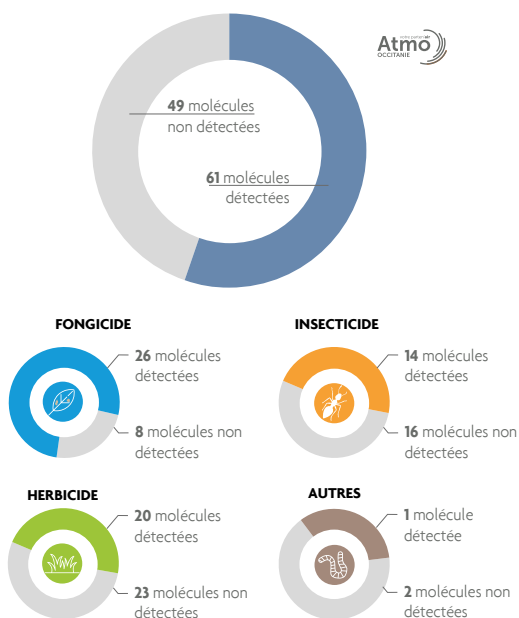
Sur les 110 molécules recherchées en Occitanie, toutes campagnes de mesures confondues, 61 pesticides ont été détectés.

Les fongicides sont détectés en plus grand nombre sur la majorité des sites de mesures, en raison notamment de la variété des matières actives disponibles en région.

Sur l'ensemble des molécules détectées en région, 31 sont à caractère perturbateur endocrinien probable.

Ce suivi d'ampleur inégale en région demeure encore insuffisant en l'absence d'une surveillance continue sur le long terme.

PROPORTION DE MOLÉCULES DÉTECTÉES EN RÉGION



Depuis 2002 des mesures ponctuelles de pesticides dans l'air sont réalisées en région. Les résultats de ces suivis demeurent insuffisants en l'absence de suivi continu à long terme.

LETTRE DE L'AIR N° 13 - LA SURVEILLANCE DES PESTICIDES DANS L'AIR EN OCCITANIE

<https://bit.ly/3rnLwvY>

LE RAPPORT COMPLET

<https://bit.ly/3e8Ge33>



L'EXPOSITION PONCTUELLE À LA POLLUTION DE L'AIR

En 2020, l'Occitanie a été marquée par 21 procédures départementales pour épisode de pollution, réparties au cours de l'année sur 13 journées et sur 7 des 13 départements de la région.

Le nombre d'épisodes de pollution liés à l'ozone a fortement diminué avec 2 journées en 2020 contre plus d'une dizaine en 2018 et 2019. Les conditions météorologiques estivales sur ces 3 années étant globalement similaires, l'explication est à chercher du côté de la crise sanitaire qui a entraîné une baisse des composés précurseurs, contribuant à la formation de l'ozone dans l'atmosphère (voir en pages 10 et 11).

En revanche, le nombre d'épisodes de pollution liés aux particules en suspension PM10 en 2020 est resté aussi élevé qu'en 2019 en raison de conditions météorologiques automnales propices à l'accumulation de particules dans l'atmosphère.

Le mois de novembre concentre la majorité de ces épisodes, avec en particulier 7 jours consécutifs avec au moins un département concerné. La persistance sur plusieurs jours de la pollution a conduit au déclenchement de 3 procédures d'alerte, avec pour conséquence la mise en place de mesures d'urgence visant à limiter les niveaux de pollution.

Au total en Occitanie en 2020



NOMBRE DE PROCÉDURES POUR UN ÉPISODE DE POLLUTION EN 2020

EN 2020	NBRE DE PROCÉDURES POUR UN ÉPISODE DE POLLUTION	DONT O ₃	DONT PM10
ARIEGE (09)	1	0	1
AUDE (11)	0	0	0
AVEYRON (12)	0	0	0
GARD (30)	1	1	0
HAUTE-GARONNE (31)	6	1	5
GERS (32)	2	0	2
HÉRAULT (34)	0	0	0
LOT (46)	0	0	0
LOZÈRE (48)	0	0	0
HAUTES-PYRÉNÉES (65)	6	0	6
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)	1	0	1
TARN (81)	0	0	0
TARN-ET-GARONNE (82)	4	0	4

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROCÉDURES POUR UN ÉPISODE DE POLLUTION

	2017	2018	2019	2020
ARIEGE (09)	0	0	0	1
AUDE (11)	3	0	5	0
AVEYRON (12)	2	0	3	0
GARD (30)	9	14	7	1
HAUTE-GARONNE (31)	15	5	8	6
GERS (32)	0	0	1	2
HÉRAULT (34)	3	5	6	0
LOT (46)	0	0	0	0
LOZÈRE (48)	0	0	3	0
HAUTES-PYRÉNÉES (65)	17	0	2	6
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)	2	1	4	1
TARN (81)	8	2	4	0
TARN-ET-GARONNE (82)	12	0	1	4

RESTEZ INFORMÉ EN CAS D'ÉPISODES DE POLLUTION

<https://www.atmo-occitanie.org/inscription-aux-listes-de-diffusion>



LE DISPOSITIF DE MESURES SUR LE TERRITOIRE, UNE COMPOSANTE DES OUTILS RÉGIONAUX DE SURVEILLANCE

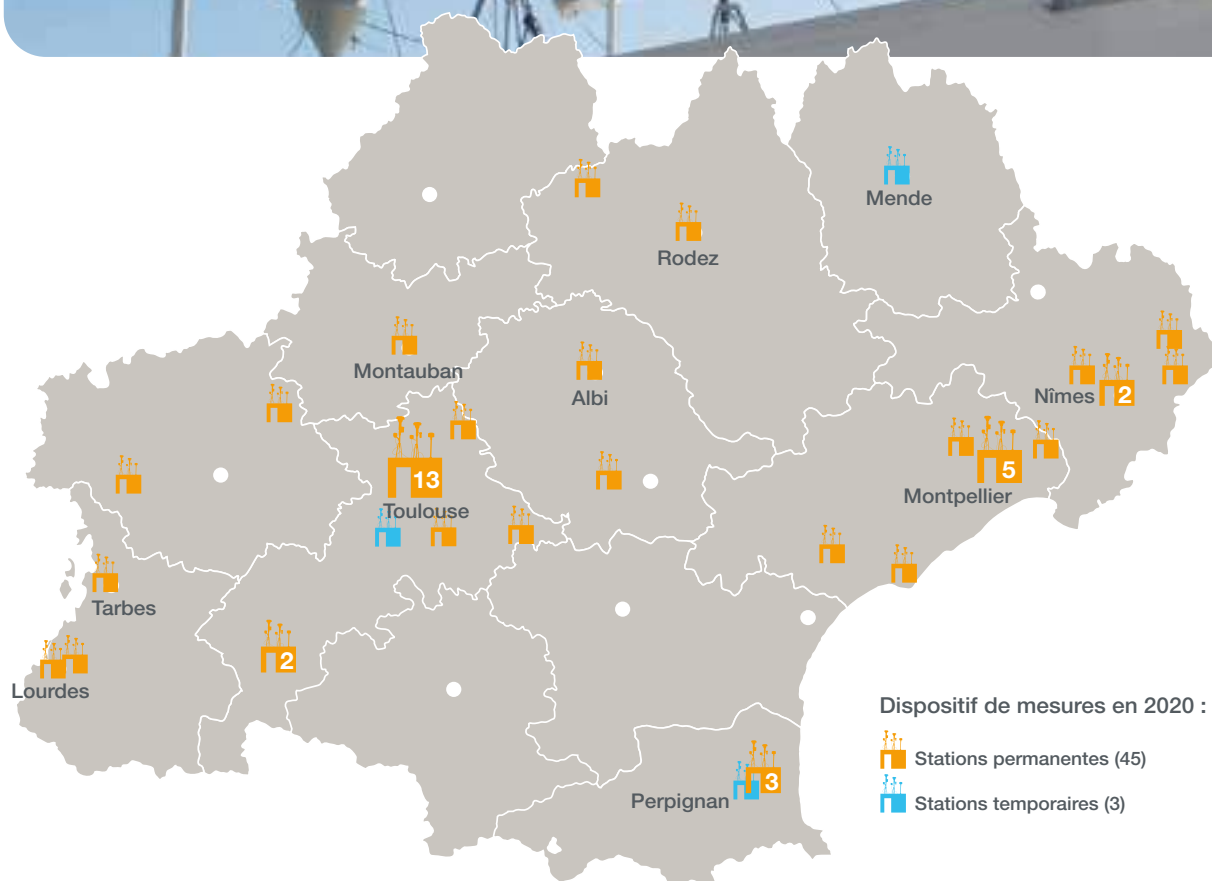
Les stations de mesures sont un des outils du dispositif régional de surveillance, avec l'inventaire des sources d'émissions et les plateformes de modélisation régionale et urbaine.

L'organisation de ces stations est définie en cohérence avec le programme régional stratégique de la qualité de l'air, le PRSQA, élaboré en concertation avec les partenaires d'Atmo Occitanie.
















45

stations
permanentes

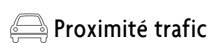
3

stations
temporaires

RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT

		Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m ³	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m ³ Moy. 3 ans	Nb jour > 50 µg/m ³	Nb heure > 200 µg/m ³	Max Horaire
AVEYRON (12)											
RODEZ CAMONIL											
	Dioxyde d'azote	12*								0	79
	Ozone	63	10 704	12 832		134	15	16			142
	Particules PM10	11*			36				0		
	Particules PM2.5	6*									
VIVIEZ											
	Arsenic	0,36									
	Cadmium	0,76									
	Nickel	0,44									
GARD (30)											
NIMES SUD (GAUZY)											
	Dioxyde d'azote	14								0	83
	Ozone	56	12 801	19 994		143	20	29			165
	Particules PM10	15			43				0		
	Particules PM2.5	9									
	Benzo(a)pyrène	0,26*									
	Arsenic	0,20									
	Cadmium	<0,15									
	Nickel	0,63									
Plomb	0,0020										
LA CALMETTE											
	Ozone	52	11 249	16 709		142	9	21			166
NIMES PLANAS											
	Dioxyde d'azote	25								0	127
	Particules PM10	20			48				0		
SAZE											
	Ozone	63	19 777	27 183		153	40	58			176
SAINT-LAURENT-DES-ARBRES											
	Particules PM10	14			39				0		
	Particules PM2.5	8									
HAUTE-GARONNE (31)											
MONTGISCARD											
	Ozone	62	10 748	13 125		161	6	15			196
TOULOUSE MAZADES											
	Dioxyde d'azote	15								0	90
	Ozone	55	7 064	11 983		124	3	15			146
	Particules PM10	15			63				2		
	Particules PM2.5	10									
TOULOUSE JACQUIER											
	Dioxyde d'azote	14								0	101
	Ozone	56	10 321	13 495		138	9	21			165
	Particules PM10	15			50				0		
TOULOUSE BERTHELOT											
	Dioxyde d'azote	14								0	102
	Ozone	54	7 576	12 530		135	7	17			163
	Particules PM10	16			45				0		
	Particules PM2.5	9									
	Arsenic	0,23									
	Cadmium	0,18									
Nickel	0,47										
Plomb	0,0020										
TOULOUSE PÉRIPHÉRIQUE**											
	Dioxyde d'azote	55								2	205
	Particules PM10	25			66				7		
	Benzène	0,79									
TOULOUSE ROUTE D'ALBI											
	Dioxyde d'azote	30								0	145
	Particules PM10	20			51				2		
	Particules PM2.5	10									
TOULOUSE PORT DE L'EMBOUCHURE											
	Dioxyde d'azote	35								0	154
	Particules PM10	20			58				5		
	Particules PM2.5	11									
	Benzène	1,56									
BLAGNAC AEROPORT TRAFIC											
	Dioxyde d'azote	14								0	101
	Particules PM10	13			39				0		
	Benzène	0,79									

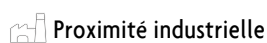
Remarque pour le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote: les concentrations respectent les niveaux critiques pour la protection de la végétation. Données en microgrammes par mètre cube (µg/m³) sauf arsenic, cadmium, nickel, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube (ng/m³) et l'AOT 40 pour l'ozone en µg·m⁻³·h. Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85% de l'année. ** Station d'observation.



Proximité trafic



Urbain



Proximité industrielle





Rural

	Moyenne Annuelle	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³ Moyenne 3 ans	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
BLAGNAC AEROPORT PISTE**										
	Dioxyde d'azote	12							0	98
	Particules PM10	14		48				0		
BESSIERES ECONOTRE										
	Particules PM10	14		38				0		
	Dioxyde de soufre	2*								16
	Arsenic	0,23								
	Cadmium	0,06								
	Nickel	0,41								
	Plomb	0,0012								
TOULOUSE SETMI EISENHOWER										
	Particules PM10	15		48				0		
	Dioxyde de soufre	1*								11
	Arsenic	0,15								
	Cadmium	0,07								
	Nickel	0,49								
	Plomb	0,0015								
TOULOUSE SETMI CHAPITRE										
	Particules PM10	14		48				0		
	Dioxyde de soufre	2								9
	Arsenic	0,13								
	Cadmium	0,05								
	Nickel	0,41								
	Plomb	0,0013								
TOULOUSE BOULODROME										
	Plomb	0,0058								
TOULOUSE FAURE										
	Plomb	0,0034								
TOULOUSE FERRY										
	Plomb	0,0027								
SAINT-GAUDENS DAURAT										
	Dioxyde de soufre	0								22
SAINT-GAUDENS MIRAMONT										
	Dioxyde de soufre	1								26
	Ozone	43	4 626	7 864		139	2	5		160
BELESTA-EN-LAURAGAIS										
	Ozone	65	8 357	12 085		151	8	17		198
GERS (32)										
PEYRUSSE VIEILLE										
	Dioxyde d'azote	1							0	13
	Ozone	61	5 103	9 341		121	1	7		131
	Particules PM10	10			63			3		
	Particules PM2.5	6								
	Benzo[a]pyrène	0,03								
	Arsenic	0,18								
	Cadmium	0,04								
	Nickel	0,34								
	Plomb	0,0012								
GAUDONVILLE										
	Ozone	63	7 249	11 992		139	3	13		147
HERAULT (34)										
MONTPELLIER PRES D'ARENES										
	Dioxyde d'azote	15							0	112
	Ozone	59	10 732	11 642		139	16	15		154
	Particules PM10	15			41			0		
	Particules PM2.5	7								
MONTPELLIER CHAPTAL										
	Dioxyde d'azote	19							0	93
MONTPELLIER SAINT DENIS										
	Dioxyde d'azote	32							0	139
MONTPELLIER POMPIGNANE										
	Dioxyde d'azote	21							0	135
	Benzène	1,48								
	Particules PM10	16			71			1		
	Particules PM2.5	9								





☐ Pas de seuil réglementaire ou pas assez de données pour comparer au seuil réglementaire

■ Objectif de qualité ou seuil d'information non respectés
■ Valeur limite non respectée

■ Valeur cible non respectée
■ Seuil réglementaire respecté

	Moyenne sur période de mesures 2020	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³ Moyenne 3 ans	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
LOZÈRE (48)										
MEUDE										
	Dioxyde d'azote	12							0	63
	Particules PM10	13		31				0		
	Particules PM2.5	7								
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)										
PERPIGNAN PYRÉNÉES										
	Dioxyde d'azote	42							0	126
	Particules PM10	23		102				2		
	Particules PM2.5	10								

MESURES TEMPORAIRES COURTE DURÉE

	Moyenne sur période de mesures 2020	AOT40 estimé	AOT40 estimé Moyenne 5 ans	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³ Moyenne 3 ans	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
AUDE (11)										
MONTSERET										
	Ozone	66	-	-	137	7	-			145
AVEYRON (12)										
ONET LE CHÂTEAU										
	Dioxyde d'azote	13							0	89
	Particules PM10	14		36				0		
HAUTE-GARONNE (31)										
TOULOUSE ÎLE DU RAMIER										
	Dioxyde d'azote	9							0	56
	Particules PM10	14		25				0		
	Particules PM2.5	8								
TOULOUSE PRAT-LONG										
	Dioxyde d'azote	24							0	68
	Particules PM10	16		25				0		
	Particules PM2.5	10								
	Arsenic	0,25								
	Cadmium	0,12								
	Nickel	0,67								
	Plomb	0,0024								
TOULOUSE ESPAGNAC										
	Dioxyde d'azote	21							0	96
	Particules PM10	18		47				0		
	Particules PM2.5	11								
	Arsenic	0,22								
	Cadmium	0,14								
	Nickel	0,69								
	Plomb	0,0024								
TOULOUSE VERNE										
	Dioxyde d'azote	22							0	110
	Particules PM10	17		45				0		
	Particules PM2.5	8								
	Arsenic	0,02								
	Cadmium	<0,08								
	Nickel	0,65								
	Plomb	0,0027								
HERAULT (34)										
SAINT AUNES										
	Dioxyde d'azote	11							0	61
	Particules PM10	13		39				0		
	Particules PM2.5	7								
BEZIERS ISDND										
	Dioxyde de soufre	2								15
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)										
BANYULS										
	Ozone	82	-	-	130	9	-			134

Remarque pour le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote : les concentrations respectent les niveaux critiques pour la protection de la végétation.

Données en microgrammes par mètre cube (µg/m³) sauf arsenic, cadmium, nickel, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube (ng/m³) et l'AOT 40 pour l'ozone en µg/m³.h

*Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85% de l'année.

□ Pas de seuil réglementaire ou pas assez de données pour comparer au seuil réglementaire
 ■ Seuil réglementaire respecté

■ Objectif de qualité ou seuil d'information non respectés
 ■ Valeur limite non respectée

■ Valeur cible non respectée



RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

Les exploitations telles que les carrières, gravières, cimenteries, incinérateurs, centrales à béton peuvent générer des émissions de poussières sédimentables. En 2020, Atmo Occitanie a réalisé un suivi des retombées de poussières sèches (plaquettes de dépôts) ou totales (jauges) dans l'environnement de 82 exploitations.

82

exploitations suivies
à l'échelle régionale

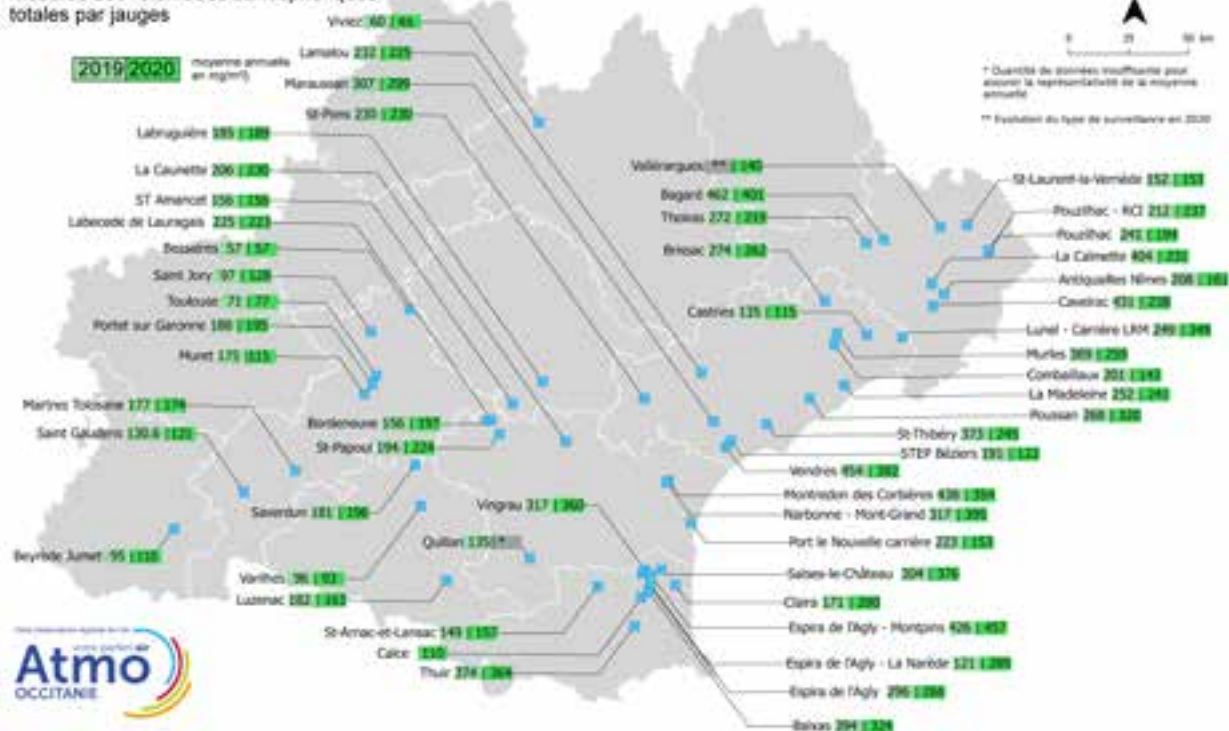
SUIVI À L'AIDE DE JAUGE

Des mesures des retombées de poussières totales par jauges selon la norme NFX 43 014 sont réalisées sur 287 points de mesures répartis dans l'environnement de 56 exploitations dont 41 carrières.

La carte présente, pour chaque site surveillé, les moyennes annuelles 2019 et 2020 des retombées totales déterminées à partir des points de mesures répartis dans l'environnement du site.

Autour de la majorité des sites surveillés, les niveaux de retombées totales constatés en 2020 sont restés stables ou ont diminué par rapport à 2019.

Mesures des retombées atmosphériques totales par jauges



Unité : quantité de poussière déposée par unité de surface et de temps (mg/m²/jour)



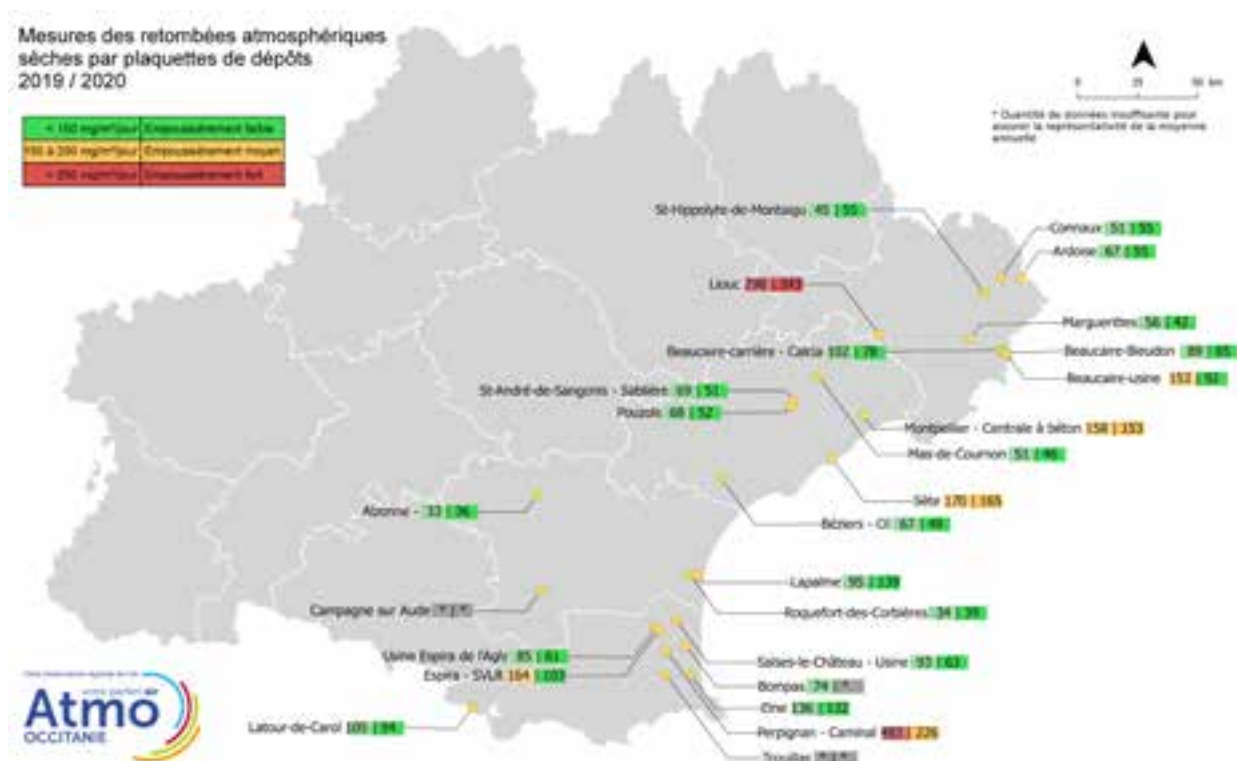
SUIVI À L'AIDE DE PLAQUETTES DE DÉPÔTS

Des mesures par plaquettes de dépôts selon la norme NFX 43 007 sont réalisées sur 155 points de mesures répartis dans l'environnement de 26 exploitations.

La carte présente, pour chaque site surveillé, les moyennes annuelles 2019 et 2020 pour les retombées sèches déterminées à partir des points de mesures répartis dans l'environnement du site.

Entre 2019 et 2020, les niveaux de retombés sèches ont globalement diminué sur la région.

En 2020, l'empoussièremment est faible dans l'environnement de la majorité des sites surveillés. Il est moyen autour de 3 sites et fort autour d'un site.



Unité : quantité de poussière déposée par unité de surface et de temps (mg/m²/jour)



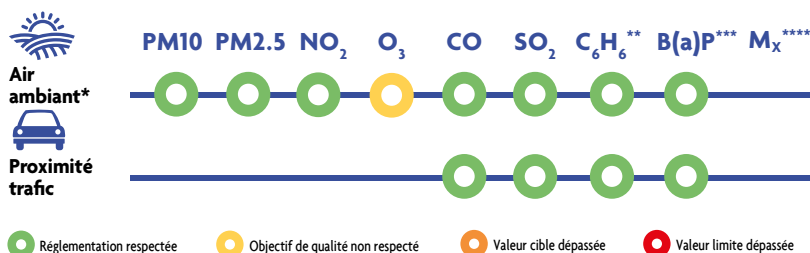
**LA QUALITÉ
DE L'AIR
PAR DÉPARTEMENT
EN 2020**

ARIÈGE

En Ariège, les seuils réglementaires sont respectés en 2020 à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département a connu un seul épisode de pollution en 2020, et aucun en 2019.



SITUATION RÉGLEMENTAIRE



*non exposé à des sources directes de pollution, **benzène, ***benzo [a]pyrène, ****métaux

EXPOSITION PONCTUELLE



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

POUR ALLER PLUS LOIN

En complément des principaux polluants réglementés en air ambiant (NO₂, ozone, particules en suspension), le dispositif de mesure déployé en 2021 à Saint-Girons évaluera également le Black Carbon et les HAP, composés pouvant être émis notamment par le chauffage au bois. Le suivi du Black Carbon, polluant encore peu étudié en France, permet d'analyser les contributions du trafic routier et du chauffage au bois dans les niveaux de particules. Ce

suivi détaillé permettra une meilleure connaissance des sources émettrices de particules sur ce type de territoire et des impacts associés sur l'exposition des populations.

Ce suivi va permettre de comparer les mesures de Black Carbon aux mesures réalisées en d'autres points de la région, en termes de niveau et de contribution sectorielle aux émissions de particules.

L'ACTU DE L'ANNÉE



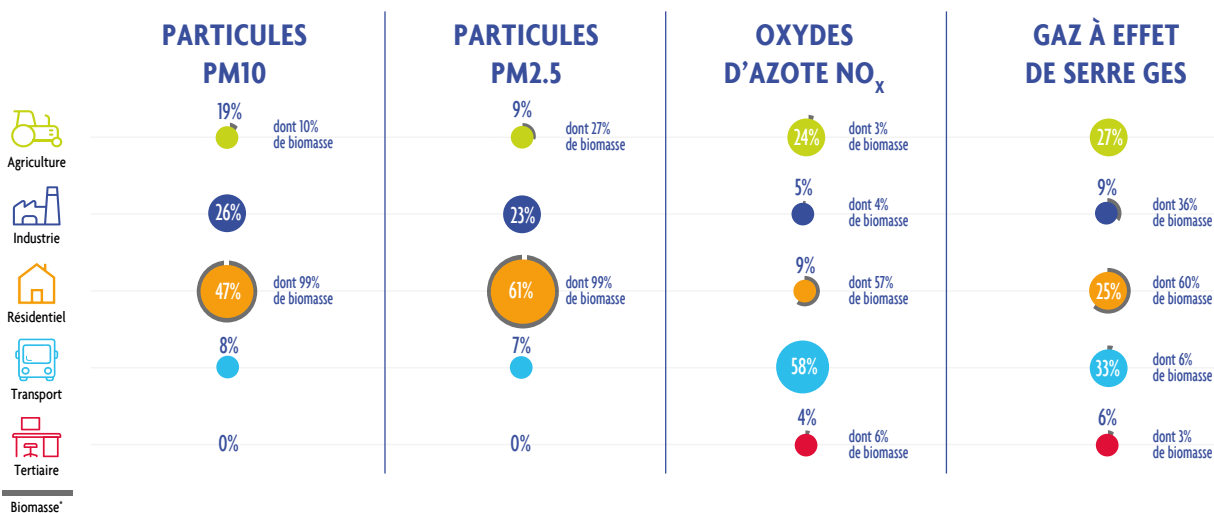
En 2020, Atmo Occitanie a travaillé avec le Parc Naturel Régional de Pyrénées Ariégeoises afin de proposer un projet moteur sur la thématique air au sein du Parc, en réponse à l'appel à projet de l'ADEME. Ce projet porté par le territoire avait pour but une meilleure connaissance partagée de la qualité de l'air du territoire et un accompagnement des usages et pratiques.

PERSPECTIVES 2021



L'année 2021 verra la réalisation d'une campagne de mesures semi-fixe sur la commune de Saint-Girons, en partenariat avec la Région Occitanie. L'objectif de ce suivi d'un an, qui n'avait pas été réalisé depuis plusieurs années sur un territoire Ariégeois, vise à améliorer les connaissances générales en termes de qualité de l'air et à suivre les niveaux de concentrations et d'exposition des populations à la pollution atmosphérique.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



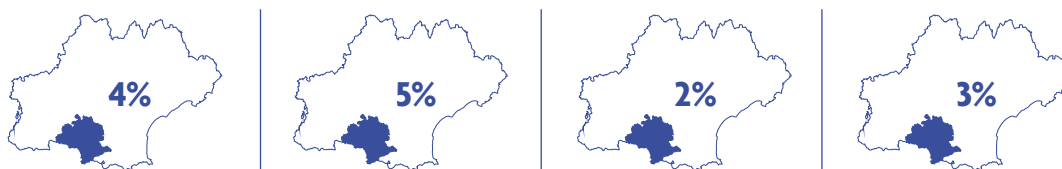
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE

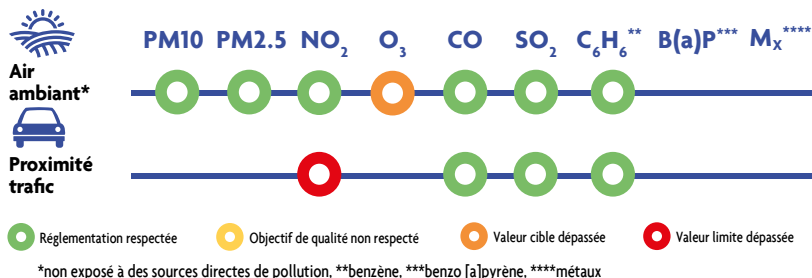


Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles. **Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. ***T eqCO₂ : tonne équivalent CO₂.

AUDE

Sur l'Aude, des niveaux supérieurs à la valeur limite pour la protection de la santé concernant le dioxyde d'azote (NO₂) sont observés ponctuellement le long d'axes routiers encaissés au centre de Narbonne. Les autres seuils réglementaires sont respectés à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, ainsi que de la valeur cible pour la protection de la santé humaine, comme le reste du pourtour méditerranéen.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE

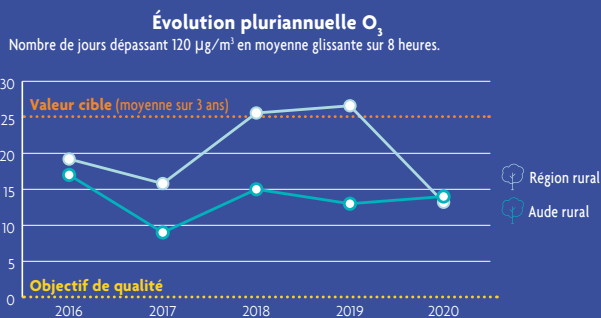


EXPOSITION PONCTUELLE



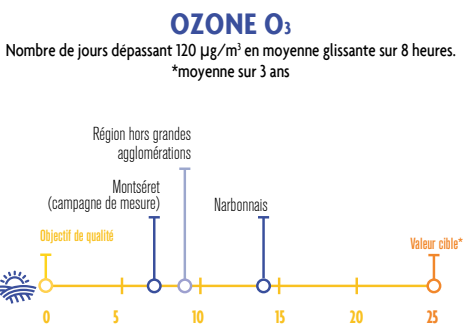
ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

Les niveaux d'ozone, auparavant inférieurs à la moyenne régionale, sont restés relativement stables en 2020.



VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE

— Stations du département — Environnement de comparaison



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air: la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Campagne de mesures estivales d'ozone à Monsérêt, dans le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, en partenariat avec la Région Occitanie.



Évaluation de l'impact des actions du PCAET du Grand Narbonne sur les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre.



Poursuite du suivi de l'ammoniac autour du site d'ORANO Malvesi.

PERSPECTIVES 2021



Déployer des mesures des principaux polluants réglementés sur le Grand Narbonne avec :

- une station urbaine pendant un an,
- 2 campagnes de mesures du NO₂ sur l'ensemble de l'agglomération Narbonnaise.

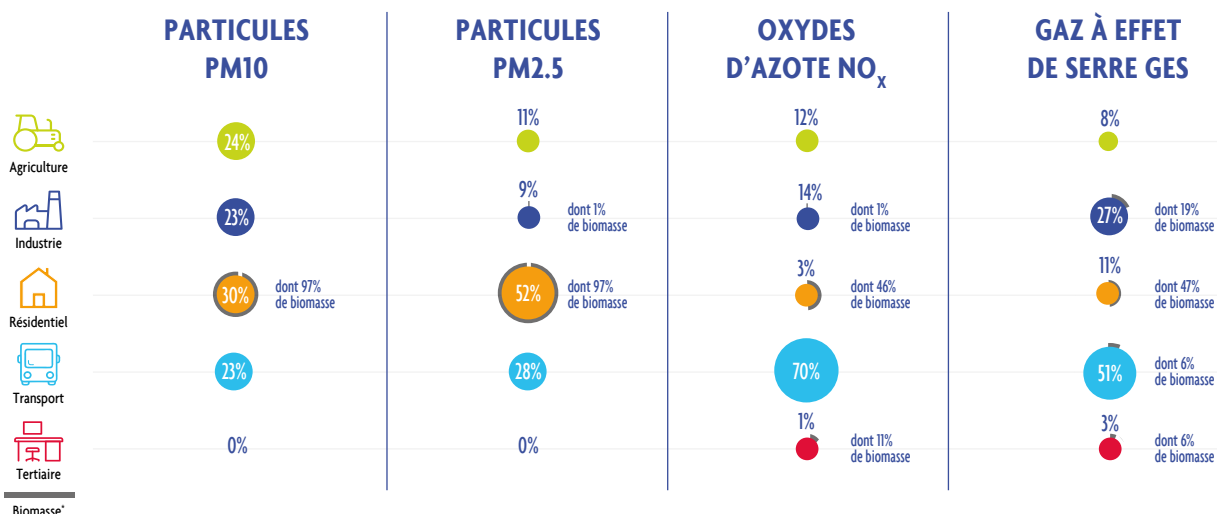


Accompagner Carcassonne Agglo et le Grand Narbonne dans le suivi de leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).



Poursuivre des mesures de pesticides dans l'air sur un site en milieu périurbain à dominante viticole.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



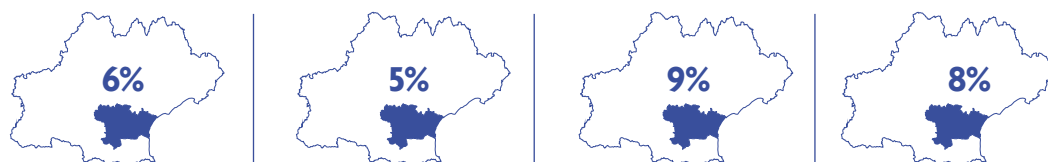
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



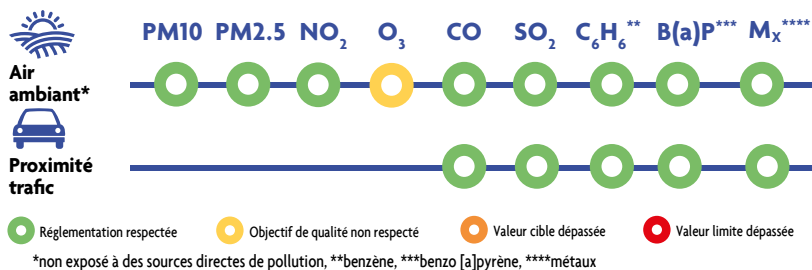
Source: Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.

Évolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. *T eqCO₂: tonne équivalent CO₂.

AVEYRON

En Aveyron, les seuils réglementaires sont respectés en 2020 à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département n'a pas connu d'épisode de pollution en 2020, contre trois observés en 2019.

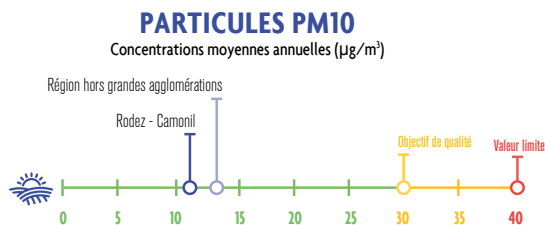
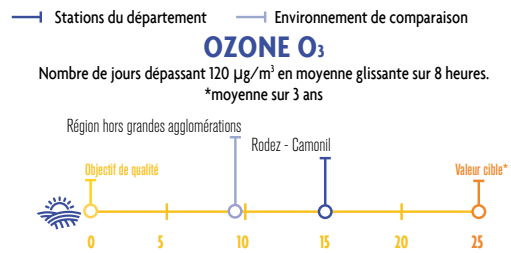
SITUATION RÉGLEMENTAIRE



EXPOSITION PONCTUELLE



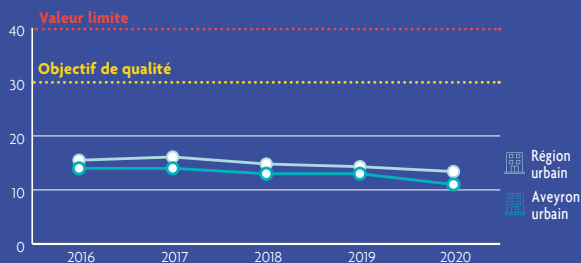
VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE



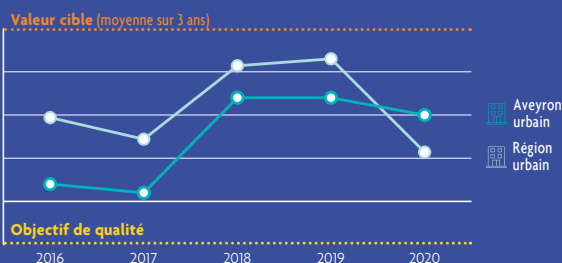
ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

Les concentrations de PM10 suivent la tendance régionale, en sensible baisse depuis 2017, et sont légèrement inférieures au niveau de fond observé sur la Région. Les niveaux d'ozone sont quasiment stables depuis 2018 ; on note cependant une légère baisse en 2020 qui paraît moins marquée qu'au niveau régional. La valeur cible est respectée.

Évolution pluriannuelle PM10
Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



Évolution pluriannuelle O₃
Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures.



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Évaluation de la qualité de l'air en partenariat avec Rodez Agglomération afin d'estimer sur son territoire via différents moyens de mesure et de modélisation les niveaux des principaux polluants, identifier les zones à enjeux et évaluer l'exposition des populations.



Poursuite de l'accompagnement du Parc Naturel Régional des Grands Causses : partage d'information concernant la présence de polluants atmosphérique dans l'eau de pluie, évaluation d'actions concernant une installation biomasse. Le partenariat avec le PNR s'est terminé fin 2020 et n'a pas été renouvelé.

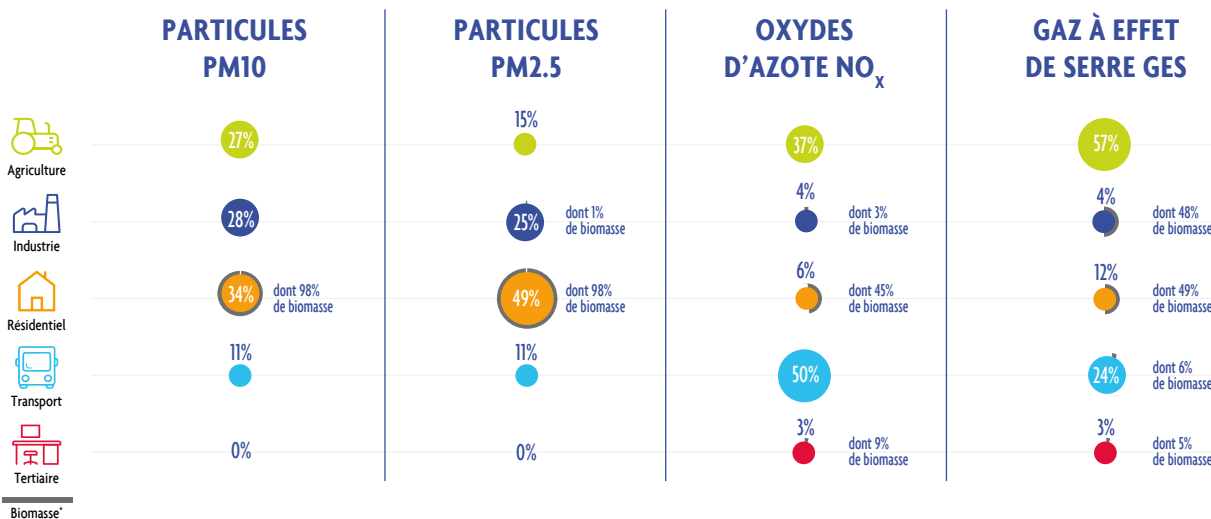
PERSPECTIVES 2021



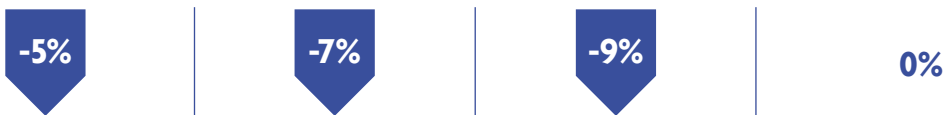
Dans le cadre du partenariat avec Rodez Agglomération :

- pérenniser la station de mesure installée en 2016 à Rodez.
- compléter les cartographies de la pollution de l'air pour 2018 et 2019.
- renouveler le partenariat pour les années suivantes et accompagner notamment le territoire dans la poursuite de la mise en œuvre puis la révision de son PCAET.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



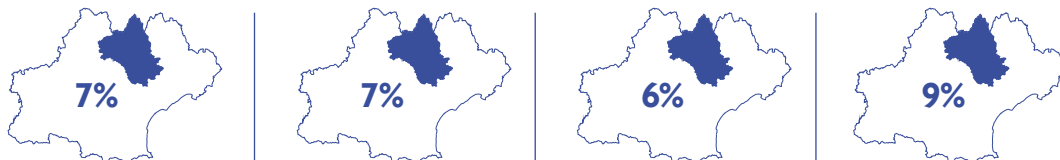
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



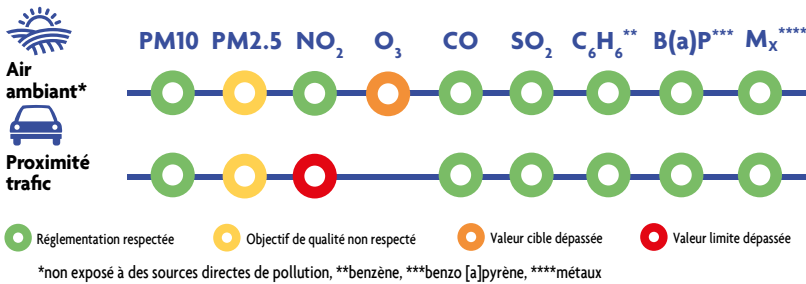
Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.

Évolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. *T eqCO₂ : tonne équivalent CO₂.

GARD

Dans le Gard, les niveaux d'ozone sont les plus élevés de la région en lien avec les fortes températures estivales et la valeur cible pour la protection de la santé n'est pas respectée. Des dépassements sont également observés par modélisation : l'objectif de qualité pour les particules PM2.5 et la valeur limite pour le dioxyde d'azote à proximité de certains axes routiers de l'agglomération de Nîmes.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE



EXPOSITION PONCTUELLE

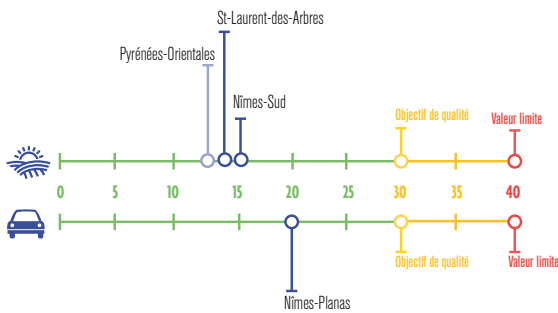


VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE

— Stations du département — Environnement de comparaison

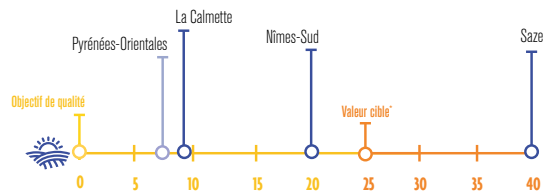
PARTICULES PM10

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



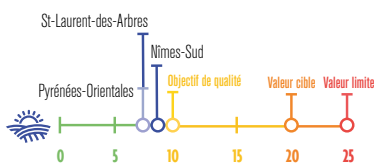
OZONE O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures. *moyenne sur 3 ans



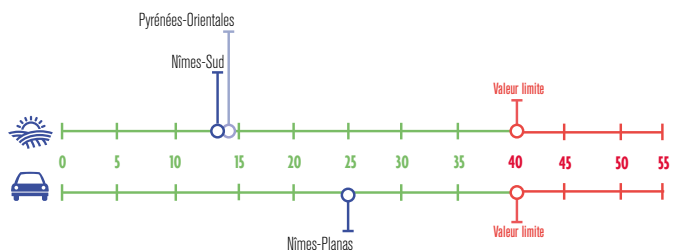
PARTICULES PM2.5

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



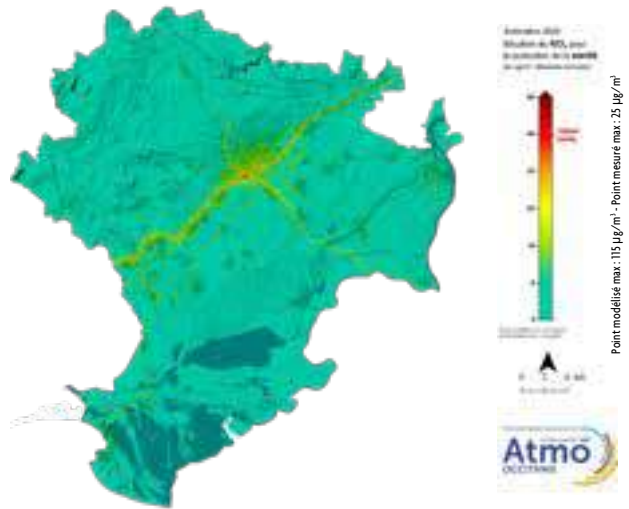
CARTOGRAPHIE ANNUELLE DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE

ZOOM SUR LE PPA DE NÎMES ET SA PÉRIPHÉRIE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

ENTRE <100 ET 200*****
personnes* exposées à un dépassement de la valeur limite

ENTRE 1,7 ET 2,7*****
km² exposés à un dépassement de la valeur limite



L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

PARTICULES PM10

0 Personne* **0** Personne*

PARTICULES PM2.5

56 950 Personnes* **0** Personne*

DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Entre **<100**** et **200*****
Personnes*

OZONE O₃

723 550 Personnes* **522 450** Personnes*

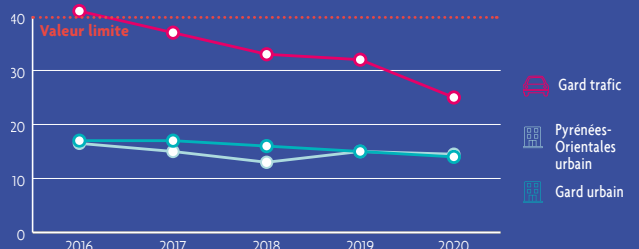
- Personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
- Personnes exposées à un dépassement de la valeur cible
- Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

*Données qui intègrent les incertitudes du modèle
valeur estimée à 40 µg/m³ *valeur estimée à 35 µg/m³

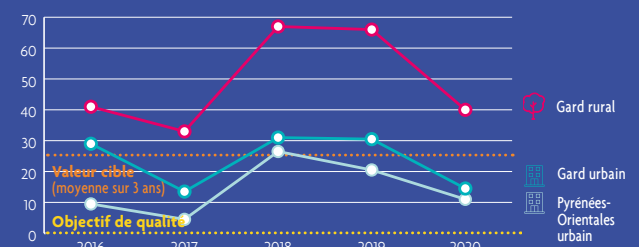
ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

Pour le dioxyde d'azote et l'ozone, on observe une baisse significative des concentrations sur l'ensemble des stations (proximité du trafic et situation de fond). Cette diminution est liée à la baisse des émissions, notamment issues du trafic routier, due à la crise sanitaire et la réduction des activités. Les niveaux de dioxyde d'azote en 2020 sont les plus faibles observés depuis le début des mesures.

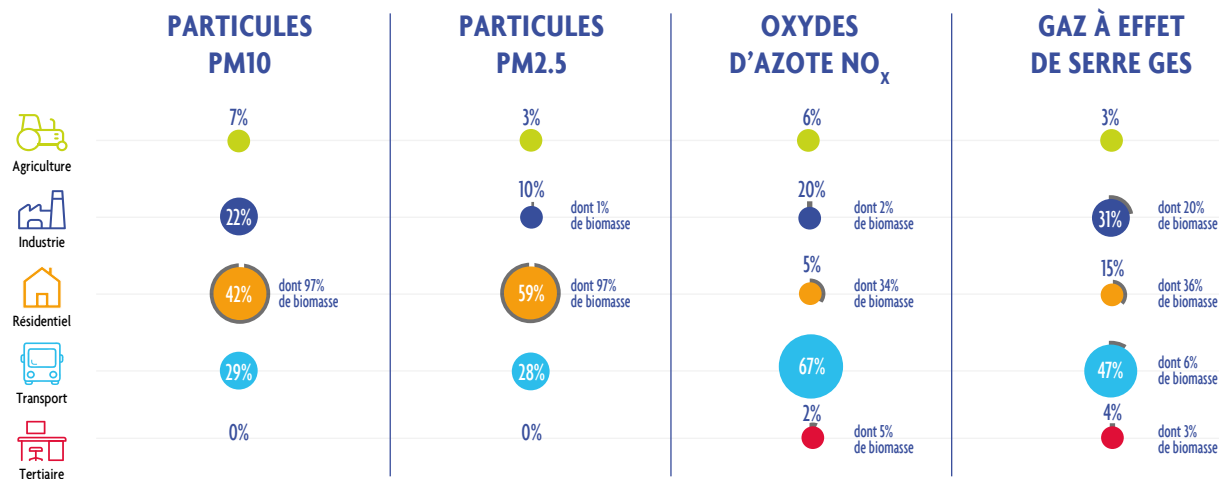
Évolution pluriannuelle NO₂
Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



Évolution pluriannuelle O₃
Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures.



LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



Biomasse*

TENDANCE EN 2018**

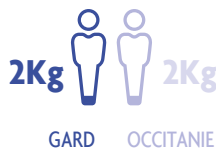
-9%

-10%

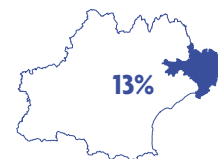
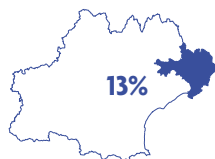
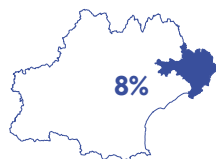
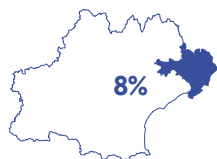
-7%

+4%

ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.

Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. *T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

ZOOM



L'ÉVALUATION DANS L'ENVIRONNEMENT DE SOLVAY À SALINDRES

Au travers d'un partenariat avec Atmo Occitanie débuté il y a plus de 10 ans, l'entreprise Solvay à Salindres spécialisée dans différents produits chimiques et matériaux à destination d'autres industriels, participe au suivi de la qualité de l'air sur Salindres et ses environs avec notamment sa participation à l'observatoire des odeurs. Après deux études (2009 et 2014), Solvay a souhaité renouveler cette

surveillance pour connaître l'évolution des niveaux de polluants et de l'impact de l'entreprise sur les alentours. Les niveaux de 6 polluants ont ainsi été évalués sur 7 sites autour de Solvay pendant 2 mois en 2020 (hiver et été). Ces mesures ont confirmé les résultats des études précédentes (2009 et 2014) avec :

- Des concentrations inférieures aux valeurs réglementaires et aux valeurs toxicologiques de référence
- Une faible influence des activités industrielles sur l'environnement Salindrois
- Une poursuite de la baisse des concentrations dans l'air ambiant.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Agglomération de Nîmes : Mesure des HAP et des métaux

Évaluation des niveaux de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et de métaux dans l'air ambiant en fond urbain dans l'agglomération de Nîmes permettant le suivi des niveaux après les campagnes de 2008 et 2013.



Agglomération de Nîmes

Suivi de la qualité de l'air dans le cadre de l'aménagement d'un espace « nature » au Bois des Noyers. Atmo Occitanie réalise, à la demande de son partenaire Nîmes Métropole, un état initial des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) compte tenu de :

- la proximité de l'autoroute A9 et le risque de non-respect de la valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine concernant le polluant NO₂,
- la nature de l'aménagement du Bois des Noyers, destiné à recevoir de la population (étudiants, habitants des quartiers voisins, usagers d'équipements sportifs, promeneurs, cyclistes,...) pour des activités de plein air telles que promenade, sport, jardinage, détente...

La première campagne de mesure réalisée en février et mars 2019 a notamment montré un respect de la valeur limite annuelle du NO₂ pour la protection de la santé. De nouvelles mesures en mars 2021 permettront d'étudier l'évolution des concentrations après l'aménagement.

Renouveau du partenariat avec l'industriel FERROPEM qui prévoit une réorganisation du dispositif de suivi dans l'environnement avec le suivi des poussières et métaux dans les retombées atmosphériques, une campagne de mesure par station mobile et une modélisation de la qualité de l'air aux alentours de l'usine métallurgique.

PERSPECTIVES 2021



Suivi des PCAET

Production d'indicateurs liés aux PCAET pour l'ensemble des territoires partenaires.

Évaluation du PPA de Nîmes

Atmo Occitanie participera à l'évaluation du Plan de Protection de l'Atmosphère de Nîmes 2015 -2020 qui permettra de vérifier que les actions entreprises ont bien eu les effets attendus. A la suite de cette évaluation, une révision du PPA pourra être envisagée sur décision du préfet du Gard.



Évolution de l'observatoire odeurs

Refonte du dispositif pour suivre les nuisances olfactives, avec la mise en place d'une nouvelle plateforme de recueil des odeurs (ODO), un élargissement des partenaires industriels et une recherche de nouveaux bénévoles sur le bassin de Salindres.



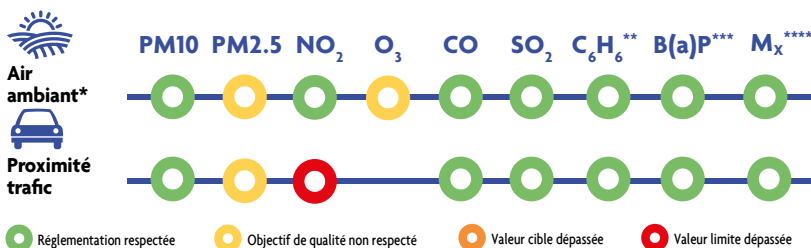
Poursuite du suivi des pesticides initiée en 2019 avec la Région Occitanie, dans un environnement rural à dominante viticole.



HAUTE - GARONNE

Sur la Haute-Garonne, comme sur l'ensemble de l'Occitanie, les concentrations d'ozone ne respectent pas les objectifs de qualité. Les niveaux, plus faibles qu'à l'Est de la région, restent cependant inférieurs aux valeurs cibles. En outre, l'objectif de qualité pour les particules fines (PM2.5) en milieu urbain n'est pas respecté. Enfin, la valeur limite pour la protection de la santé concernant le dioxyde d'azote n'est pas encore respectée sur l'ensemble de ses axes.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE



*non exposé à des sources directes de pollution, **benzène, ***benzo [a]pyrène, ****métaux

EXPOSITION PONCTUELLE

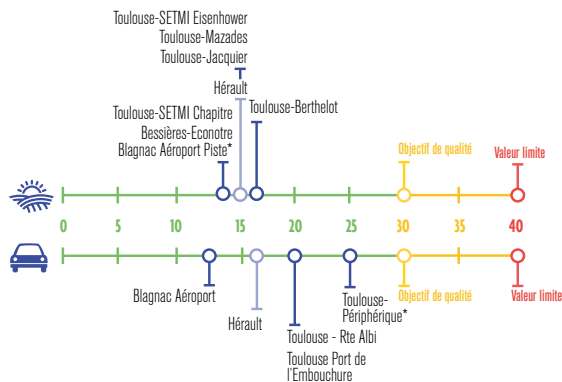


VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE

— Stations du département — Environnement de comparaison

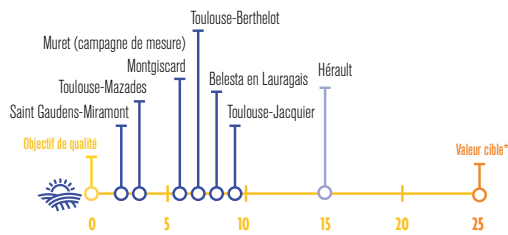
PARTICULES PM10

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



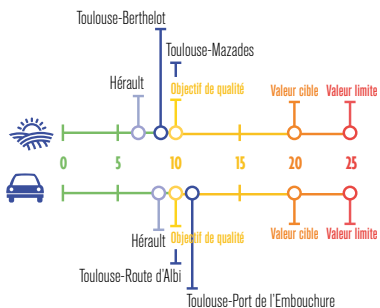
OZONE O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures. *moyenne sur 3 ans



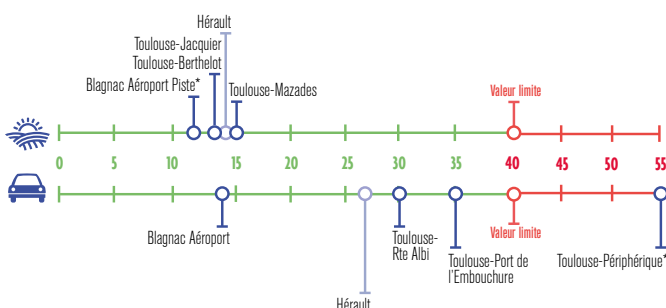
PARTICULES PM2.5

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



*station d'observation

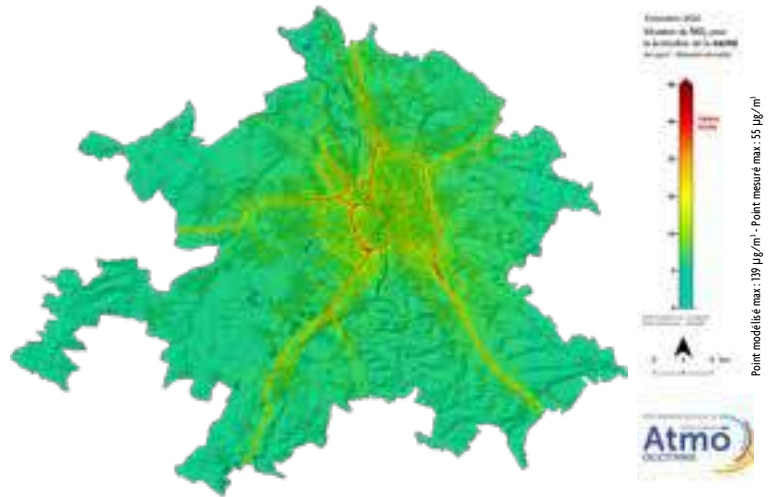
CARTOGRAPHIE ANNUELLE DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE

ZOOM SUR LE PPA DE TOULOUSE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

ENTRE 900 ET 1500*****
personnes* exposées à un dépassement de la valeur limite

ENTRE 3,5 ET 6*****
km² exposés à un dépassement de la valeur limite



L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

PARTICULES PM10

< 100 Personnes*
0 Personne*

PARTICULES PM2.5

331350 Personnes*
< 100 Personnes*

DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Entre **900**** et **1500*****
Personnes*

OZONE O₃

1325050 Personnes*
0 Personne*

- Personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
- Personnes exposées à un dépassement de la valeur cible
- Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

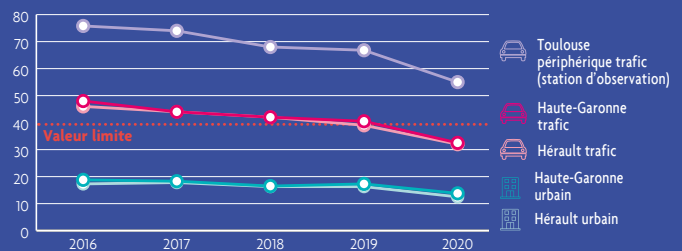
*Données qui intègrent les incertitudes du modèle
valeur estimée à 40 µg/m³ *valeur estimée à 35 µg/m³

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

Sur la Haute-Garonne, en 2020, les niveaux de dioxyde d'azote sont les plus faibles observés depuis le début des mesures. De même, les niveaux d'ozone ont diminué en comparaison des années précédentes et ce malgré des conditions météorologiques favorables à sa formation. Pour ces deux polluants, ces niveaux sont principalement liés aux restrictions de la crise sanitaire.

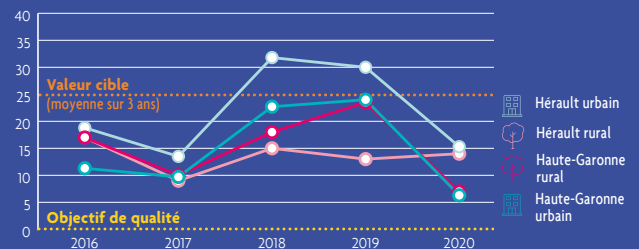
Évolution pluriannuelle NO₂

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)

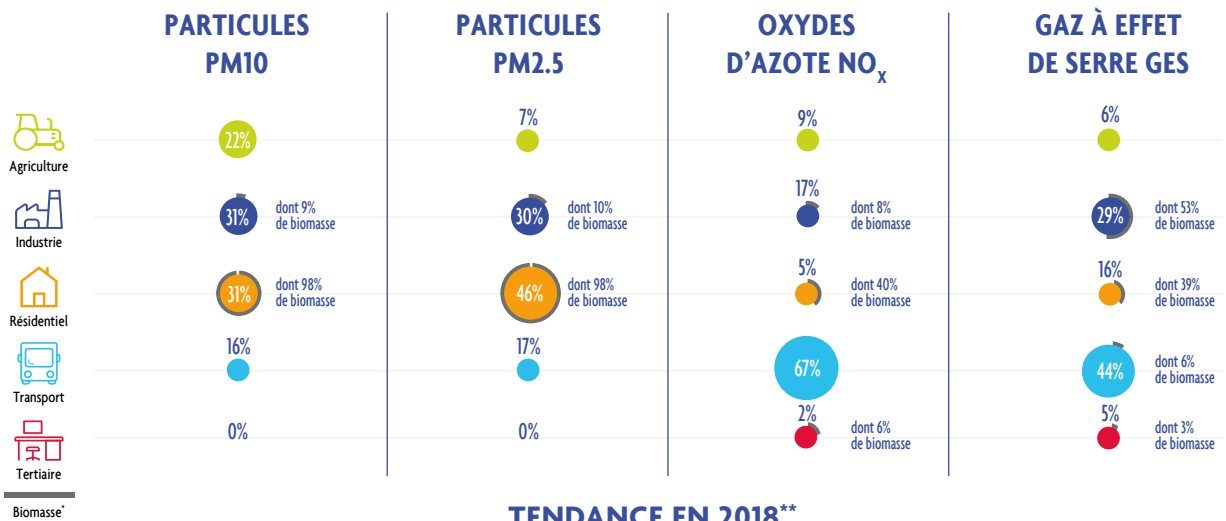


Évolution pluriannuelle O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures.



LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



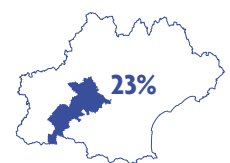
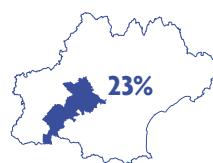
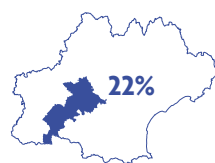
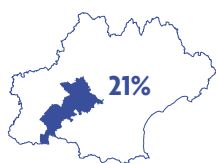
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles. **Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. ***T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

ZOOM



MISE EN ŒUVRE D'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ À TOULOUSE MÉTROPOLE

Pour lutter contre la pollution atmosphérique, Toulouse Métropole a l'obligation d'instaurer une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), c'est-à-dire un périmètre dont l'accès est interdit aux véhicules les plus polluants. En 2019 et 2020, différents scénarios de ZFE-m ont été arrêtés par un comité d'experts intégrant. Atmo Occitanie, dans le but d'étudier l'influence de différents paramètres :

- Le périmètre et l'étendue de la ZFE-m,
- Les axes de circulation concernés,

- Les types de véhicules concernés par les restrictions de circulation,
- Les horaires de mise en œuvre des restrictions de circulation.

Dans le cadre de son partenariat avec Toulouse Métropole, Atmo Occitanie a évalué l'impact de ces différents scénarios sur les quantités de polluants émis, sur les concentrations de polluants dans l'air et sur l'exposition de la population. Plusieurs rapports d'étude ont été diffusés et sont disponibles sur le site internet d'Atmo Occitanie. Ces différentes projections ont permis à Toulouse Métropole de choisir le scénario définitif de mise en œuvre de la ZFE-m. En 2021, Atmo Occitanie réalisera l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air de ce scénario définitif.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Suivi de la mobilité et du transport

- Dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat avec **TISSEO Collectivités** pour 6 ans (2021 – 2026) :
 - évaluation des émissions de polluants issus du réseau de bus réguliers de l'agglomération toulousaine pour 2013 et 2018
 - poursuite du programme de surveillance dans le métro. Évaluation de l'impact du doublement de la longueur des quais de la ligne A
- Evaluation, pour le **Conseil départemental de Haute-Garonne**, de l'impact des actions globales envisagées par différents acteurs locaux (CD31, Toulouse Métropole, Etat...) dans l'aire urbaine toulousaine pour résorber les difficultés de mobilité en 2030.
- Réalisation de cartes de concentrations NO₂, PM10 et PM2.5 dans l'environnement de l'**Aéroport Toulouse Blagnac**, poursuite de l'évaluation des émissions de la plateforme aéroportuaire et accompagnement, notamment en application de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

Impact des activités humaines sur la qualité de l'air

- Modernisation du dispositif de suivi dans l'environnement du site industriel **Fibre Excellence Saint-Gaudens**.
- Renouvellement du partenariat avec les **Sablères Malet** pour trois ans (2020–2022)
- Mise en place d'un partenariat avec **ASTEIO** pour le suivi de l'impact de l'incinérateur de boues de la station d'épuration Ginestous avec deux campagnes annuelles de mesures.



Accompagnement des territoires

- Évaluation multisites des niveaux de NO₂ et installation d'une station de mesure temporaire en fond urbain afin d'évaluer l'exposition de la population sur le territoire de **Muretain Agglo**.
- Réalisation de cartes de pollution pour évaluer la qualité de l'air sur **Portet-sur-Garonne** : le long de l'A64 et du lineo 5, ainsi que l'impact d'un abaissement de la vitesse route d'Espagne.
- Évaluation, pour **Toulouse Métropole**, de l'impact des projets de requalification du quartier Saint Sernin, des rues des Lois et Bayard, et de la requalification de l'île du Ramier en parc urbain.
- Mise en place d'un partenariat avec la Communauté des communes de la Save au Touch pour accompagner ce territoire dans le suivi de son PCAET.
- Évaluation de la qualité de l'air sur le territoire du **SICOVAL** et accompagnement pour l'élaboration et le suivi du PCAET dans le cadre du renforcement du partenariat (2020 / 2022).
- Réalisation d'un état des lieux des émissions, des secteurs contributeurs, et de la situation vis-à-vis des objectifs nationaux de réduction des émissions pour les territoires PETR et SCOT de Haute-Garonne pour le **Conseil départemental**.

PERSPECTIVES 2021



Surveillance permanente sur l'agglomération toulousaine

- Evolution du dispositif d'évaluation de l'agglomération toulousaine pour :
 - réaliser des campagnes de mesures régulières du NO₂ en proximité trafic
 - réorganiser le dispositif de mesure en 2022
 - déployer la mesure de carbone suie et de particules ultrafines.



Suivi de la mobilité et du transport

- Dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat avec **TISSEO Collectivités** pour 6 ans (2021 – 2026) :
 - évaluer les émissions du réseau de bus réguliers de l'agglomération toulousaine pour les années 2014 à 2019. L'historique constitué permettra d'évaluer l'impact du développement et de la modernisation de ce réseau. Evaluation des émissions associées à l'offre de transport à la demande (TAD) et des consommations énergétiques de l'ensemble de l'offre de transports en commun.
 - poursuivre le programme de surveillance dans le métro (ligne B) et mettre en œuvre localement les recommandations nationales pour la réalisation de mesures harmonisées de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines au métro toulousain.
 - contribuer aux travaux de la commission Climat Air Énergie,
- Evaluer, en partenariat avec le **Conseil départemental**, l'impact des actions globales envisagées par différents acteurs locaux (CD31, Toulouse Métropole, Etat...) dans l'aire urbaine toulousaine pour résorber les difficultés de mobilité en 2040.



- Accompagner l'**Etat** et les **acteurs locaux** dans le cadre de l'évaluation du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) 2016-2020 de Toulouse et de sa révision.
- Contribuer au suivi des PCAET de Toulouse Métropole et du SICOVAL



- Renouveler le partenariat avec **Toulouse Métropole**
- Renouveler les partenariats relatifs au suivi des incinérateurs **SETMI** et **ECONOTRE** (TAD) et des consommations énergétiques de l'ensemble de l'offre de transports en commun.



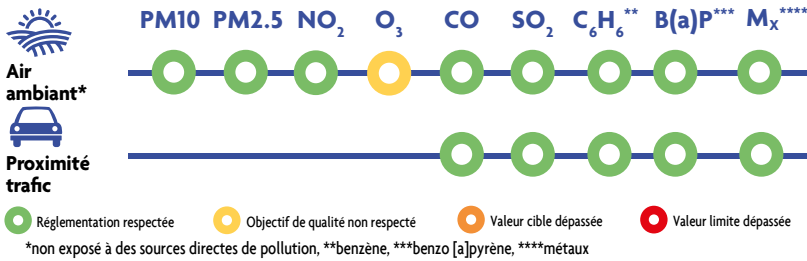
- Poursuivre le suivi des pesticides dans le Lauragais démarré en 2017 avec le **Conseil départemental**.



GERS

En 2020 dans le Gers, les seuils réglementaires sont respectés en situation de fond, à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, et cela comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département a connu deux épisodes de pollution aux particules en suspension en 2020, contre une journée en 2019, qui concernait un épisode de pollution à l'ozone.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE



EXPOSITION PONCTUELLE

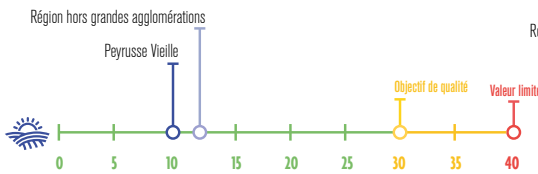


VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE

→ Stations du département → Environnement de comparaison

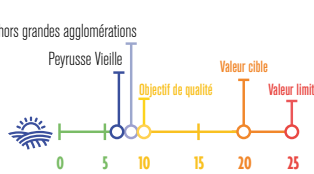
PARTICULES PM10

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



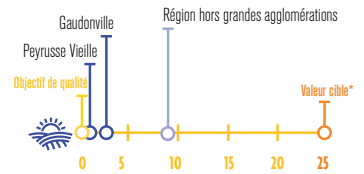
PARTICULES PM2.5

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



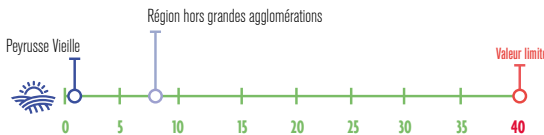
OZONE O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures. *moyenne sur 3 ans



DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

PARTICULES PM10



PARTICULES PM2.5



DIOXYDE D'AZOTE NO₂



OZONE O₃



● Personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité ● Personnes exposées à un dépassement de la valeur cible ● Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

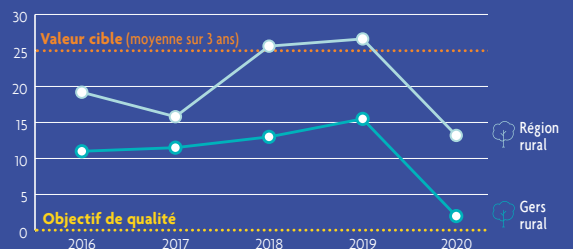
*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air: la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

Les niveaux d'ozone ont remarquablement baissé dans le Gers en 2020, suivant la tendance observée sur le fond régional. Cette diminution s'explique notamment par la baisse des polluants précurseurs à la formation d'ozone, en lien avec la crise sanitaire.

Évolution pluriannuelle O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures.



L'ACTU DE L'ANNÉE



Poursuite du suivi de l'ozone à Gaudonville et Peyrusse-Vieille pour l'amélioration de la prévision régionale quotidienne.



Maintien de l'observatoire des odeurs autour de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pavie et publication du second bilan annuel. Les résultats seront présentés aux « Nez bénévoles » et aux membres de la commission de suivi du site.

PERSPECTIVES 2021

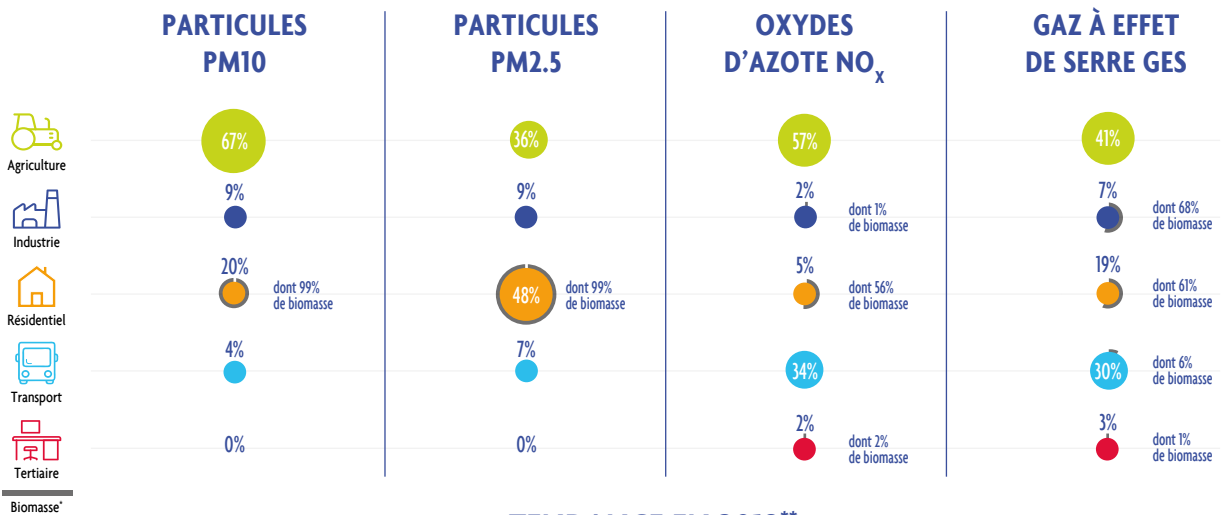


Maintenir le dispositif de mesures à Peyrusse-Vieille dans le cadre du partenariat avec l'Ecole des Mines de Douai renouvelé en 2019.



Observatoire des odeurs dans l'environnement de l'ISDND de Pavie
Renouveler le partenariat avec le syndicat mixte Trigone, avec une possible évolution du dispositif de suivi des nuisances olfactives, grâce au déploiement d'une plateforme numérique permettant de faciliter le recueil des signalements.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



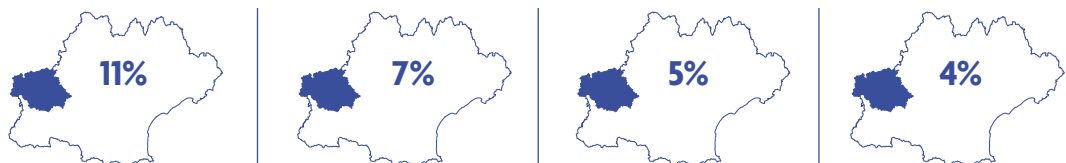
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE

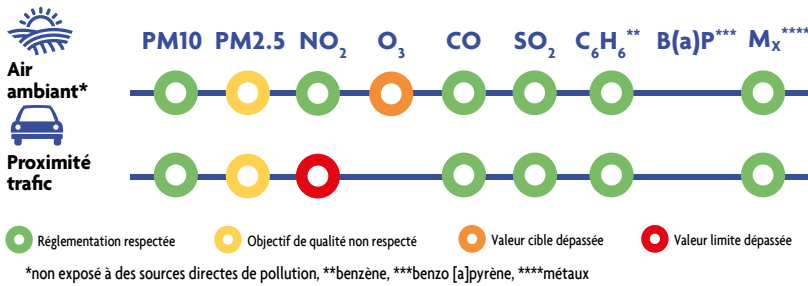


Source: Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.
Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. *T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

HÉRAULT

Les niveaux d'ozone sur l'Hérault ne respectent pas les valeurs cibles, en raison notamment des valeurs plus élevées les années précédentes. De même, les niveaux de particules PM2.5 en fond urbain ne respectent pas l'objectif de qualité. Enfin, la valeur limite pour le dioxyde d'azote est toujours dépassée le long de certains axes routiers, malgré la baisse observée ces dernières années.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE

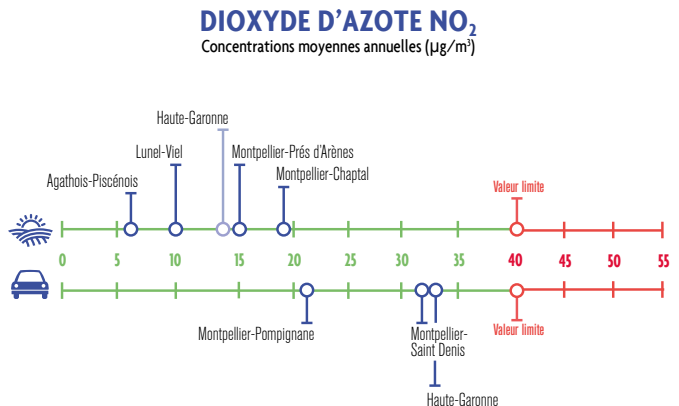
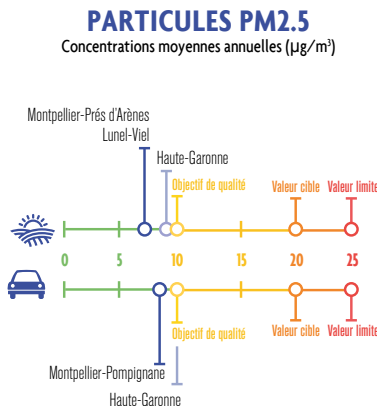
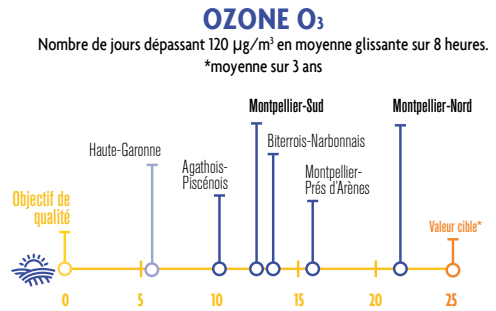
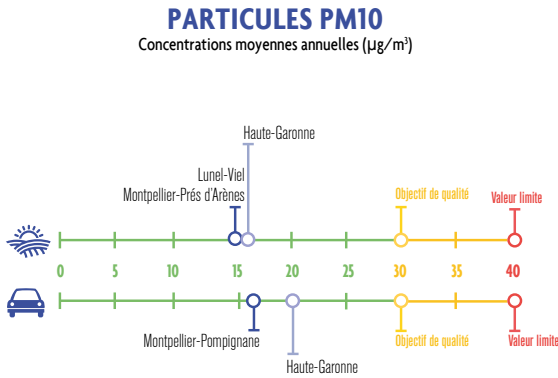


EXPOSITION PONCTUELLE



VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE

— Stations du département — Environnement de comparaison



CARTOGRAPHIE ANNUELLE DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE

ZOOM SUR LE PPA DE MONTPELLIER

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

ENTRE <100 ET 300*****
personnes* exposées à un dépassement de la valeur limite

ENTRE 4,3 ET 6*****
en km² posés à un dépassement de la valeur limite



L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

PARTICULES PM10

0 Personne* **0** Personne*

PARTICULES PM2.5

560 350 Personnes* **0** Personne*

DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Entre **<100**** et **300*****
Personnes*

OZONE O₃

1114 100 Personnes* **749 900** Personnes*

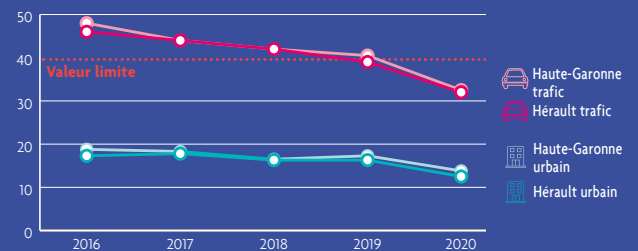
- Personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
- Personnes exposées à un dépassement de la valeur cible
- Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

*Données qui intègrent les incertitudes du modèle
valeur estimée à 40 µg/m³ *valeur estimée à 35 µg/m³

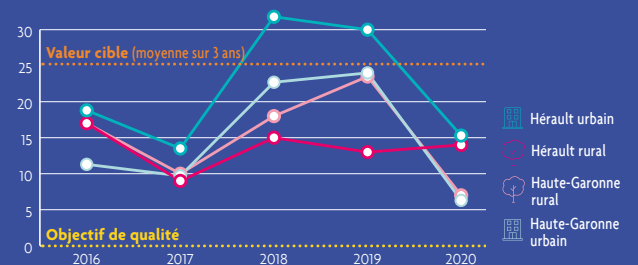
ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

Les niveaux de dioxyde d'azote et d'ozone mesurés en 2020 sur l'Hérault sont parmi les plus faibles observés ces dernières années sur le territoire. Ces niveaux historiquement bas sont principalement liés à la diminution du trafic routier, et donc à la baisse des émissions de NO₂, polluant également précurseur à l'ozone, en lien avec les mesures de restriction prises lors de la crise sanitaire.

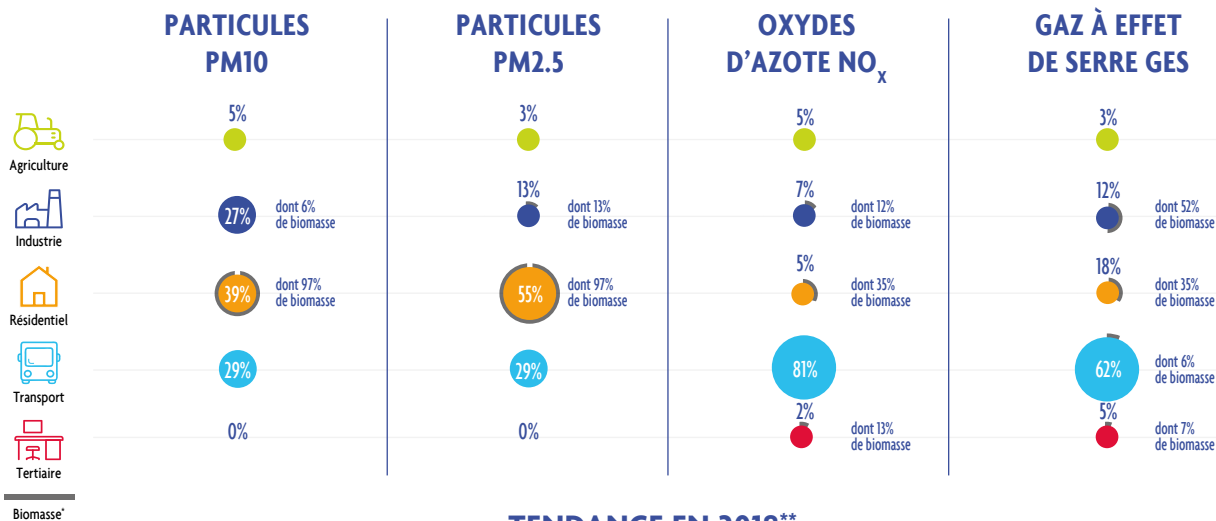
Évolution pluriannuelle NO₂
Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



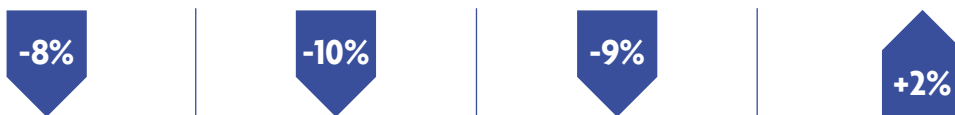
Évolution pluriannuelle O₃
Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures.



LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



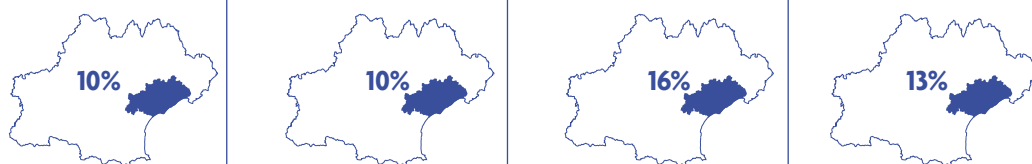
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles. **Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. ***T eqCO₂ : tonne équivalent CO₂

ZOOM



L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES PLATEFORMES PORTUAIRES

Le nouveau partenariat entre le Port de Sète-Sud de France et Atmo Occitanie va permettre de disposer d'un outil intégré pour évaluer l'impact des différentes activités de la plateforme portuaire de Sète sur la qualité de l'air. Il s'intègre au sein de la surveillance existante sur le territoire de Sète Agglopolè Méditerranée, s'appuyant sur un inventaire des émissions, des moyens de mesures et des outils de modélisation pour cartographier

les concentrations de plusieurs polluants.

Ce dispositif vise tout d'abord une meilleure prise en compte des activités portuaires dans les outils d'évaluation d'Atmo Occitanie ainsi qu'une connaissance plus fine de la qualité de l'air aux abords du Port de Sète. Il permettra ensuite le suivi spécifique de l'influence des activités du Port de Sète au travers de différents indicateurs. Enfin, il servira d'outil de scénarisation pour évaluer l'impact d'actions prévues ou envisagées pouvant impacter la qualité de l'air.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Accompagnement des territoires

- Participation aux comités de suivi du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier.
- Partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole : renouvellement de la convention pour 3 ans (2020-2022).



Impact des activités humaines sur la qualité de l'air

- Aéroport Montpellier Méditerranée : réalisation de cartographies de concentrations de NO₂, PM10 et PM2.5 autour de la plateforme aéroportuaire et poursuite de l'évaluation de ses émissions de polluants et gaz à effet de serre.
- Esso à Frontignan : suivi de la qualité de l'air (COV, TPH, H₂S) pendant les opérations préparatoires au chantier de remise en état environnemental des sols de l'ancienne raffinerie MOBIL et suivi des mesures de H₂S à proximité du canal. Les mesures se poursuivent sur le 1^{er} trimestre 2021.
- Partenariat Syndicat Mixte Entre Pic et Etang : renouvellement de la convention pour la période 2020-2025 dans la continuité du suivi en place depuis 1999 autour de l'incinérateur de Lunel-Viel avec le remplacement des appareils de mesure.
- Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Jean de Libron : poursuite du suivi de la gêne olfactive autour du site d'exploitation via l'animation d'un Observatoire des odeurs.

Dispositif de surveillance



Participation avec le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LSCQA) à la **chaîne de validation nationale des protocoles de mesures** de la qualité de l'air, avec le suivi d'équivalence sur une station du centre-ville de Montpellier.



Évolution du dispositif de mesures sur le territoire :

Recherche d'un site de mesure à proximité du trafic routier sur l'agglomération de Béziers.

PERSPECTIVES 2021



Évolution du dispositif de mesure sur Montpellier : organisation de campagnes de mesure à proximité d'axes de circulation en vue d'installer une nouvelle station de mesure.



Accompagnement des territoires

- **Cartographie de la pollution de l'air : campagnes de mesures du NO₂** sur les territoires de Pays de l'Or Agglomération et la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée.
- **Réaliser des cartographies hautes résolutions de la qualité de l'air sur Sète**
- **Accompagner les collectivités dans le suivi de leurs Plans Climats Air Energie Territoriaux (PCAET).**
- **Accompagner les acteurs locaux dans le cadre de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier.**



Impact des activités humaines sur la qualité de l'air

- **Modernisation du dispositif d'évaluation de la gêne olfactive** avec la mise en place d'une nouvelle plateforme numérique de signalement des odeurs (ODO) sur deux territoires : **le bassin de Thau** et autour de l'**ISDND de Saint-Jean de Libron**. Sur ce dernier, des mesures de l'H₂S au niveau des premières habitations seront également réalisées.
- **Renforcer le partenariat avec l'Aéroport Montpellier Méditerranée** par la poursuite de l'évaluation de l'impact de la plateforme aéroportuaire en termes d'émissions et de concentrations de polluants atmosphériques pour les deux prochaines années.

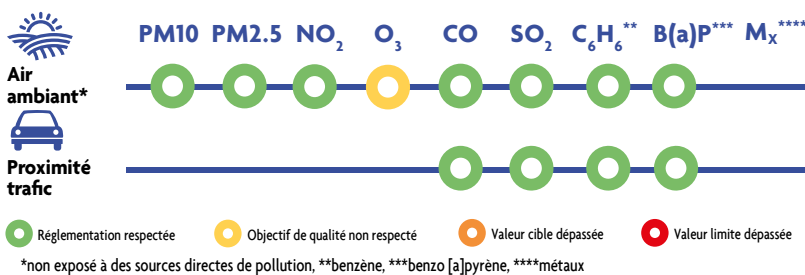


LOT

En 2020 dans le Lot, les seuils réglementaires sont respectés en situation de fond à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, et cela comme chaque année sur l'ensemble de la région. Comme en 2019, le département n'a connu aucun épisode de pollution en 2020, que ce soit pour l'ozone ou les particules en suspension.



SITUATION RÉGLEMENTAIRE



EXPOSITION PONCTUELLE



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air: la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Évaluation de la qualité de l'air sur la Communauté des communes du Cauvaldor, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) 46
Publication des résultats du suivi des polluants réglementés à Biars-sur-Cère, et du suivi de substances phytosanitaires en milieu rural.



Mise en place d'un partenariat avec la Communauté des communes du Cauvaldor, visant à l'amélioration des connaissances de la qualité de l'air et l'analyse des enjeux locaux du territoire, dans le cadre de son PCAET.

PERSPECTIVES 2021

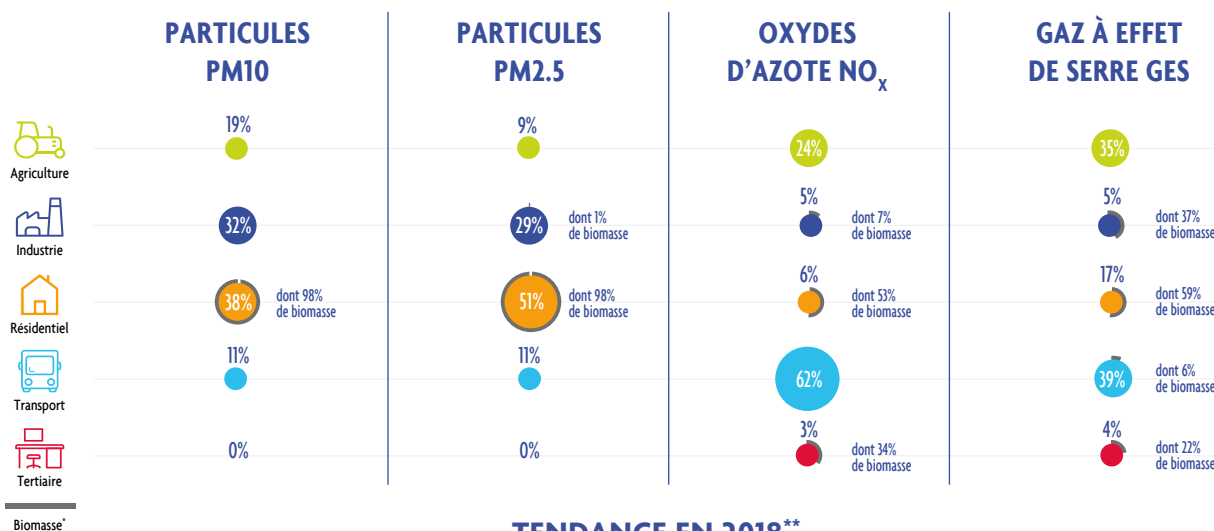


Suivi de l'impact des pratiques de méthanisation sur la qualité de l'air et les nuisances olfactives : échanges et travaux pour la mise en place d'un observatoire scientifique participatif de la méthanisation dans le Lot.

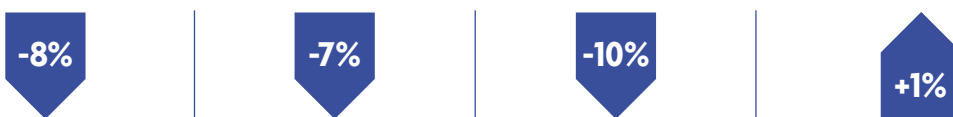


Présentation des résultats de l'évaluation de la qualité de l'air sur le Cauvaldor, à travers une réunion publique d'information, en présence de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ouverte à l'ensemble des citoyens.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



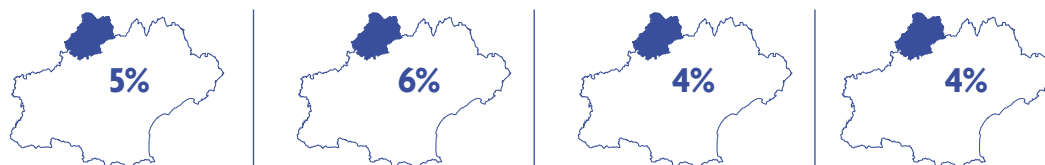
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



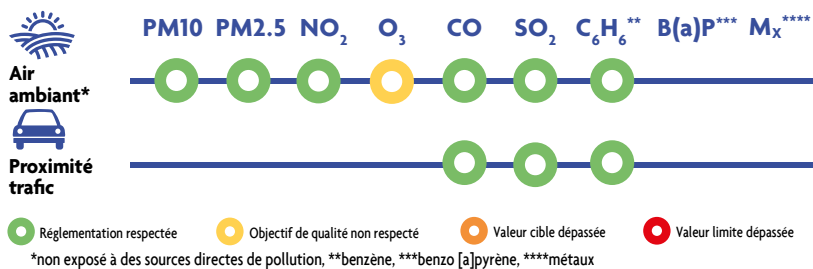
Source: Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles
Évolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. *T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

LOZÈRE

En Lozère, les seuils réglementaires sont respectés en 2020 à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département n'a connu aucun épisode de pollution en 2020, après trois journées concernées en 2019.



SITUATION RÉGLEMENTAIRE

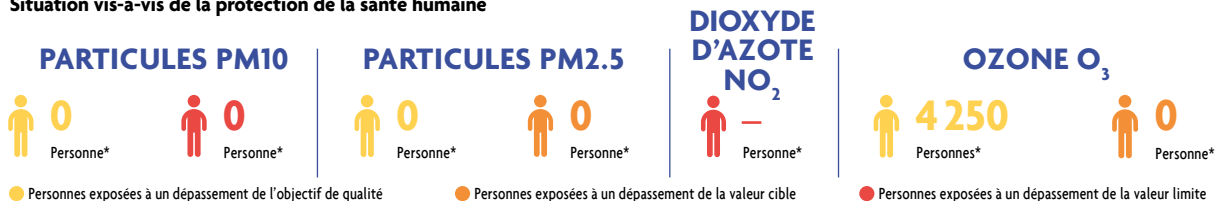


EXPOSITION PONCTUELLE



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air: la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

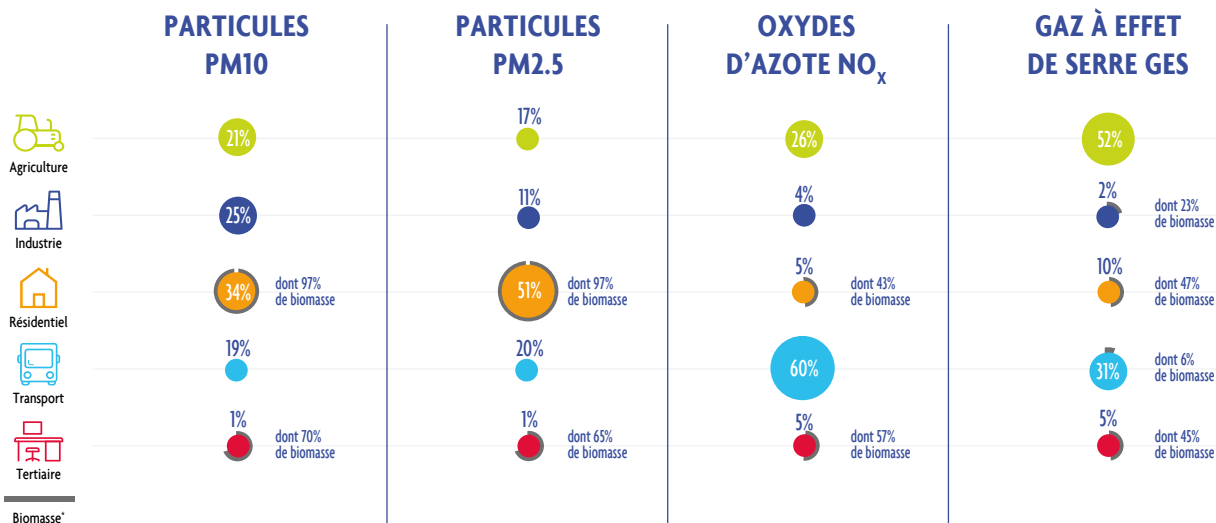
L'ACTU DE L'ANNÉE



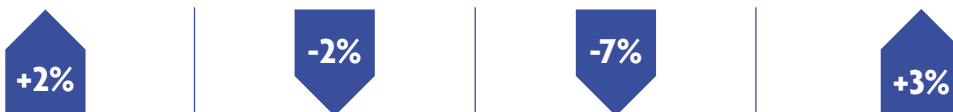
Le dispositif d'évaluation des principaux polluants réglementés dans l'air ambiant, mis en place en partenariat avec la Région Occitanie sur la commune de Mende, a pris fin après 2 ans de fonctionnement. Les résultats, comprenant la mesure du **black carbon**, permettant d'estimer la contribution du trafic routier et du chauffage résidentiel sur les concentrations de particules en suspension, ont fait l'objet d'un bilan complet début 2020.

Ces premières mesures de **black carbon** en Occitanie se poursuivent sur d'autres territoires de la région, et permettront d'améliorer les connaissances sur les sources spécifiques de particules.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



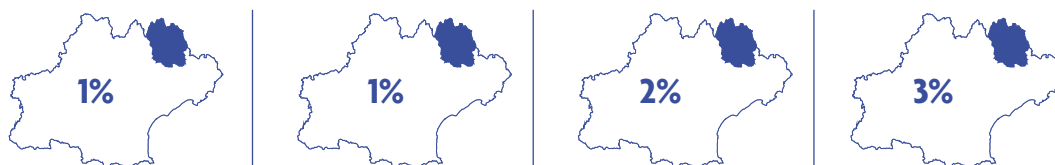
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



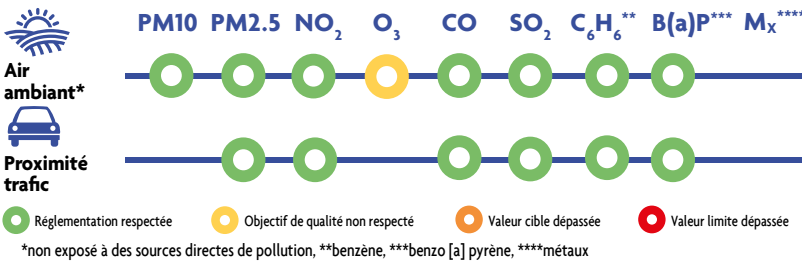
Source: Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.

Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. *T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

HAUTES - PYRÉNÉES

Sur les Hautes-Pyrénées, les seuils réglementaires sont respectés en 2020 à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département a connu six épisodes de pollution en 2020, contre sept journées recensées en 2019. Tous ces épisodes étaient dus aux particules en suspension.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE



EXPOSITION PONCTUELLE

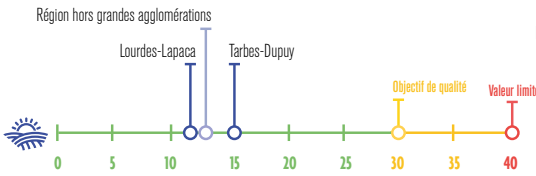


VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE

→ Stations du département → Environnement de comparaison

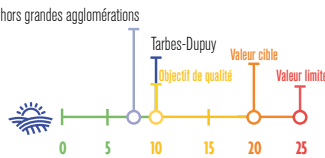
PARTICULES PM10

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



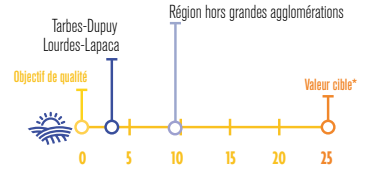
PARTICULES PM2.5

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



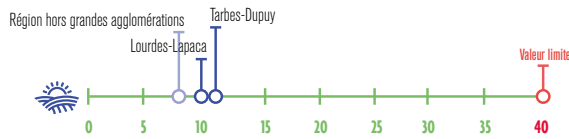
OZONE O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures. *moyenne sur 3 ans



DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

PARTICULES PM10



PARTICULES PM2.5



DIOXYDE D'AZOTE NO₂



OZONE O₃

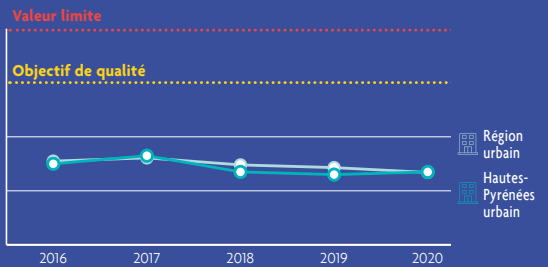


ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

Sur les Hautes-Pyrénées, les concentrations de PM10, proches des niveaux régionaux, suivent la même tendance avec une baisse sensible depuis 2017.

Évolution pluriannuelle PM10

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



● Personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité ● Personnes exposées à un dépassement de la valeur cible ● Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Réaménagement du dispositif de suivi sur Tarbes Lourdes Pyrénées
Fermeture de la station Paradis à Lourdes et renforcement de la mesure des différentes fractions particulières (PM10, PM2.5 et PM1) à Tarbes.



Formation qualité de l'air pour les guides du Parc National des Pyrénées
Une formation sur la qualité de l'air et ses enjeux clôturent ce partenariat.

PERSPECTIVES 2021

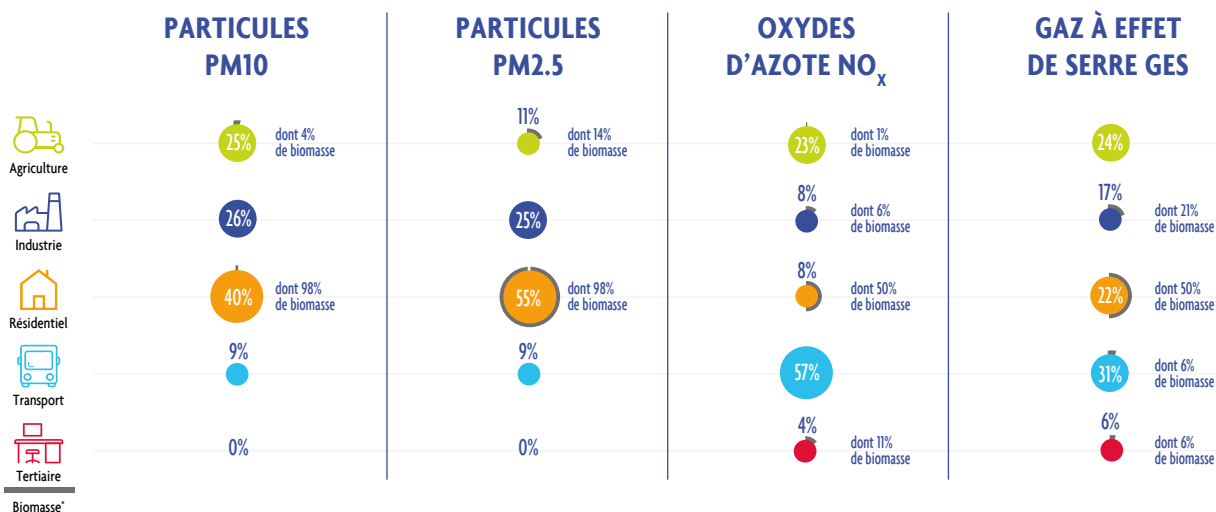


Mettre en œuvre des réflexions stratégiques sur l'impact de l'écobuage avec les différents partenaires locaux afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air du territoire.



Renforcer le suivi de la qualité de l'air sur le territoire de Tarbes Lourdes Pyrénées avec l'installation provisoire d'un dispositif de mesures, dans le but d'améliorer les connaissances sur la communauté d'agglomérations.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



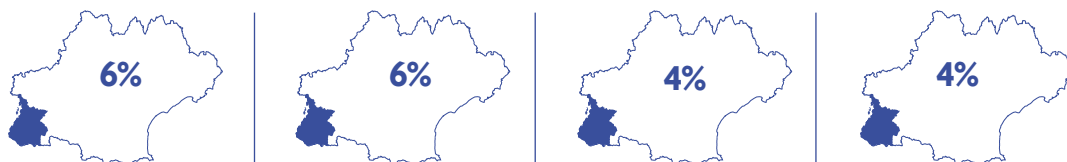
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



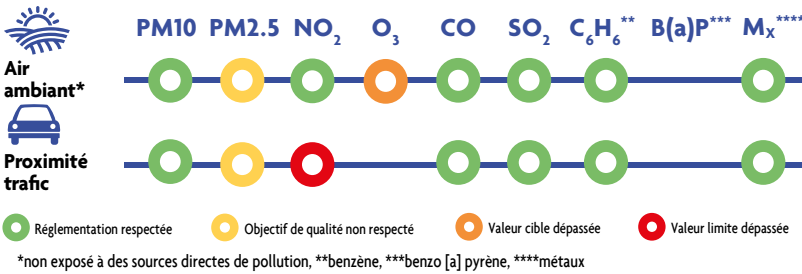
Source: Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.

Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. *T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

PYRÉNÉES ORIENTALES

Dans les Pyrénées-Orientales, des niveaux supérieurs à la valeur limite du dioxyde d'azote sont observés le long des principaux axes routiers. Pour l'ozone, les objectifs de qualité ainsi que la valeur cible pour la protection de la santé humaine ne sont pas respectés, comme tout le pourtour méditerranéen. Enfin les autres seuils sont respectés à l'exception de l'objectif de qualité pour les particules PM2.5 en milieu urbain dense.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE



EXPOSITION PONCTUELLE

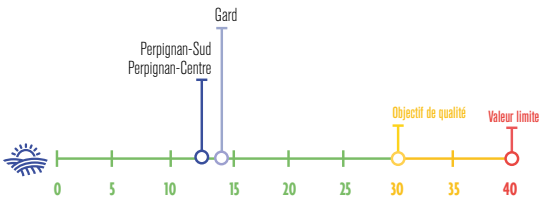


VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE

— Stations du département — Environnement de comparaison

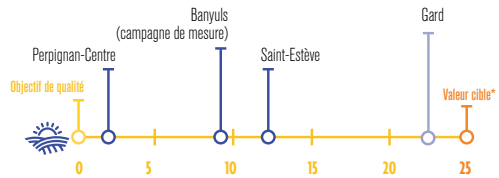
PARTICULES PM10

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



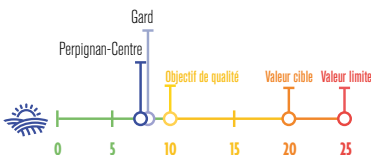
OZONE O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures. *moyenne sur 3 ans



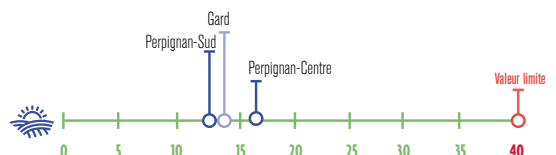
PARTICULES PM2.5

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)



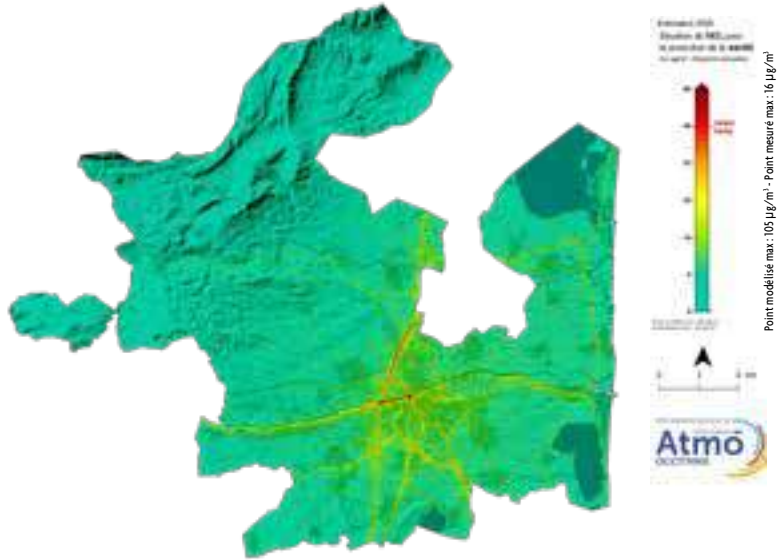
CARTOGRAPHIE ANNUELLE DES CONCENTRATIONS EN DIOXYDE D'AZOTE

ZOOM SUR PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

ENTRE 150 ET 200*****
personnes* exposées à un dépassement de la valeur limite

ENTRE 0,3 ET 0,8*****
km² exposés à un dépassement de la valeur limite



L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine

PARTICULES PM10

0 Personne* **0** Personne*

PARTICULES PM2.5

2 450 Personnes* **0** Personne*

DIOXYDE D'AZOTE NO₂

Entre **150**** et **200*****
Personnes*

OZONE O₃

443 300 Personnes* **1 800** Personnes*

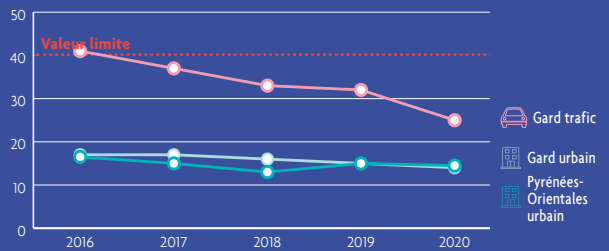
- Personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
- Personnes exposées à un dépassement de la valeur cible
- Personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

*Données qui intègrent les incertitudes du modèle
valeur estimée à 40 µg/m³ *valeur estimée à 35 µg/m³

ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

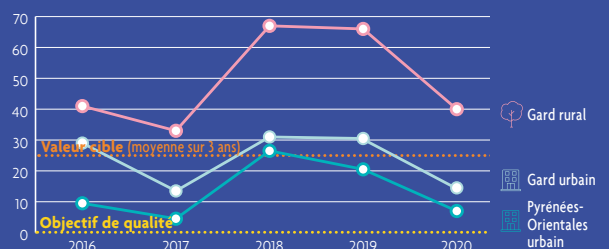
Pour l'ozone, les concentrations ont diminué en 2020. Cette diminution est liée à la baisse des émissions de précurseurs de l'ozone due à la crise sanitaire et la réduction des activités. Les niveaux de dioxyde d'azote en 2020 ont cependant peu évolué par rapport au reste de la région.

Évolution pluriannuelle NO₂
Concentrations moyennes annuelles (µg/m³)

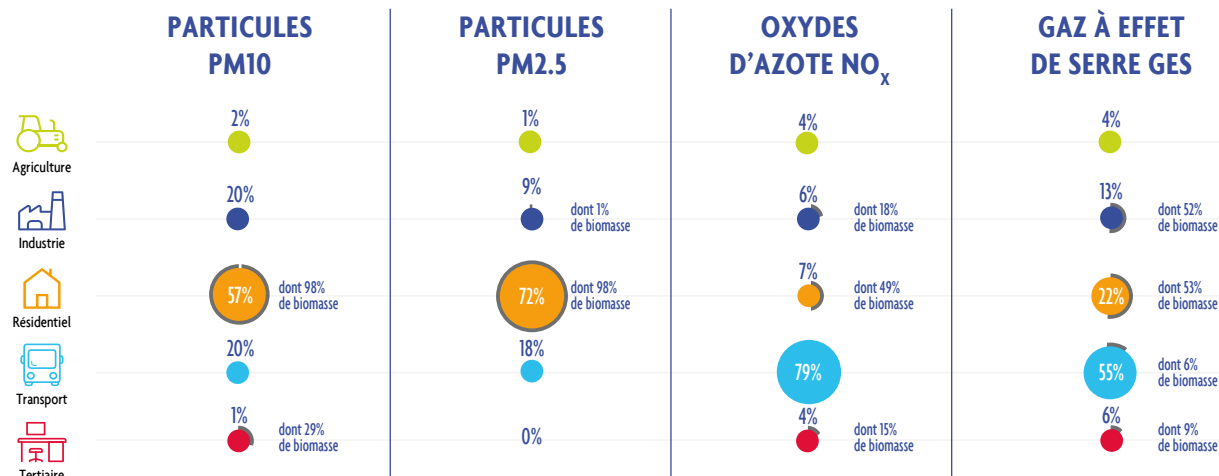


Évolution pluriannuelle O₃

Nombre de jours dépassant 120 µg/m³ en moyenne glissante sur 8 heures.



LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



Biomasse*

TENDANCE EN 2018**

-7%

-9%

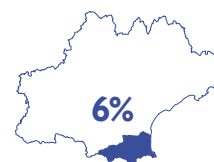
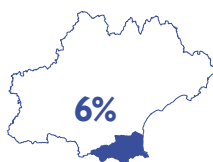
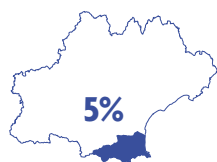
-11%

+1%

ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



Source : Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.

Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. *T eqCO₂: tonne équivalent CO₂.

ZOOM



RECHERCHE D'UN SITE POUR MESURER LA QUALITÉ DE L'AIR À PROXIMITÉ DU TRAFIC ROUTIER DANS L'AGGLOMÉRATION DE PERPIGNAN

Le territoire perpignanais est le quatrième de l'Occitanie en termes de population. Comme pour les autres grandes agglomérations de la région, la réglementation impose, dès 2021, de disposer d'une station de mesures urbaine fixe à proximité immédiate du trafic routier.

Des campagnes préalables de mesures sont donc réalisées depuis le 1er septembre 2020 le long du boulevard des Pyrénées à Perpignan. Le choix de ce site, qui répond aux critères d'implantation d'une station urbaine influencée trafic, a été réalisé en lien avec la collectivité.

Ce suivi doit permettre d'évaluer les niveaux en dioxyde d'azote (NO₂) et de particules en suspension (PM10 et PM2.5). La représentativité du site sera vérifiée, en 2021, par une campagne de mesures par tubes passifs le long de cet axe routier.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Suivi de l'ozone en milieu rural à Banyuls-sur-Mer, réalisée de juin à octobre 2020. Ce suivi vise notamment à améliorer les modélisations effectuées à l'échelle régionale et permet un suivi de l'évolution des concentrations depuis la précédente campagne de mesures réalisée en 2007 sur le même site.



Dispositif complémentaire de suivi dans l'environnement de l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique de Calce

Suivi des poussières, métaux, dioxines et furanes dans les retombées atmosphériques recueillies.

PERSPECTIVES 2021



Évaluer la qualité de l'air sur une commune rurale d'altitude du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, en partenariat avec la Région Occitanie. Les objectifs de cette évaluation sont de déterminer l'exposition de ce territoire aux concentrations des principaux polluants réglementés (ozone, dioxyde d'azote, particules en suspension), mais également des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) en lien avec l'utilisation du chauffage au bois. Cette étude permettra également d'améliorer les modélisations effectuées à l'échelle régionale.



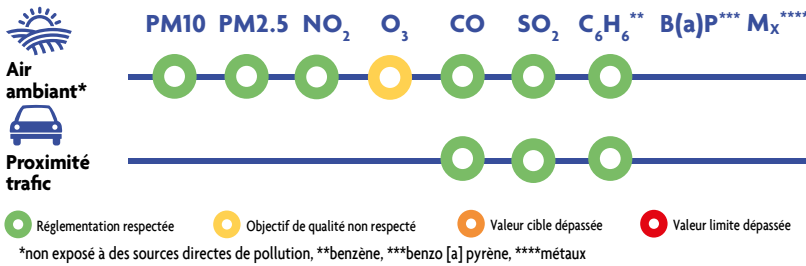
Poursuivre le suivi de pesticides dans l'air initié en 2019, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie, dans un environnement rural à dominante arboricole.



TARN

Dans le Tarn, les seuils réglementaires sont respectés en situation de fond en 2020, à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, et cela comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département n'a connu aucun épisode de pollution en 2020, contre six journées recensées en 2019, qui concernaient des épisodes de pollution aux particules en suspension.

SITUATION RÉGLEMENTAIRE

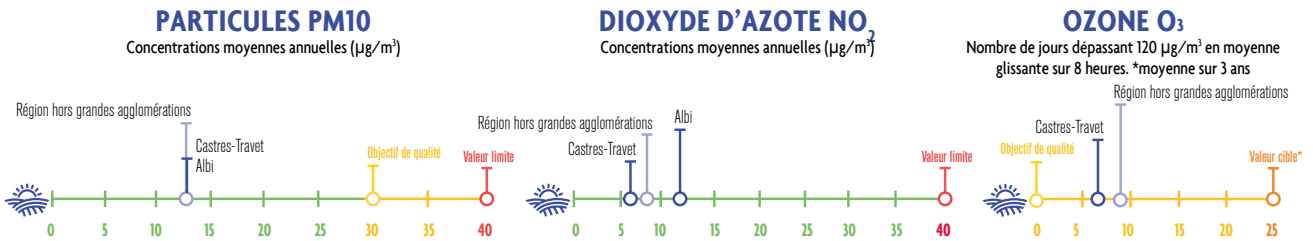


EXPOSITION PONCTUELLE



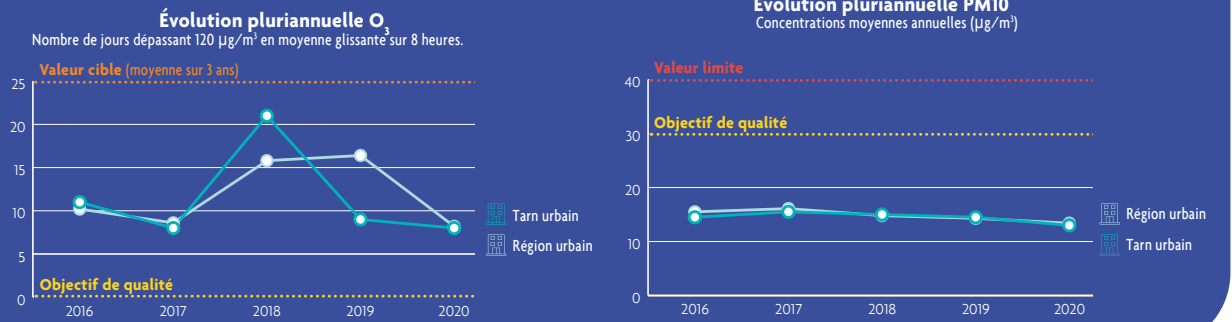
VALEURS ANNUELLES PAR STATION DE MESURE

— Stations du département — Environnement de comparaison



ÉVOLUTION PLURIANNUELLE

Les concentrations des particules PM10 suivent la tendance régionale, en sensible baisse depuis 2017. Les niveaux d'ozone sont relativement stables depuis 2019, et cela malgré la baisse du niveau de fond régional en 2020.



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Mise en place d'un partenariat avec la communauté de communes Sor & Agout afin d'accompagner le territoire dans l'amélioration des connaissances de la qualité de l'air et dans l'analyse des enjeux locaux : élaboration d'un protocole de mesures pour évaluer la qualité de l'air et établir le diagnostic des émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre du territoire dans le cadre de son PCAET.

PERSPECTIVES 2021

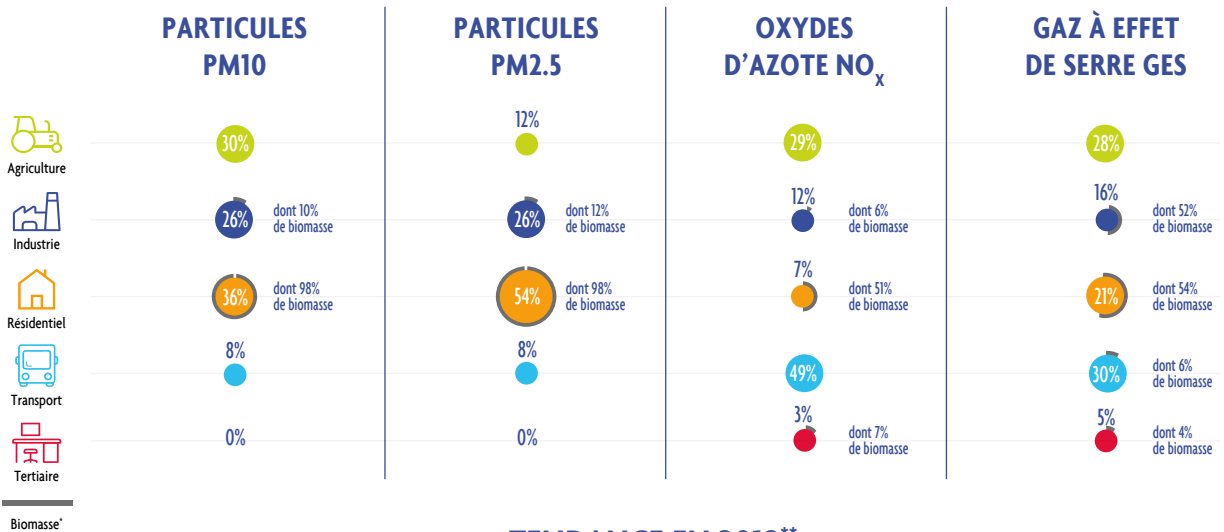


Suivre la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté des communes Sor et Agout avec la mise en œuvre de dispositifs de mesures, notamment pour étudier l'impact potentiel des activités industrielles recensées sur la commune de Lescout.

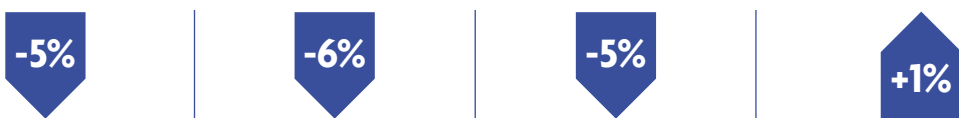


Renouveler les partenariats avec les communautés d'agglomération du Grand Albigeois et de Castres-Mazamet, intégrant des actions en faveur de la qualité de l'air et l'amélioration des connaissances du territoire.

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



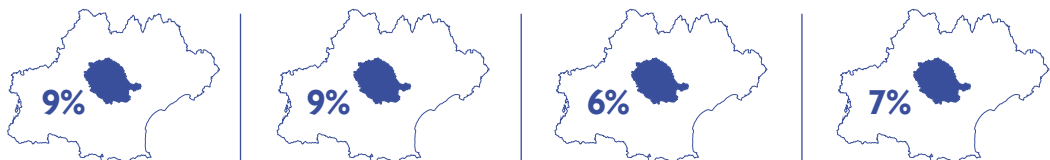
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



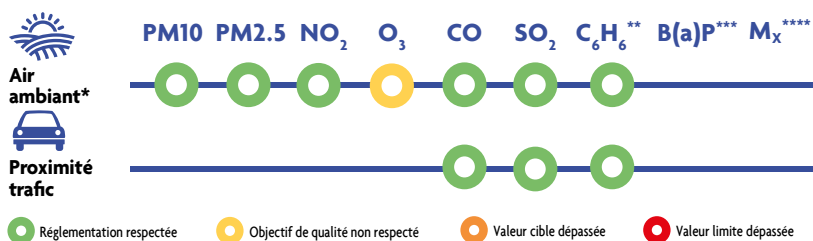
Source: Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles. **Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. ***T eqCO₂: tonne équivalent CO₂

TARN-ET-GARONNE

En 2020, dans le Tarn-et-Garonne, les seuils réglementaires sont respectés en situation de fond, à l'exception des objectifs de qualité concernant l'ozone, et cela comme chaque année sur l'ensemble de la région. Le département a connu quatre épisodes de pollution aux particules en suspension en 2020, contre une seule journée en 2019.



SITUATION RÉGLEMENTAIRE



*non exposé à des sources directes de pollution, **benzène, ***benzo [a] pyrène, ****métaux

EXPOSITION PONCTUELLE



POPULATION EXPOSÉE À LA POLLUTION CHRONIQUE

Situation vis-à-vis de la protection de la santé humaine



*Données qui intègrent les incertitudes du modèle. L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... Les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d'activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022.

L'ACTU DE L'ANNÉE



Une station de mesures est mise en place en milieu urbain en partenariat avec le Grand Montauban pour suivre les principaux polluants réglementés (particules en suspension, dioxyde d'azote, ozone). La mise en place de la station s'est faite fin 2020, avec comme objectif le maintien du dispositif sur plusieurs années.

PERSPECTIVES 2021

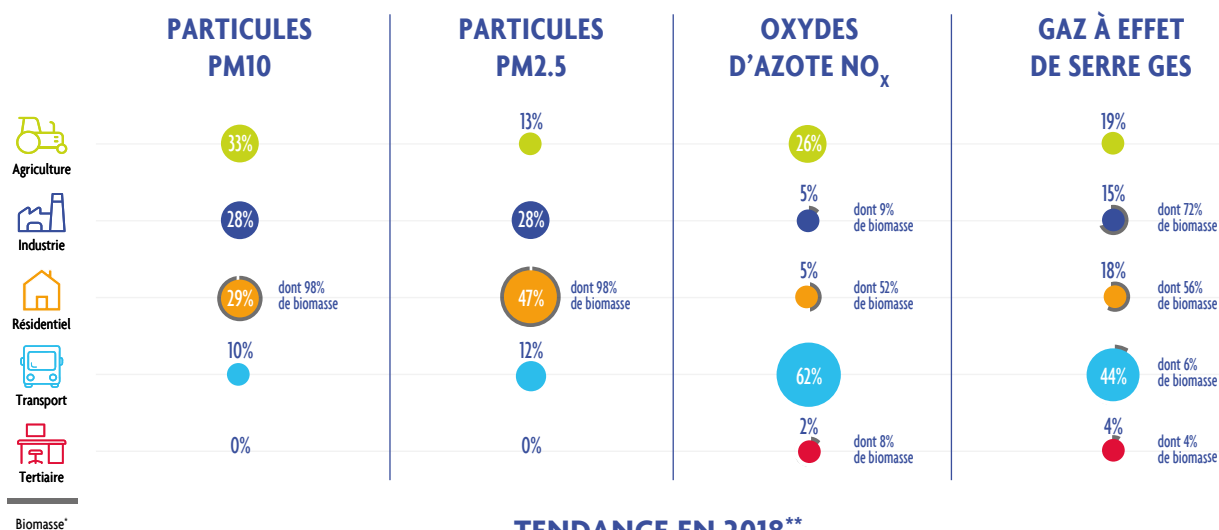


Renouveler le partenariat avec le Grand Montauban pour établir un programme de travail intégrant des actions en faveur de la qualité de l'air, une amélioration des connaissances, et un accompagnement dans le suivi du PCAET.

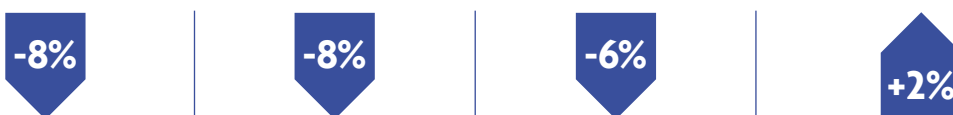


Poursuivre l'évaluation de la présence de pesticides dans l'air en environnement arboricole initiée en 2019 (dans le cadre de la campagne nationale exploratoire), avec la participation de Agence Régionale de Santé (ARS).

LES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR



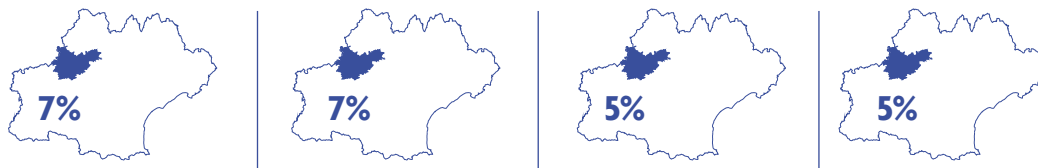
TENDANCE EN 2018**



ÉMISSIONS/HABITANT



PART DU DÉPARTEMENT EN OCCITANIE



Source: Atmo Occitanie - ATMO_IRSV4.1_Occ *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles. **Evolution en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années. ***T eqCO₂: tonne équivalent CO₂



L'ASSOCIATION EN 2020

ATMO OCCITANIE, ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

Lors de l'Assemblée Générale d'Atmo Occitanie le 16 septembre 2020, les adhérents ont élu les membres du Bureau et du Conseil d'Administration.



Les membres du Conseil d'Administration d'Atmo Occitanie

LE BUREAU D'ATMO OCCITANIE

Président : Monsieur SUAUD Thierry,
REGION OCCITANIE - PYRENEES MEDITERRANEE
1er Vice-Présidente : Madame LANGE Régine
Vice-Présidente : Madame BEZ Patricia, TOULOUSE
METROPOLE
Vice-Présidente : Madame TOUZARD Isabelle,
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Secrétaire : Monsieur PELLOQUIN Eric, DREAL
Secrétaire adjoint : Monsieur RIVIERE Alain,
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP
Trésorier : Monsieur MAGIMEL Bruno, EDF
Trésorier-adjoint : Monsieur MAESTRI Bruno, UNICEM
Assesneur : Monsieur RAUNA Alain, RODEZ
AGGLOMERATION

Assesneur : Monsieur PEYRON Michel, ADEME
Assesneur : Madame JEUCH Mélanie,
LAFARGE CEMENTS - USINE DE MARTRES
TOLOSANE
Assesneur : Monsieur DUCHENE Bernard

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATMO OCCITANIE

Collège Etat et autres administrations de l'Etat

ADEME - AGENCE REGIONALE DE SANTE - DRAAF - DREAL - PREFECTURE OCCITANIE / SGAR

Collège Collectivités Territoriales

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE
MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
REGION OCCITANIE - PYRENEES MEDITERRANEE
RODEZ AGGLOMERATION
SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE
TISSEO COLLECTIVITES
TOULOUSE METROPOLE
VILLE DE TARBES

Collège activités économiques

AIRBUS FRANCE
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIEEDF
FEDERATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS
OCCITANIE
FIBRE EXCELLENCE SAINT GAUDENS
FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE
LAFARGE CEMENTS - USINE DE MARTRES TOLOSANE
OCREAL - INCINERATEUR DE LUNEL VIEL
UNICEM
VEOLIA

Collège associations et personnes qualifiées

ADA OCCITANIE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP
Madame AURELIE ESCANDE
Madame REGINE LANGE
Monsieur BERNARD DUCHENE
Monsieur JEAN-PAUL DALIES
OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE - CREATI-ORS
OCCITANIE
Professeur ALAIN DIDIER
UFC MONTPELLIER
URCPIE - UNION REGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE

FACE À LA CRISE SANITAIRE, ATMO OCCITANIE A ASSURÉ LA CONTINUITÉ DE SES MISSIONS

La crise sanitaire que nous traversons a conduit à adapter l'organisation et le fonctionnement d'Atmo Occitanie.

Dès le début du confinement, un plan de continuité de l'activité a été mis en place afin de maintenir nos missions réglementaires dans le respect prioritaire de préserver la santé des collaborateurs.

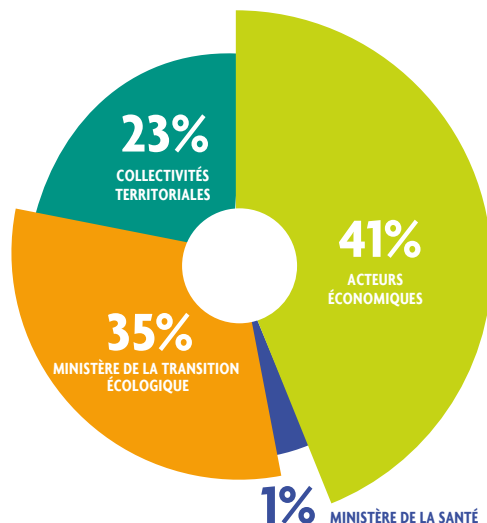
En fonction de l'évolution de la pandémie, ce plan de continuité a été régulièrement adapté et ajusté, par l'équipe de Direction. L'ensemble de ces mesures a été mis en œuvre à travers un échange régulier avec le Comité Social et Economique.

L'ensemble du personnel s'est mobilisé pour assurer le fonctionnement et la continuité de service.

Deux semaines avant le premier confinement, les moyens informatiques alloués au télétravail ont été testés et augmentés (portables, visioconférence, connexions sécurisées); et l'ensemble du personnel a été formé à l'utilisation du matériel.

Ces mesures de prévention ont permis à la structure d'être opérationnelle au plus fort de la crise en proposant le télétravail quand il était possible dès le début du premier confinement. Ce dispositif est toujours d'actualité et a même été amélioré.

DES FINANCEMENTS MULTIPARTITES



201 ADHÉRENTS D'ATMO OCCITANIE



8

membres
du collège Etat

97

membres du collège
acteurs économiques

80

membres du collège
collectivités territoriales

16

membres du collège
associations et personnes
qualifiées

RÉPARTITION DE L'ÉQUIPE SALARIÉE EN 2020

28

Hommes

15

Femmes

PERSPECTIVES 2021

Les perspectives 2020/21 ont été ajustées dans un contexte de crise sanitaire, celle-ci ont conduit à retarder des éléments prévus sur le plan d'action 2019/20 et à prévoir des reports sur 2021 d'un certain nombre d'actions. Elles prennent en compte les besoins d'adaptation connus liés à la crise sanitaire en cours, l'état de réalisation des projets, les priorités réglementaires fixées par l'état, et les engagements pris auprès des partenaires. Elles seront réajustées à l'occasion de l'adoption du plan d'actions 2021/22.



Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationales et européennes

Évaluer, prévoir et diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air du territoire régional.

- Mener une réflexion sur le modèle économique d'Atmo Occitanie afin de **garantir le financement du dispositif régional d'évaluation de la qualité de l'air exigé au niveau réglementaire** (ajourné).
- En fonction des arrêtés publiés nationalement ou localement, former les personnels et adapter les outils au nouvel indice qualité de l'air, et à l'information du public en **cas d'accident industriel en région** (reporté).
- Finaliser l'**harmonisation des procédures qualité** et réussir l'audit LCSQA (réalisé).

Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré : stations de mesures, outils de modélisation et inventaire des émissions de polluants atmosphériques.

- Déployer de nouveaux dispositifs d'évaluation de la qualité de l'air sur le territoire régional : particules ultra-fines, carbone suie, pesticides, caractérisation des particules (2021/22).
- Valoriser les données produites par nouveaux ces dispositifs (2022).
- Réaliser une campagne de mesures longue durée sur le territoire en partenariat avec la **région Occitanie**. Ce partenariat prévoit également la réalisation de deux campagnes de mesures de l'**ozone en période estivale** (en cours).
- Poursuivre l'évaluation de la qualité de l'air sur l'**agglomération de Carcassonne** (en cours).
- Finaliser le rapport d'évaluation de la qualité de l'air dans la **vallée de la Dordogne** dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Lot (réalisé).
- Mettre en place un dispositif de suivi des NOx et particules en suspension à **proximité du trafic routier sur Perpignan** : déployer des campagnes mobiles pour valider des sites potentiels en lien avec la collectivité (en cours).
- Mise en place d'une **station urbaine de fond**

dans le **Tarn-et-Garonne** mesurant les NOx, PM10 et PM2.5 en lien avec les exigences réglementaires sur le nombre de points de mesures de ces polluants sur la zone régionale (en cours).

- **Cartographier la pollution de l'air à l'échelle de Rodez Agglomération, du Muretain Agglo et du SCOT Nord Toulousain** : estimation des concentrations des principaux polluants réglementés sur l'ensemble du territoire, identification des zones à enjeux, et évaluation de l'exposition des populations (en cours).
- Renouveler les partenariats avec les communautés d'agglomération du **Grand Albigeois** et de **Castres-Mazamet** (en cours).
- **ZAG Toulouse** : analyser le territoire dans l'optique à l'horizon 2022 de réorganiser le dispositif de suivi en fond urbain et éventuellement de déplacer la station de proximité trafic route d'Albi (en cours).
- **ZAG Montpellier** : réaliser une campagne de mesures NO2 par tubes passifs dans l'optique de déplacer d'ici 2022 les 2 stations actuelles de proximité trafic routier et d'étudier la représentativité de la station urbaine de fond Montpellier Chaptal (en cours).
- Évaluer la qualité de l'air sur l'agglomération de **Narbonne** (en cours).
- Adapter le dispositif de mesures sur l'agglomération de **Tarbes-Lourdes** : fermeture de la station trafic de Lourdes et démarrage de suivi de particules PM 2,5 sur Tarbes (réalisé).
- Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la qualité de l'air sur l'**agglomération sétoise**.
- Évaluer l'impact de la crise sanitaire sur la qualité de l'air en 2020 (en cours).
- **Cartographier le dioxyde d'azote** : cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO2) sur l'**agglomération de Montpellier, Nîmes, Perpignan et Toulouse** (en cours).
- Rechercher un site trafic en zone régionale afin de **pérenniser le réseau régional réglementaire**.



Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air - Climat - Énergie - Santé

Scénariser, suivre et évaluer les plans et programmes.

- Produire les rapports d'évaluations et contribuer au suivi des **Plans de Protection de l'atmosphère (PPA)** des

agglomérations de **Montpellier, Nîmes et Toulouse** : ATMO Occitanie réalisera l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions pour lesquelles, elle est identifiée comme partenaires, et produira les indicateurs de suivi annuels arrêtés au niveau national sur la base des données actualisées mises à disposition par les partenaires. Atmo Occitanie produira les rapports d'évaluation des scénarios tendanciels et des scénarios PPA de Montpellier, Toulouse et Nîmes dans le cadre de leurs travaux de révisions pilotés par les préfets avec l'appui de la DREAL.

- Participer à la production des indicateurs liés aux **plans et programmes** portés par la Région SRADET, PRPGD, SRB et REPOS.
- Développer les partenariats avec les collectivités mettant en place des **Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)** pour la réalisation du diagnostic initial du territoire, l'évaluation des potentiels de réduction, le suivi des actions mises en œuvre.
- Accompagner **Nîmes Métropole** sur le suivi de son PCAET.

Administrer un observatoire partenarial air climat énergie.

- Mettre à jour l'**inventaire d'émissions régional** spatialisé pour l'année 2018.
- Poursuivre les **échanges nationaux** sur la plateforme de calcul des inventaires régionaux spatialisés «PRISME».
- Participation aux **échanges nationaux Air et Santé**.
- Accompagner la Communauté de Communes de **Sor sur Agout** à évaluer la qualité de l'air sur la commune de Lescout.



Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air

Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement.

- Maintenir les partenariats industriels notamment dans le cadre des suivis de l'impact des activités à proximité de l'**incinérateur SETMI, l'incinérateur ECONOTRE**, de la **STEP de Toulouse Ginestous**, de la

société **Fonderie Dechaumont**, de **Fibre excellence Saint Gaudens**, de la **Société Séché Echo Services**, de la **Société FERROPEM**, de l'**Incinérateur de CALCE (DALKIA WAST ENERGY)**, de **ORANO**, de l'**UVED de Lunel-Viel** en partenariat avec le **syndicat mixte Entre Pic et Etang**, de la **Société SOLVAY** et de la **Société AXENS**.

- Projet de suivi de la pollution atmosphérique dans les vallées ariégeoises, dans le cadre d'un partenariat avec le **Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises** (projet non retenu).
- Mettre en place une campagne de mesures à proximité d'un axe routier d'intérêt aux vues des évaluations précédentes en **Aveyron**.

Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transports (PL, Rail, Route, TC, port maritime, aéroport).

- Poursuivre les partenariats avec les plateformes **aéroportuaires de Montpellier Méditerranée et de Toulouse Blagnac**.
- Poursuivre le partenariat avec **Port Sud de France**.
- Evaluer l'impact sur la qualité de l'air des politiques d'aménagements multimodaux sur la **grande agglomération toulousaine** aux horizons 2030 et 2040 (réalisé).
- Suivre l'impact de l'aménagement des infrastructures de transports **LINEO** sur la qualité de l'air (réalisé).
- Étudier l'impact des aménagements le long du **périphérique toulousain, échangeur Lespinet Rangueil** en partenariat avec la DREAL et la ville de Toulouse : aménagement de murs anti-bruit et mise à 2x3 voies du périphérique toulousain à proximité de zones résidentielles et de groupes scolaires. L'objectif est de mettre en évidence l'impact de ces aménagements en termes de pollution atmosphérique sur cette zone. (reporté)
- Evaluer l'influence des aménagements acoustiques mise en place sur un tronçon de l'**autoroute A9** (Montpellier) (en cours).
- Mettre en place un suivi la qualité de l'air dans l'environnement de l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Béziers** (réalisé).
- Réaliser un état initial des concentrations de NO_2 sur le site «**Bois des noyers**», avant aménagements, au Sud de Nîmes, en partenariat avec **Nîmes Métropole**. (en cours).
- Poursuivre des mesures complémentaires de **H₂S** à **Frontignan**, afin de mieux connaître l'origine de cette pollution (en cours).

Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives.

- Poursuivre les partenariats autour des **observatoires des odeurs** :

- mise en place d'un observatoire des odeurs autour de la **STEP de Béziers** (en cours).

- poursuite de la surveillance des odeurs autour du **site de gestion des déchets de Pavie (Gers) et du Bassin de Thau** (en cours).

- moderniser la surveillance des odeurs sur le territoire de **Salindres** (en cours).

• Valoriser le **déploiement d'un outil numérique de signalement des odeurs** autour du Bassin de Thau et de la STEP de Béziers (en cours).

• Poursuivre la participation d'Atmo Occitanie aux groupes de travail sur les **outils nationaux de suivi des odeurs** pouvant être déployés à l'échelle régionale (réalisé).



Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observation

Assurer le suivi des phytosanitaires dans l'air.

• Finaliser la valorisation de la campagne exploratoire nationale **ANSES**, 5 sites de mesures des pesticides sont déployés (réalisé).

• Finaliser les rapports sur les campagnes de mesures dans le département du **Lot** dans le cadre d'un partenariat avec l'**ARS-46** (réalisé).

• Mener des campagnes de mesures des phytosanitaires en partenariat avec la **Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Conseil départemental de Haute-Garonne et l'Agence Régionale de Santé** (en cours).



Informers, sensibiliser, concerter

Valoriser et diffuser les résultats acquis et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air

• Mettre en ligne le second volet du nouveau **site internet d'ATMO Occitanie** : après le premier volet consacré aux informations essentielles et réglementaires, un second volet sera déployé sur le site avec un **espace pédagogique** et un **espace de visualisation des données annuelles**. Un **compte personnel** sera proposé pour tous les utilisateurs et permettra la mémorisation de toutes les informations souhaitées (retardé).

• Communiquer sur les **effets du confinement** sur

la qualité de l'air (réalisé).

• Maintenir et renforcer notre stratégie de **mise à disposition de données** (OpenData, Data Visualisation) - réalisé.

• Produire une interface de consultation en data-visualisation de toutes les productions Atmo Occitanie (retardé).

• Adapter les **moyens et outils informatiques internes** pour permettre de répondre le plus efficacement possible à la demande croissante de production, de gestion et de diffusion des données : inventaires, cartes, modélisation, rapports, mesures, administratifs et financiers.

• Produire et diffuser le **Bilan Régional de la qualité de l'air** (réalisé).

• Produire et diffuser les **cartographies d'exposition des populations** sur les métropoles de Toulouse et Montpellier (réalisé).

• Produire et diffuser les **bulletins de l'air** (réalisé).

• Participer aux **13 Coderst** pour présenter les bilans de la qualité de l'air départementaux - Adresser les informations disponibles dans le cadre des «porter à connaissance».

Informers, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics.

• Former les **nouveaux élus aux enjeux Air et Santé**. (retardé)

• Renouveler l'**exposition** sur la qualité de l'air et proposer un **kit de communication** à destination des adhérents pour leur communication grand public (en cours).

• Dans le cadre d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, sensibiliser à la pollution atmosphérique les **enfants des établissements scolaires** situés préférentiellement sur les zones des Plans pour la Protection de l'atmosphère d'Occitanie. Atmo Occitanie adaptera ses actions aux nouveaux contextes d'intervention scolaire à la rentrée 2020-21 (en cours).

• Poursuivre le **renouvellement de l'habillage des stations de mesure** d'Atmo Occitanie (en cours).

ILS SONT ADHÉRENTS D'ATMO OCCITANIE

ÉTAT

ADEME
 AGENCE REGIONALE DE SANTE
 BRGM NOUVEAU

DRAAF OCCITANIE
 DREAL
 METEO FRANCE

PARC NATIONAL DES PYRENEES
 PREFECTURE OCCITANIE / SGAR

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

AEROPORT MONTPELLIER-MEDITERRANEE
 AEROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
 AIRBUS FRANCE
 ARKEMA FRANCE
 ASF
 ASTEO NOUVEAU
 AUDE AGREGATS
 AXENS
 BASF
 BGO
 BIOCAMA INDUSTRIE
 CALCAIRES DU BITERROIS
 CALCAIRES DU GARD
 CALCAIRES ET QUARTZITES DE SAINT-PONS-DE-THOMIERES
 CAMINAL
 CARRIERE DES ROCHES BLEUES
 CARRIERE TERRISSE
 CARRIERES CALCAIRES CORBIERES
 CAZAL - SOCIAL
 CEMEX BETON SUD-OUEST
 CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE
 CIMENTS CALCIA
 COLAS MIDI MEDITERRANEE
 CYDEL - TRAITEMENTS DES DECHETS INDUSTRIELS
 DALKIA
 DOMITIA GRANULATS
 ECONOTRE
 EDF
 EL FOURAT ENVIRONNEMENT
 ENGIE COFELY (CONSTELLATIONS)
 ENROBES TOULOUSE
 ESSO S.A.F.
 EVOLIA - UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE
 FERROPEM
 FIBRE EXCELLENCE SAINT GAUDENS

FNTR OCCITANIE - FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS OCCITANIE
 FONDERIES DECHAUMONT
 FRANCE CHIMIE MÉDITERRANÉE
 GSM
 HEXIS S.A.
 HIRSCH ISOLATION NOUVEAU
 IMERYS CERAMICS FRANCE
 IMERYS FUSED MINERALS BEYREDE SAS
 IMERYS TALC LUZENAC FRANCE
 INTERPROFESSION DES VINS DU SUD-OUEST
 JOFFRE DE TRAVAUX PUBLICS
 KNAUF SUD-OUEST
 LA PROVENÇALE S.A.
 LAFARGE CIMENTS - USINE DE MARTRES
 TOLOSANE
 LAFARGE CIMENTS - USINE DE PORT LA NOUVELLE
 LAFARGEHOLCIM GRANULATS
 LANGUEDOC GRANULATS
 LAVOYE & FILS
 LEYGUE HENRI SARL
 LRM - LANGUEDOC ROUSSILLON MATERIAUX
 OCREAL - INCINERATEUR DE LUNEL VIEL
 OMYA S.A.
 ORANO MALVESI
 OWENS CORNING FIBERGLAS - FIBRE DE VERRE
 PATEBEX
 PORT DE SETE SUD DE FRANCE
 ROBERT CARRIERES ET INDUSTRIES
 SABLIERE DE LA SALANQUE
 SABLIERES DU LITTORAL
 SABLIERES MALET
 SAIPOL
 SANOFI AVENTIS
 SARL ETS JOUVERT
 SC 113
 SCORI

SECAM
 SECHE ECO SERVICES
 SERM
 SERVANT
 SETMI - INCINERATEUR TOULOUSE
 SETOM - TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES SETE
 SIKA FRANCE SAS
 SIRAP NOUVEAU
 SNAM - SOCIETE NOUVELLE D'AFFINAGE DES METAUX
 SOLAG - AGREGATS
 SOLEV - VERRERIE MARTEL
 SOLVAY - CHIMIE
 STCM
 STPC - SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS CARRIERES
 SUEZ ENVIRONNEMENT AMETYST - UNITE DE METHANISATION
 SUEZ RV ENERGIE - INCINERATEUR MONTAUBAN
 SUEZ RV MEDITERRANEE - COLLECTE TRI ET VALORISATION DECHETS A SALINDRES
 SVLR (SOCIÉTÉ DE VALORISATION DU LANGUEDOC ROUSSILLON)
 TARNAISE DES PANNEAUX
 TERREAL
 TIMAC AGRO
 UDM (UNION DES DISTILLERIES DE LA MÉDITERRANÉE)
 UMICORE
 UNICEM OCCITANIE
 UNION DES INDUSTRIES DE PROTECTION DES PLANTES
 VEOLIA EAU - SALINDRES
 VERRERIE OUVRIERE D'ALBI

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ALES AGGLOMÉRATION	COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT NOUVEAU	SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLEE DE L'ARIEGE
CARCASSONNE AGGLO	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON	SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD TOULOUSAIN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEZIERS MEDITERRANEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN AGOUT NOUVEAU	SYNDICAT MIXTE ENTRE PIC ET ETANG - TRAITEMENT DES DECHETS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE	SYNDICAT MIXTE SCOT SUD GARD
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DES CONFLUENCES	TISSEO COLLECTIVITES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE	TOULOUSE METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU MURETAIN	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET GARONNE	TRIGONE - SYNDICAT MIXTE DU GERS EAU, DECHETS, ASSAINISSEMENT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GARD RHODANIEN	GAILLAC GRAULHET AGGLOMÉRATION	VILLE D'AUCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HERAULT-MEDITERRANEE	GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE	VILLE DE BALMA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NIMES METROPOLE	GRAND FIGEAC TERRE D'AVENIR	VILLE DE BEZIERS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS DE L'OR	LE GRAND MONTAUBAN	VILLE DE BLAGNAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRENEES	MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	VILLE DE COLOMIERS
COMMUNAUTE DE COMMUNE LA DOMITIENNE	PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY	VILLE DE CUGNAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH NOUVEAU	PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	VILLE DE LAMALOU LES BAINS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PIEMONT CEVENOL	PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES	VILLE DE LESCOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE RHONY-VISTRE-VIDOURLLE	ARIEGEOISES	VILLE DE LESPIGNAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAUSSES ET DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE	PERPIGNAN MEDITERRANEE MÉTROPOLE	VILLE DE MARTEL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN	PETR COMMINGES PYRENEES	VILLE DE MILLAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES	PETR DU MIDI QUERCY	VILLE DE MONTBLANC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PONT DU GARD	PETR GRAND QUERCY	VILLE DE PORTET-SUR-GARONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PIC SAINT LOUP	PETR PAYS DU LAURAGAIS	VILLE DE SAINT-CYPRIEN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE	PETR PAYS SUD TOULOUSAIN	VILLE DE SOMMIERES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LUNEL	PETR PORTES DE GASCOGNE	VILLE DE TARBES
COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS NOUVEAU	POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CENTRE OUEST AVEYRON	VILLE DE TOULOUSE
	REGION OCCITANIE - PYRENEES MEDITERRANEE	VILLE DE VENDRES
	RODEZ AGGLOMERATION	VILLE DE VENTENAC EN MINERVOIS
	SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	
	SICOVAL	
	SYDE TOM 66 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS	
	SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS CŒUR D'HERAULT	
	SYNDICAT MIXTE DECOSET	

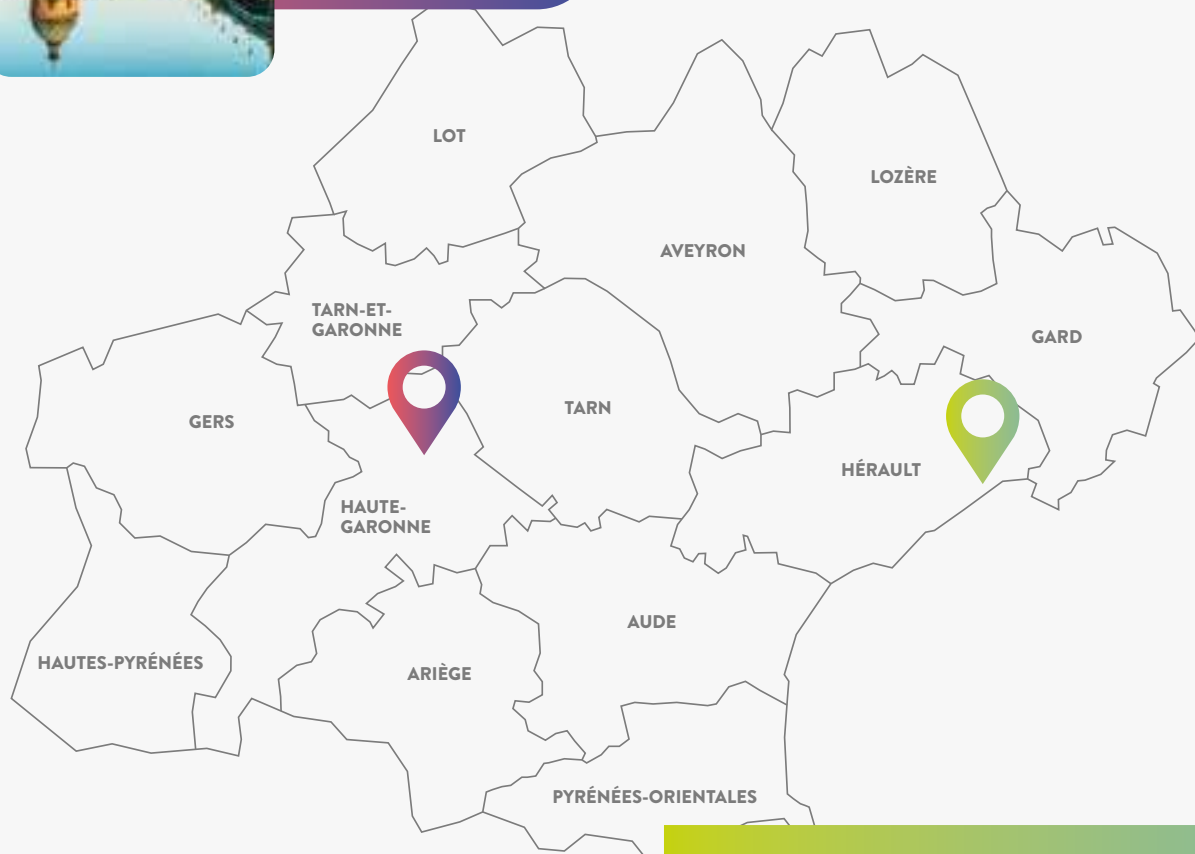
ASSOCIATIONS ET PERSONNES QUALIFIÉES

ADA OCCITANIE - ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'APICULTURE	MADAME AURELIE ESCANDE	OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE - CREA-ORS OCCITANIE
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE	MADAME REGINE LANGE	PROFESSEUR ALAIN DIDIER
ASSOCIATION MAI POU MONS	MONSIEUR MICHEL RAYNAL	UFC MONTPELLIER
C.A.U.E DE L'HERAULT	MONSIEUR BERNARD DUCHENE	URCPIE - UNION REGIONALE DES CPIE D'OCCITANIE
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LR	MONSIEUR JEAN-PAUL DALIES	
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP	MONSIEUR VINCENT ALLIER NOUVEAU	



HAUTE-GARONNE

AGENCE DE TOULOUSE
10 bis, chemin des Capelles
31300 TOULOUSE



HÉRAULT

AGENCE DE MONTPELLIER
(SIÈGE SOCIAL)
10, rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34 470 PEROLS



www.atmo-occitanie.org - contact@atmo-occitanie.org

N°Cristal 09 69 36 89 53

APPEL NON SURTAXE



DOCUMENT CO-FINANCÉ PAR LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

DOCUMENT PRODUIT AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TIRAGE : 500 EX. N° ISSN : 2608-3647 - DÉPÔT LÉGAL : À PARUTION. PUBLICATION NON REDIFFUSÉE EN CAS DE DONNÉES INVALIDÉES.

DIRECTEUR DE PUBLICATION : THIERRY SUAUD, PRÉSIDENT D'ATMO OCCITANIE. CONTENU RÉDACTIONNEL : ATMO OCCITANIE.

CONCEPTION-RÉALISATION : AGENCE YAPAK 0534455900 - IMPRIMÉ EN FRANCE PAR INDIKA, SUR DU PAPIER ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT - IMPRIM'VERT

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

VALEURS RÉGLEMENTAIRES 2020







POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns	●	Année civile	50 µg/m ³	35 jours de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m ³	Moyenne
Particules en suspension de diamètre < 2.5 Microns	●	Année civile	25 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	20 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	10 µg/m ³	Moyenne
Dioxyde d'azote	●	Année civile	200 µg/m ³	18 heures de dépassements autorisées par année civile
		Année civile	40 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	30 µg/m ³ (Nox)	Moyenne
Ozone	●	8h	120 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾ à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans
	●	8h	120 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾
	●	Du 01/05 au 31/07	18 000 µg/m ³ .h	Valeur par heure en AO40 ⁽³⁾ en moyenne calculée sur 5 ans
	●	Du 01/05 au 31/07	6 000 µg/m ³ .h	Valeur par heure en AO40 ⁽³⁾
Dioxyde de soufre	●	Année civile	350 µg/m ³	24 heures de dépassement autorisées par année civile
			125 µg/m ³	
	●	Année civile	20 µg/m ³	Moyenne
			Du 01/10 au 31/03	
●	Année civile	50 µg/m ³	Moyenne	
Monoxyde de carbone	●	8h	10 mg/m ³	Maximum journalier de la moyenne glissante
Benzo(a) pyrène	●	Année civile	1 ng/m ³	Moyenne
Benzène	●	Année civile	5 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	2 µg/m ³	Moyenne
Plomb	●	Année civile	0,5 µg/m ³	Moyenne
	●	Année civile	0,25 µg/m ³	Moyenne
Arsenic	●	Année civile	6 ng/m ³	Moyenne
Cadmium	●	Année civile	5 ng/m ³	Moyenne
Nickel	●	Année civile	20 ng/m ³	Moyenne

µg/m³ = microgramme par mètre cube, ng/m³ = nanogramme par mètre cube, mg/m³ = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT40, exprimé en µg/m³ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

- **VALEUR LIMITE DÉPASSÉE**
La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- **VALEUR CIBLE DÉPASSÉE**
La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.
- **OBJECTIF DE QUALITÉ NON RESPECTÉ**
L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.
- **RÉGLEMENTATION RESPECTÉE**

SEUILS DE DÉCLENCHEMENT DES ÉPISODES DE POLLUTION

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE	VALEUR	MODE DE CALCUL
Particules en suspension de diamètre < 10 Microns		24h	80 µg/m ³	Moyenne journalière
		24h	50 µg/m ³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		24h	50 µg/m ³	Moyenne journalière
Dioxyde d'azote		Horaire	400 µg/m ³	Moyenne horaire
		Horaire	200 µg/m ³	En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs
		Horaire	200 µg/m ³	Moyenne horaire
Ozone		Horaire	180 µg/m ³	En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs
		3h consécutives	240 µg/m ³	Moyenne horaire
		3h consécutives	300 µg/m ³	Moyenne horaire
		Horaire	360 µg/m ³	Moyenne horaire
		Horaire	180 µg/m ³	Moyenne horaire

µg/m³ = microgramme par mètre cube

Les dépassements des seuils sont déclenchés selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements de seuil d'information et d'alerte.



SEUIL D'ALERTE

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures peuvent être mises en œuvre à la demande du Préfet.



SEUIL DE RECOMMANDATION ET D'INFORMATION

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.